TROISIEME ANNEE—No. 28 MONTREAL, SAMEDI 3 FEVRIER, 1912 UN SOU LE NUMERO

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:
CANADA ET ETATS-UNIS $3.00
UNION POSTALE $6.00

Edition Hebdomadaire:
CANADA $1.00
ETATS-UNIS $1.50
UNION POSTALE $2.00

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:
71a RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.

TELEPHONE:
ADMINISTRATION: Main 7461
REDACTION 7460

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

POUR L'UNION

Ainsi que le *Devoir* l'annonçait hier, les Acadiens tiendront à Bouctouche, les 16 et 17 juillet prochain, leur second congrès pédagogique. On sait que le premier, qui se réunit l'an dernier à Saint-Louis de Kent, obtint un succès considérable. Tous ceux de nos amis qui y ont assisté en ont gardé le plus vivant souvenir.

Comme l'an dernier, les Acadiens ont invité à ce congrès un certain nombre de Canadiens-français. On nous annonçait en même temps qu'une grande société canadienne-française se propose de souscrire au monument que les anciens élèves du Père Lefebvre veulent élever à sa mémoire.

Il faut accueillir avec une joie particulière tous ces témoignages de plus cordiales et plus intimes relations.

Mgr Roy le disait l'autre soir, au Monument National: La province de Québec n'a pas toujours fait tout son devoir envers les groupes français des autres provinces et des Etats-Unis. D'autre part—et nous avons récemment publié à ce propos un document fort significatif—il existe dans certains milieux français de l'extérieur un sentiment d'amertume et de méfiance à notre endroit.

Il faut dissiper ce malaise. Nous aurons tous ensemble à repousser de tels assauts que nous avons le strict devoir de ne laisser perdre aucune de nos forces.

Le meilleur remède à tous les malentendus—entre braves gens—c'est de se mieux connaître, et voilà pourquoi nous insistons si fortement sur la nécessité de créer entre tous les groupes français des relations constantes.

Dans la mesure où nous le pouvons, nous favoriserons énergiquement ce mouvement.

Nous avons donné aux affaires de l'Ontario, par exemple, une large publicité. Que nos amis de cette province, que nos amis de tous les groupes franco-américains sachent bien que nous sommes à leur service.

Par-dessus toutes les querelles politiques ou personnelles, par-dessus les frontières même—et sans que personne puisse s'en offusquer—nous avons des intérêts communs qu'il faut sauvegarder.

Sachons ne pas l'oublier.

Omer HEROUX.

LETTRE DE QUÉBEC

LA CHAMBRE PRESQUE DESERTE.— ON DEPOSE DES "BILLS". — L'INCIDENT AU SUJET DE L'"ACTION SOCIALE". — LAVERGNE NI PEUREUX, NI DELOYAL. — LA REMUNERATION DES JURES. — M. GOUIN N'AIME PAS LES NATIONALISTES (!) — CHEQUES ET SUBVENTIONS. — LE VOYAGE DE M. GOUIN DANS LE NORD.— PETITE PASSE D'ARME. — M. MERCIER ZELE POUR LES... SIENS.

Québec, 2. — Très maigre assistance, aujourd'hui.

M. Tessier soumet un bill pour définir les pouvoirs des marguillers de la Longue-Pointe au sujet d'un emprunt.

M. Taschereau soumet le bill pour ratifier la vente des ponts Viau et Lachapelle. Le ministre annonce que le prix de $140,000 payé pour ces ponts fait disparaître le péage sur une distance de 17 milles.

Le premier ministre dépose un bill pour abolir les frais dans les causes de moins de $25.

M. Robert soumet un projet de loi pour réduire à deux le nombre des licences dans Marieville.

M. Taschereau ranime de nouveau l'incident d'avant-hier pour se plaindre du rapport de "l'Action Sociale" qu'il accuse de mauvaise foi à l'égard des députés libéraux.

M. Cousineau en profite pour déclarer 1o que le document imprimé est fait d'une façon ridicule, toutes les pièces étant mêlées; 2o que, bien que les pièces qu'il a mentionnées l'autre jour se trouvent dans le document imprimé, mais non à la place qu'elles devraient occuper, il manque encore une pièce importante, le plan de la prison qui était dans le document original; 3o que le document original parti d'ici scellé revient en quatre parties sans aucune preuve d'authenticité.

M. Lavergne ajoute que si M. Taschereau a eu à souffrir de l'incident, il n'a qu'à s'en prendre à ses imprimeurs qui envoient à la Chambre des documents où il est impossible de se retrouver. Tout de même, n'étant ni peureux ni déloyal, il n'a pas d'objection à faire excuse au ministre des Travaux Publics.

M. Taschereau, rapetissant aussitôt le débat, proteste contre la déclaration de M. Cousineau. "Je n'ai pas de leçons à recevoir de vous," réplique M. Cousineau, et l'incident est clos.

On passe aux mesures du gouvernement. Le premier ministre soumet la résolution portant à $2 par jour la rémunération des jurés. M. Lavergne remarque que le gouvernement reconnaît peu à peu la justesse des demandes de l'opposition; mais ajoute que l'augmentation n'est pas énorme, et il demande si l'on ne pourrait pas permettre aux jurés de suivre l'exemple de certains fonctionnaires du département du Procureur-Général, et se faire payer $2 par le gouvernement, $2 par les accusés, en un mot se faire payer par les deux côtés.

Le premier ministre ne veut pas. Reconnaît-il enfin, que se faire payer par les deux parties est immoral?

M. Sauvé remet sous les yeux du premier ministre le vote qu'il donnait et faisait donner à ses partisans contre la proposition d'augmenter le salaire des jurés, l'an dernier, sous le prétexte que c'était une manoeuvre électorale. Est-ce que le premier ministre pense aux élections? Alors qu'il accorde au moins $4 par jour, ce qui n'est pas trop dédommager un cultivateur, par exemple, qui est obligé de se faire remplacer à son travail et de payer plus de $2. M. Plante appuie fortement cette demande. Il y a aujourd'hui beaucoup de citoyens, cultivateurs ou ouvriers, qui gagnent plus de $2 par jour et pour qui c'est un grand sacrifice que de s'absenter pendant des quinze jours.

M. Cousineau parle dans le même sens et proteste surtout, contre la façon indigne et même brutale avec laquelle les jurés sont traités à Montréal en particulier. Le peu d'égards que l'on a pour les jurés est une des raisons du discrédit dans lequel tombe cette institution vénérable du jury.

Visiblement piqué par les remarques de l'opposition, M. Gouin dit qu'il ne se contente pas de se lamenter sur le sort des jurés, mais qu'il leur donne quelque chose de tangible. Il y a vingt ans, on ne les payait que 50 cents par jour. Si l'on n'est pas satisfait, qu'on les fasse payer davantage par le gouvernement d'Ottawa!

Quelques interruptions aigrissent le premier ministre, qui finit par dire que s'il respecte les conservateurs, il respecte beaucoup moins les nationalistes.

Quant aux jurés de Montréal, M. Gouin est sûr qu'ils sont satisfaits, parce qu'il n'en a jamais entendu parler.

En réplique, M. Lavergne dit au premier ministre que le gouvernement, qui a donné une indemnité au jury n'était pas un gouvernement libéral, mais un gouvernement national, le gouvernement que Mercier lui-même appelait national, qui renfermait deux bleus, Georges Duhamel et Pierre Garneau, et ne se soutenait que par le vote du groupe national bleu, comprenant M. Pelletier, actuellement ministre bleu à Ottawa. Sans doute, Ottawa devrait payer les frais des jurés. Mais comment se fait-il que le gouvernement, dont les propres amis ont été au pouvoir à Ottawa pendant quinze ans, n'a rien fait en ce sens?

Prenant ensuite le vote de l'an dernier, M. Lavergne montre que la motion au sujet de l'indemnité des jurés n'était pas une motion de censure, mais une invitation au gouvernement, invitation qu'il a repoussée. Ce qui fait dire à M. Sauvé que les jurés concluront qu'ils n'auraient pas eu cette augmentation, si le vote du 21 septembre dernier n'avait pas donné à réfléchir aux députés ministériels.

Sur la résolution 2 qui dit: "En sus de l'indemnité ci-dessus, le juré qui demeure à plus de quatre milles du Palais de Justice où est tenue la cour aura droit au rem-

(Suite à la 3ème p.)

BILLET DU SOIR

Nouvelle Supplique.

Le vieil instituteur n'a pas encore été fait maître de poste, mais il est au mieux avec les facteurs.

Et voici l'authentique lettre qu'il recevait hier de son ami Pat:

"Tu veux finir dans les postes! Je ne t'en blâme point, puisque tu n'ambitionnes point le bonnet du facteur. Mais, si tu réussis à te faire entendre du ministre, porte-lui donc une autre supplique.

"Conte-lui que, depuis vingt ans, je bats le pavé d'Ottawa pour la plus grande joie des amoureux et des créanciers; qu'hiver et été, par le vent et par la pluie, je porte lettres, paquets et journaux. C'est un rude métier, qui brise les jambes et qui massacre pas mal les bras, avec les journaux d'aujourd'hui! C'est un métier où l'on vieillit vite et qui ne convient pas beaucoup aux têtes grises.

"Je ne suis pas plaignard, mais je commence à trouver le fardeau lourd et les routes longues. Dis donc au ministre de songer à nous quand il fera la réforme de ses bureaux de poste.

"Tu seras un maître de poste modèle, mais ne crois-tu pas qu'à faire pendant vingt ans ce métier de facteur, je me suis suffisamment formé à la besogne?

"Vieux maîtres d'école, vieux facteurs, quel meilleur bois pour faire de bons maîtres de poste?

"Tiens! le ministre parle à Ottawa samedi. On le dit facile, accueillant au pauvre monde. Colle-lui donc délicatement ma supplique."

Le vieil instituteur ne sera pas à Ottawa ce soir. Il confie sa lettre à la poste du "Devoir."

F. LECLERC.

CONFERENCES

LA FEMME BYZANTINE

M. Charles Diehl, professeur à l'université de Paris, parlait hier soir, sous les auspices de l'Alliance française, de *la Femme byzantine*. Après qu'il eût été présenté en termes heureux par M. Gonzalve Desaulniers, président de l'Alliance, M. Diehl aborda son sujet et le traita fort spirituellement; car, tout en étant un savant, voire un savant byzantin, M. Diehl a beaucoup d'esprit, et c'est ce qui lui permet de faire goûter sa science aux profanes que nous sommes.

Autrefois, débute-t-il, il était de la plus grande témérité de parler de l'empire byzantin; si, aujourd'hui, on peut le faire sans trop de risques, ce n'est pas dû à nos gros livres, ni à nos petits, mais bien plutôt à une puissance beaucoup plus considérable: la mode. Evidemment, il serait exagéré de dire que Byzance *fait fureur*, mais elle a été le théâtre de la *Théodora*, de Sardou, pleine d'inexactitude historique, mais cela n'a aucune importance; le plus grand poète lyrique de l'Italie contemporaine, Gabriele d'Annunzio, y a situé l'une de ses tragédies; Massenet, dans *Hérodiade*, a prétendu écrire quelque musique byzantine, sans plus d'exactitude que Sardou dans sa pièce, mais cela a encore moins d'importance; Benjamin Constant a peint un portrait de Théodora, dont il ne se trouve plus personne pour garantir la ressemblance, et un tableau fort connu représente un dîner chez l'empereur Constantin. C'était assez pour *lancer* Byzance.

Devant la beauté de ce décor reconstitué, on a eu la curiosité des gens qui y ont vécu et, particulièrement, de la femme byzantine. Ce n'était pas les femmes musulmanes qu'on rencontre de nos jours, la figure voilée, entre Galata et Stamboul; non, à Byzance, les femmes étaient bien plus mêlées au monde qu'on serait enclin à le croire; et il faudrait, pour donner à cette époque l'apparence de la vie, joindre à la mise en scène de Sardou le charme infini des livres de Pierre Loti.

Si la naissance de la petite fille d'alors ne différait pas sensiblement, du moins dans ce qu'elle avait d'essentiel, de celle de la fille contemporaine, les cérémonies qui y présidaient variaient, alors comme aujourd'hui, selon le rang et la fortune des parents. Quand l'impératrice mettait au monde une princesse, l'événement comportait tout un cérémonial. Quelques jours après l'accouchement, tout ce qui comptait à la cour se présentait au palais impérial et chacun, à l'appel de son nom, s'inclinait devant l'impératrice, puis devant le berceau, et offrait un présent au petit être nouveau-né. Dans le peuple—Byzance était très superstitieuse — on s'imaginait qu'un mauvais génie flottait autour des nourrissons et, pour le conjurer, on implorait le secours des jeteuses de bons sorts et l'on accrochait des amulettes au cou des bébés. Les prénoms qu'on leur donnait étaient pleins de sens: ceux d'Irène, qui signifie la paix, et de Sophie, qui veut dire la sagesse, étaient très répandus.

Il ne se trouvait pas à Byzance de Fénelon pour règlementer l'*Education des filles;* on leur apprenait à broder, tisser et à filer la laine, et l'on s'efforçait pour qu'elles n'eussent pas trop développé le goût du monde et de la toilette. Ce n'était déjà pas si mal. Mais les filles aristocratiques parfaisaient leur formation: telle princesse impériale avait lu Homère et Pindare, Aristophane et Sophocle, étudié la poésie, la médecine, l'éloquence et d'autres choses encore; elle savait tout et elle était, comme bien souvent les personnes qui savent tout, un peu insupportable.

La jeune fille byzantine, lorsqu'elle était jolie, pouvait aspirer et prétendre à tout, sans excepter le trône impérial. Dans les contes de Perrault, les rois épousent des bergères, les empereurs byzantins en faisaient parfois autant, quand les bergères étaient belles. On n'avait cure de la lignée et le Botha n'existait pas encore. L'empereur ou un prince impérial avait-il l'âge du mariage, des ambassadeurs partaient en campagne et ramenaient au palais les Byzantines les plus attrayantes. Ces émissaires, qui avaient eu, en Mésopotamie, des ancêtres chargés de la même délicate mission, recevaient quelques indications pour préciser leurs recherches: l'âge, la taille, la pointure désirés par leur maître; celui-ci exigeait encore que les prétendantes à son trône et à sa main n'eussent point trop d'esprit, et fussent plutôt modestes. Aussi humble que jolie, telle devait être la future impératrice ou princesse. C'était peut-être demander beaucoup, vouloir concilier deux choses inconciliables, mais quand on offre une couronne!...

Toutes les Byzantines n'épousaient pas l'empereur, ni même un prince; dans le commun, les mariages, comme aujourd'hui, comme toujours, se partageaient en deux grandes catégories: le mariage d'inclination et le mariage de raison. Les parents recherchaient généralement pour leur fille un homme tranquille, sans trop d'imagination, ne parlant pas beaucoup à celle d'une jeune fille romanesque, mais plaisant à ses père et mère, un mari de tout repos dont le fonctionnaire — déjà! — incarnait le plus exact spécimen.

Le type physique de la Byzantine était, comme n'importe où ailleurs, très divers: Si Théodora n'était pas très grande, mais bien prise et élégante, avait les cheveux noirs et les yeux noirs et profonds, une autre impératrice du XIe siècle fut une grande blonde au nez aquilin et un peu...très bien prise.

La vie mondaine était, à Byzance, très développée: les grands dîners, suivis de divertissements où des bouffonneries plutôt grossières tenaient beaucoup de place, les soirées, les réceptions et surtout le cirque créaient une vie luxueuse et élégante. Va sans dire que la toilette s'imposait constamment aux préoccupations des Byzantines. Théodora, quoique brune, était parfois rousse, convaincue que cette couleur allait mieux à son teint, et grâce à un procédé dont on use encore, dit-on, de nos jours; ces dames, suivant en cela l'exemple de l'impératrice, se faisaient la figure et les yeux; elles avaient un goût très vif pour les bijoux, qu'elles portaient au cou, dans les cheveux, aux bras et aux poignets. Celles qui avaient dû à leur seule beauté leur avènement — les bergères — cultivaient soigneusement leur puissance...plastique, à l'aide de bains, de parfums et cosmétiques; une impératrice, Zoé, blonde un peu boulotte, changeait volontiers ses habits de cour pour une toilette aux étoffes plus flottantes qui, paraît-il, dégageait mieux sa ligne. On cite une femme qui scandalisa Venise, dont elle devint dogaresse, par ses raffinements de toilette, qui lui avaient d'ailleurs valu sa fortune ou, si l'on préfère, sa grande bonne fortune. Elle poussait ses habitudes de luxe jusqu'à faire usage, pour manger, d'une fourchette; elle se lavait les mains avec de la rosée et—insolente élégance—portait des gants!

A côté de cette splendeur, ou plutôt, en bas, vivaient les bourgeoises dont la vie se partageaient entre trois préoccupations: ordonner la maison, s'occuper du mari, élever leurs enfants. Elles parlaient souvent haut, soulignaient parfois de la verge leurs bons conseils, mais elles avaient de l'esprit...d'ordre et d'économie et le coeur rempli des meilleurs sentiments.

La société byzantine produisit aussi — rien de nouveau sous le soleil — des femmes de lettres, qui se groupaient dans des cercles de poètes, prenaient contact dans les salons littéraires.

Et toutes les femmes étaient pieuses et charitables, assistaient les pauvres, soignaient les malades, sans répugner aux maux les plus affreux, l'épilepsie, la lèpre. Elles étaient très religieuses aussi, et les moines exerçaient sur leur esprit une grande influence.

Enfin, on faisait sur les tombes des éloges funèbres et l'on récitait parfois des lamentations de circonstance. Chose étrange, dans cette société chrétienne, on espérait en des Champs Elysées tout païens!

M. Diehl s'efforce, en terminant, de réhabiliter le mot *byzantin*, qui a pris un sens désobligeant. La capitale n'est pas tout l'empire, il y a la province, qui est le nombre et la force vive d'un pays. Et il ne faut pas juger de la femme byzantine par un type extraordinaire, excentrique; car, à côté de Théodora, que ses charmes ont hissée du cirque au trône impérial, il y a la foule des femmes qui, irréprochables, n'ont pas fait parler d'elles, et dont, cependant, les vertus domestiques méritent d'être connues.

Léon LORRAIN.

CHINOISERIE

Après avoir été annoncée, puis contredite bien des fois, il semble que l'abdication de l'Empereur de Chine soit maintenant un fait accompli.

L'Impératrice et les princes ont dû, finalement, s'incliner devant les idées révolutionnaires qui gagnent tous les jours du terrain.

Ceci ne veut pas dire que tout le monde est content.

La preuve en est que les soldats mandchous ne parlent de rien moins que de mettre à mort les membres de la famille impériale, qu'ils accusent de les avoir lâchés.

Le fait est que ces derniers se retirent avec de grasses prébendes et les honneurs de la guerre, tandis que ceux qui se sont battu au sens "sanglant" du mot, n'ont récolté, jusqu'à présent, que des coups et ils ont la perspective d'être traités en vaincus, après avoir été les maîtres pendant des siècles.

En ce qui concerne le nommé Yuang Shi Kai, il a su ménager la chèvre impériale et le loup révolutionnaire. En effet, la dynastie tombe, mais le premier ministre de l'Empire va probablement passer à la présidence de la république...à moins qu'il ne se pose en dictateur, et la concentration des troupes opérée en ce moment à Pékin, pourrait bien avoir pour but d'appuyer ses désiderata. Si les révolutionnaires avaient échoué, l'ami Yuang aurait accepté le petit marquisat que lui offrait l'Impératrice.

On peut dire que c'est une fine mouche, et nos diplomates d'Occident ne sont, auprès de lui, que des enfants d'école.

Parce que les souverains s'en vont, on pourrait croire que tout va maintenant être pour le mieux dans la meilleure des républiques du Milieu, puisque la révolution visait à renverser les Mandchous.

Il faut malheureusement déchanter. La Chine est loin de constituer un tout homogène; c'est un pays immense et les peuples disparates qui la composent ont des intérêts très variés; une mesure excellente pour le marchand de Canton fera grand tort au pasteur nomade de la Mongolie et ce qui convient à un batelier du Yang Tsé Kiang ruinera peut-être le propriétaire de rizières du Yun-Nan.

Il en résultera donc inévitablement des conflits très sérieux. Bien des nattes tomberont et aussi bien des têtes, avant que l'évolution soit complète, avant que ces peuplades aient apprit à jouir en paix de cette liberté qui leur est inconnue.

A la faveur des guerres intestines et, sous prétexte de rétablir l'ordre, les grandes puissances mondiales vont, semble-t-il, se tailler, là comme dans les Balkans, de larges parts.

Hier, les dépêches annonçaient que les Japonais avaient envoyé des troupes à Moukden. Pour qui a quelque peu étudié la question, cela signifie l'occupation, à brève échéance, de la Mandchourie proprement dite, par les Nippons.

Vers l'ouest, il y a déjà plusieurs semaines que l'Ours du nord a mis sa lourde patte sur la Mongolie et l'indépendance qu'il y a fait proclamé ne sera jamais que fictive.

La proximité de l'Indo-Chine est aussi bien tentante pour la France. Quant aux Etats-Unis, ils sont "business" avant tout. Leurs financiers offrent de prêter à la nouvelle république le quart de milliard dont elle a besoin, en échange du droit de monopole sur les richesses minières de la Chine.

Tous ces pays et quelques autres encore ont maintenant beau jeu pour y planter leur épingle, puisque la Grande-Bretagne vient de déclarer qu'à l'avenir, elle laissera brûler ce qui ne cuit pas pour elle.

Les Anglais ne seraient d'ailleurs pas les derniers à se lancer à la curée et il ne ferait pas bon que le Thibet y allât de son petit soulèvement. Les troupes de l'Inde auraient tôt fait d'y établir l'ordre...à la façon des Japs à Moukden.

Joseph CHABALLE.

LETTRE D'OTTAWA

JOURNEE CALME. — ONZE MILLIONS DESTINES AU GRAND-TRONC-PACIFIQUE. — QUESTION D'INTERPRETATION D'UNE CLAUSE DE CONTRAT. — LE CONSEIL PRIVE DONNE DROIT AU G. T. P.— LE GOUVERNEMENT PAIERA. — UNE AVANCE DE SIX MILLIONS A LA COMMISSION DU PORT DE MONTREAL. — POUR LA SEMAINE PROCHAINE : ETUDE DU BILL DE LA COMMISSION DU TARIF. — LES FRONTIERES MANITOBAINES. — DU GRABUGE EN PERSPECTIVE.

Ottawa, 2.—Journée superlativement calme. Le ministère fait adopter une couple de résolutions relatives à des emprunts, plusieurs clauses du bill des grains, et finit la soirée en obtenant autorisation de dépenser une somme d'argent assez considérable pour travaux publics dans les Provinces Maritimes. Nul incident désagréable, comme il en survint deux ou trois, vendredi dernier, grâce à la mauvaise humeur de M. Rodolphe Lemieux.

M. White, le ministre des finances, en quelques mots, explique une résolution autorisant le paiement par le pays à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, de onze millions de piastres. En 1903, le ministère Laurier signait le 23 juillet, avec les autorités du Grand-Tronc-Pacifique, un contrat relatif à la construction du nouveau Transcontinental. Il devait s'étendre du Pacifique à l'Atlantique. Le gouvernement construisait aux frais de l'Etat la section de Moncton à Winnipeg. La compagnie construisait à ses frais celle de Winnipeg au Pacifique. Puis elle prenait tout ce chemin de fer à loyer et l'outillait afin de l'exploiter.

Il était entendu entre les deux parties que le gouvernement canadien garantissait les obligations du Grand-Tronc-Pacifique. Une clause du contrat, restée obscure, prêtait à double interprétation. Le gouvernement canadien estimait, qu'il ne s'était engagé à garantir les obligations que jusqu'à concurrence du montant qu'elles rapporteraient sur le marché. D'autre part, le Grand-Tronc-Pacifique prétendit que le gouvernement les garantissait au pair et, que si elles ne rapportaient pas leur valeur nominale, c'était à l'Etat de combler de déficit. Liquidée sur le marché, une grande partie de ces obligations se vendit à un prix moindre que le pair. Le Grand-Tronc-Pacifique voulut faire payer la différence au trésor fédéral. Celui-ci affirmait ne rien devoir, et soumit sa cause à la Cour Suprême qui maintint cette prétention, mais, finalement, un arrêt du Conseil Privé décida en faveur du Grand-Tronc-Pacifique. L'Etat condamné à solder la différence entre la valeur au pair et la valeur réalisée sur le marché, doit aujourd'hui payer une somme de près de cinq millions, pour le lot d'obligations déjà négociées à perte, et, dans quelques mois, devra payer aussi une somme approximative de six millions pour d'autres obligations négociables aux mêmes termes. C'est pour faire autoriser le ministère des finances à rembourser à même le capital de l'Etat cette somme au Grand-Tronc-Pacifique que M. White soumettait sa résolution à la Chambre, cet après-midi. Elle l'autorisa sans débat. Mais il est probable que, lors de l'adoption du bill, il y aura quelque discussion à ce propos.

La Chambre autorise aussi le ministère à avancer six millions à la commission du hâvre de Montréal, afin qu'elle complète certains travaux d'urgence, et rembourse certains emprunts qu'elle fit il y a quelques années. Le *Devoir* publiait hier le texte même de cette résolution. Il est inutile d'y revenir.

Le reste de la séance, M. M. MacDonald, de Pictou, entretient la Chambre, réduite à sa plus simple expression,—ils sont à peine trente députés au poste,—de la nécessité d'une entente avec les autres colonies et la métropole, quant à la naturalisation impériale, qu'il voudrait uniforme dans tous les pays britanniques. Puis M. Monk fait voter des crédits pour construction de quais, de jetées et de brise-lames dans les ports et les havres de l'Est. La semaine se termine aussi calmement qu'elle a commencé.

La semaine prochaine, on croit que le ministère mettra à l'étude le bill de la commission du tarif. Comme les textes de cette mesure ne satisfont pas la gauche, tout laisse prévoir que le débat se prolongera pendant quelques séances. Mais le cabinet entend presser l'adoption de ses mesures au plus tôt, et, à compter de lundi, douze février, les projets de loi des députés resteront sur le carreau. Les ordres du gouvernement auront alors préséance.

Le bill relatif aux frontières manitobaines reviendra devant la Chambre l'un de ces jours prochains. Les journaux ministériels anglais accréditent d'avantage, depuis quelque vingt-quatre heures, la nouvelle qu'il ne renferme aucun texte relatif à la situation scolaire du "Keewatin". "Il n'y aura donc pas matière à embarras pour le ministère", disent ces feuilles. Elles font erreur. C'est justement si ce bill ignore la situation actuelle qu'il y aura grabuge, et grabuge considérable, à compter que le texte primitif du bill ne subisse pas sur ce point de modifications importantes.

Georges PELLETIER.

Les mutualités scolaires en Belgique

On trouvera dans une autre page une étude de l'un de nos collaborateurs sur les mutualités scolaires en Belgique. Nous la recommandons à l'attention de tous ceux de nos amis que préoccupent les questions scolaires et économiques.

Nous avons l'intention de donner ainsi, aussi souvent que nous le pourrons, des indications claires et précises sur les travaux et les progrès réalisés à l'étranger. Nos amis y trouveront matière à réflexion, souvent aussi d'instructifs exemples.

Sur le Pont d'Avignon....

Le jeune Béïque, dit le "Canada", "étudie rapidement l'attitude des créchards depuis leur avènement à la crèche et il flagelle d'importance l'endormi M. Monk...."

Tout cela est bien beau, sans doute, pour un jeune homme; mais le confrère oublie le meilleur titre de ce mignon: il est le fils de son papa, gros actionnaire du "Canada" et ce qui ne gâte rien, sénateur.

Et ce pauvre gros Rodolphe Lemieux en est réduit, après avoir conversé avec un empereur et passé pour un général, à "causer de politique devant des jeunes libéraux avides d'entendre..." Ah! qu'ils sont loin les discours à $100 la paire!...

Voilà maintenant qu'on lance des bombes à Tétraultville.

Décidément Montréal s'agrandit rapidement et ne le cèdera bientôt en rien aux capitales européennes.

Ce brave sir Edward Carson, qui menace de mettre Belfast à feu et à sang, si Winston Churchill ose y parler, doit avoir lu les numéros de la "Vigie" et du "Soleil" publiés avant l'assemblée de Saint-Roch.

Peut-être cependant s'est-il contenté de feuilleter les "Souvenirs politiques" de M. Charles Langelier.

Le Canada devra verser au Grand-Tronc-Pacifique $10,000,000 de plus qu'on ne s'y attendait parce que les ministres se sont trompés sur la portée du contrat qu'ils signaient.

La leçon est rude.

M. Gouin s'est laissé aller hier, à déclarer qu'il n'aime pas les nationalistes.

Qui l'eût cru?

M. Perley de retour

UN VOYAGE D'AGREMENT, PAS AUTRE CHOSE. — SIR HIBBERT TUPPER DIT QUE SON PERE EST MIEUX.

Halifax, 3. — L'hon. George E. Perley est arrivé d'Europe à bord de l'"Empress of Britain". Aux journalistes il ne s'est pas montré communicatif.

—Que pense l'Amirauté de la situation navale canadienne? lui fut-il demandé.

—Je ne suis pas allé en Europe par affaire et je n'en sais rien. J'ai passé mes vacances à Cannes, dans le sud de la France."

M. Perley nie qu'il soit allé à Rome pour entrer en pourparlers avec le Vatican.

Sir Charles Hibbert Tupper arrivé en même temps que M. Perley a dit que la santé de son père s'était sensiblement améliorée.

La Chantdeleur à Rome

Rome, 3. — Conformément à une vieille tradition, tous les chefs des ordres religieux, des basiliques romaines et des collèges présenteront de magnifiques cierges à Sa Sainteté, à l'occasion de la fête de la purification de la Vierge.

QUESTIONS SOCIALES

Les mutualités pour enfants en Belgique

C'est en 1896 que fut fondée en Belgique la première Mutualité pour enfants. Depuis lors cette oeuvre s'est développée dans des proportions extraordinaires, au point que deux ans plus tard (1898) la seule province du Hainaut comptait 127 mutuelles scolaires.

On avait saisi, en effet, l'extrême importance de cette participation de la jeunesse aux avantages de la mutualité.

Les 35,471 enfants affiliés aux sociétés de secours mutuels, en France, démontraient péremptoirement la possibilité de ces oeuvres, et on en avait, d'ailleurs, une autre preuve dans le pays même où la puissance d'épargne des enfants se manifestait dans le fait de la concession de 85,083 livrets d'épargne qu'on venait de leur attribuer en 1894.

Cette affiliation des enfants à la mutualité n'aurait-elle d'autre effet que de l'initier à la prévoyance et à l'épargne et de forcer ainsi des ouvriers doués de ces deux vertus, son rôle serait déjà assez considérable pour attirer l'attention. Il est difficile de corriger chez les adultes l'imprévoyance et le manque d'esprit d'épargne: on se trouve en face d'habitudes acquises difficiles à déraciner et les sacrifices qu'impose cette nouvelle orientation de la vie se font durement sentir, à l'âge où la prodigalité et le luxe ont enchaîné l'ouvrier à des nécessités souvent créées de toutes pièces, sans doute, mais impérieuses et inévitables.

C'est donc à l'enfance et à la jeunesse qu'il faut s'adresser surtout si l'on veut créer une action solide et durable.

A ce même point de vue de la portée éducative des mutualités scolaires, notons aussi que le sacrifice exigé de l'enfant pour le versement de sa cotisation contribue à tremper son caractère, et le dispose ainsi à l'acquisition des vertus [illegible] de lui un chrétien ré[illegible] modèle. Il en viendra à se convaincre de plus en [illegible] d'y aller de sa per[illegible] veut conquérir sa place au soleil; tout en profitant de l'appui de ses voisins dans la pratique de la mutualité, il acquerra peu à peu l'aptitude à se tirer d'affaire lui-même et à attendre le succès du développement de ses ressources personnelles.

Quant aux avantages individuels et familiaux, ils sont tout aussi appréciables: la maladie menace les enfants comme les grandes personnes, et d'autre part, plusieurs d'entre eux rapportent déjà au logis un salaire plus ou moins élevé; l'enfance est donc exposée à des risques contre lesquels la mutualité l'assurera sagement et efficacement.

Ces quelques considérations suffisent pour montrer le but poursuivi par les organisateurs de Mutualités pour enfants et les résultats qu'on est en droit d'attendre de cette oeuvre de régénération sociale.

Prémunir les enfants contre les conséquences de la maladie en leur accordant les secours médicaux et pharmaceutiques, les indemniser à l'occasion pour les pertes de salaire et leur assurer une pension de retraite pour la vieillesse, voilà donc le but immédiat poursuivi par ces mutualités.

D'après le but spécial à atteindre, les membres sont ou bien uniquement des écoliers, et dans ce cas la Mutualité ne pourvoit qu'aux frais de maladie, ou bien des jeunes gens qui travaillent déjà et gagnent des salaires, associés aux enfants fréquentant l'école. Dans ce dernier cas, les membres plus âgés, jeunes ouvriers, paient une cotisation double destinée à leur obtenir outre les soins du médecin, une indemnité pécuniaire. D'autres sociétés mutualistes ont uniquement pour but l'affiliation de leurs membres à la caisse de pension et de retraite sous la garantie de l'Etat.

D'après la loi, l'enfant âgé de moins de 18 ans, ne peut être membre d'une mutuelle sans le consentement de son père ou de son tuteur. Ce consentement doit être donné par écrit ou reçu par le délégué de l'administration de la société en présence de deux témoins qui signent avec lui.

Le minimum d'âge a beaucoup varié: 11 ans, 10 ans, 6 ans. 6 ans est l'âge minimum pour l'affiliation à la Caisse Générale. L'âge de 10 ans paraît préférable, étant donné surtout le but moral poursuivi par les mutuelles, but qui ne peut être sérieusement poursuivi et atteint que chez des enfants dont l'adhésion est suffisamment libre et raisonnée.

Le montant de la cotisation exigée varie nécessairement d'après le but de la Mutuelle.

S'il ne s'agit que d'affilier les membres à la caisse de pension et de retraite, la cotisation minima est de cinq centimes (un centin) par dimanche, soit 2 fr. 60 par an (52 centins.) Si la mutuelle veut assurer à 25 membres les secours en cas de maladie, l'ensemble des cotisations doit égaler le risque assuré; la moyenne des frais médicaux étant de 2 fr. 73 par membre, la cotisation de 30 centimes (6 centins) par mois couvre abondamment ces frais, en assurant en outre une réserve suffisante.

Quand la Mutuelle veut en outre accorder l'indemnité quotidienne en cas de chômage, elle exige une cotisation proportionnelle à cette indemnité. Une cotisation de 10 centimes par semaine donnaient 5 fr. 25 par an; la société accordant 1 fr. par jour à ses membres pour perte de salaire et la moyenne de la dépense par membre étant de 4 frs, par an; il resterait un excédent de 1 fr. 20 pour la réserve.

Les conseils provinciaux et les administrations municipales encouragent puissamment les Mutualités pour enfants, soit en leur accordant des subsides, soit en substituant des livrets de retraite aux récompenses ordinaires. Aussi peut-on constater les merveilleux progrès de l'épargne parmi les enfants. En 1894 on créait 1215 livrets de retraite, en faveur d'enfants mineurs; en 1901, ce chiffre monte à 66,979 dont 21,210 pour enfants de 6 à 9 ans.

Les sociétés scolaires de retraite était en 1896 au nombre de 5 et le versement global s'élevait à 181 frs en 1902 il y avait 651 sociétés et le versement global était de 478,-239 frs.

Avant de terminer cette étude forcément incomplète, nous donnerons dans ses grandes lignes l'organisation de la mutuelle de Maekelen fondée en 1896, au sein du catéchisme de persévérance.

La mutuelle a pour but: 1o. de procurer les soins du médecin et les médicaments à ses membres effectifs malades ou blessés; 2o. de faciliter leur affiliation à la Caisse d'épargne et de retraite sous la garantie de l'Etat; 3o. d'intervenir dans les frais de funérailles religieuses.

Les membres ne peuvent être admis qu'après 11 ans accomplis et cessent de faire partie de l'association dès qu'ils ont atteint l'âge de 18 ans.

La cotisation est de 6 centimes par semaine; elle sert à assurer les services médicaux et pharmaceutiques. Ceux qui veulent se constituer une rente viagère pour la vieillesse versent en outre des cotisations facultatives, au minimum de 10 centimes. Si l'on veut en outre s'assurer d'une indemnité, en vue des frais funéraires, il suffit de payer 20 centimes au décès de chaque membre effectif.

Les membres effectifs malades ou blessés reçoivent aux frais de la société, les soins du médecin et les médicaments pendant un mois; le bureau décide alors dans quelle mesure il pourra encore intervenir.

Chaque année, en fin d'exercice, la société procède à une liquidation générale. Dans le cas d'insuffisance de fonds pour acquitter les frais médicaux et pharmaceutiques, chaque membre paie sur le champ un supplément pour combler le déficit.

Si, au contraire, il y a excédent, après paiement des frais, cet excédent ne reste plus la propriété sociale, mais devient la propriété de chacun des membres. La part de chacun est inscrite au livret de la caisse d'épargne du propriétaire avec stipulation qu'il ne pourra la percevoir avant l'âge de 18 ans, époque où ils sortiront de la société.

G. M.

VENTE DE PRELARTS A BON MARCHE

500 grands coupons de prélarts en rouleau, 2 verges de large à 19c, occasion splendide. Au Grand Magasin à Rayons VIAU, coin Ste-Catherine et Dufresne.

Grand Euchre

Le 7 février prochain, à 8 h. 30 p.m. aura lieu dans le soubassement de l'église St-Joseph, un grand euchre au profit des enfants pauvres de la paroisse. La fête promet d'être très joyeuse.

VINS et LIQUEURS de CHOIX

Exigez les marques suivantes de votre fournisseur

LIQUEURS FINES—P. Garnier, Enghein les Bains.
CLAIRETS ET SAUTERNES—A. Delor & Cie, Bordeaux.
VIN DE BOURGOGNE—Oeil de Perdrix.
VIN SHERRY—Favorito, Diez Hermanos, Jerez.
VIN DE PORT—Braganza et Minerva.
CHAMPAGNE — Cardinal, Epernay.

LAPORTE, MARTIN & CIE, LIMITEE, Agents. - MONTREAL

La Musique à Montréal

A L'OPERA LA SEMAINE PROCHAINE. — LA PREMIERE DE "MADAME CHRYSANTHEME". — UN JOLI ALBUM-SOUVENIR. — LE QUATUOR A CORDES DUBOIS. — LE TENOR DUFAULT. — LE CONCERT PLAMONDON-MICHOT. — LE CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE. — VISITE DE LA SYMPHONIE DE LONDRES.

A L'OPERA LA SEMAINE PROCHAINE

Les artistes de l'opéra nous reviendront demain matin de Québec où ils sont allés cueillir de nombreux lauriers. Le public leur a fait là-bas l'accueil qu'ils méritaient. Toute la semaine, les journaux de la Vieille Capitale n'ont cessé de décerner des éloges à ceux qui nous ont enchantés pendant trois mois.

Une semaine encore, et la saison sera close. Elle va se terminer glorieusement, si l'on en juge par le magnifique programme que nous nous empressons de soumettre à nos aimables lecteurs:

Lundi: "Louise" avec Mmes Dereyne, Courso, Pawloska, Bowman, Choiseul et Rivière; MM. Huberty, Darial et Stroesco, dans les principaux rôles.

Mardi: "Le Chemineau", avec MM. Nicoletti, Huberty, Cargue, Sterlin, Allan et Wainman; Mmes Dereyne, Pawloska et Choiseul.

Mercredi: "Madame Butterfly" avec Mmes Ferrabini et Courso; MM. Colombini, Nicoletti et Stroesco.

Jeudi: "Le Jongleur de Notre-Dame." C'est une heureuse idée qu'a eue la direction de remettre ce petit chef-d'oeuvre à l'affiche. On aura encore le plaisir d'applaudir MM. Sterlin, Bonafé, Cargue, Stroesco, Wainman, Carmes et Panneton, dans les principaux rôles.

Vendredi: "Rigoletto" avec MM Nicoletti, Colombini, Huberty, Cervi, Marti; Mmes Bowman, Courso, Soucy et Buck.

Samedi: première à Montréal de "Madame Chrysanthème" qui a obtenu un succès phénoménal à Québec. Dans les rôles principaux nous remarquons Mmes La Palme, Choiseul et Rivière; MM. Sterlin, Bonafé, Stroesco et Allan. "Madame Chrysanthème" est le charmant chef-d'oeuvre de Messager et ne manquera pas de faire sensation à Montréal.

Samedi après-midi aura lieu le dernier concert d'orchestre de la saison. Nous donnerons prochainement le programme qui sera exécuté.

ALBUM-SOUVENIR

A moins d'un contretemps, les amateurs d'opéra pourront se procurer, dès lundi, un très joli album contenant la photographie du gérant-général, des directeurs, des artistes et des principaux instrumentistes de l'Opéra de Montréal. L'album contiendra en outre la biographie de chacun des personnages précités. Ce charmant souvenir, qu'on vendra quelques sous, est dû au travail de M. Robt. J. Quigley. L'innovation est très heureuse et nul doute qu'elle recevra beaucoup d'encouragement.

P. G. O.

LE QUATUOR A CORDES DUBOIS

C'est le 14 février prochain qu'aura lieu le 4ième concert du Quatuor Dubois à la salle Windsor, sous le patronage de Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught. A ce concert, nous entendrons les quatuors de Beethoven, et de Vincent d'Indy. Le soliste sera le professeur J. B. Dubois, notre virtuose distingué.

Qu'on se le dise, le concert sera un des plus beaux donnés par le Quatuor.

Les billets sont en vente chez Ed. Archambault, G. Labelle, J. A. Hurteau, et H. Desjardins, ce dernier, au coin Mont-Royal et Saint-Denis.

LE TENOR DUFAULT

Notre compatriote, M. Paul Dufault, qui vient de remporter un succès vraiment remarquable à son concert au Carnegie-Hall à New-York, donnera une série de concerts au Canada au commencement de mars, et se rendra à Montréal au Windsor Hall le 5 mars.

Dans cette courte tournée, ce parfait interprète de la chanson française sera secondé d'artistes de grand mérite qui viendront avec lui de New-York.

M. Dufault est bien connu à Montréal, mais c'est un de ces rares chanteurs que l'on ne se lasse pas d'entendre. La beauté captivante de sa voix, la chaleur de son timbre lui ont acquis une très grande popularité qui ne font que s'accroître chaque fois qu'il paraît en public.

CONCERT PLAMONDON

La préparation des oeuvres nouvelles que doivent présenter M. et Mme Plamondon à leur prochain concert est déjà commencée et nous promet d'agréables surprises. D'un caractère tout différent du premier concert donné le cinq janvier, celui dont nous parlons aujourd'hui a un programme qui ne ralliera pas moins tous les suffrages. En effet, "Jeunesse" de Georges Hüe, première édition en Amérique, laisse à l'orchestre aussi bien qu'aux solistes et aux choeurs d'excellentes occasions de faire apprécier leurs qualités respectives.

Comme toujours M. et Mme Plamondon eux-mêmes seront les principaux interprètes de ces oeuvres qui nous procureront cependant l'occasion d'entendre en outre, des talents nouveaux, cultivés par ces excellents professeurs.

Avec "Resurrection" (de Georges Hüe également) seront données deux choeurs inédits, celui des Bouquetières, extrait de "Tabarin", opéra de Pessard, plein de mouvement et de grâce, et le choeur des Bohémiens de Schumann, version française.

On peut retenir ses places pour ce deuxième concert (17 février) e tcelui du 9 mars aux maisons Willis et Archambault.

LE CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

A une assemblée des directeurs du Conservatoire National de Musique, tenue le lundi soir dernier, on a fait quelques remarques qui intéressent ceux qui encouragent cette institution canadienne-française.

Les examens généraux de cette année, auront lieu à Montréal, au commencement de juin. Les institutions ou les professeurs éloignés qui auront un nombre d'élèves suffisant pourront obtenir, sur demande, à cet effet, des examinateurs délégués dans leur localité, afin de diminuer les dépenses des candidats.

Les demandes d'inscription devront se faire au moins huit jours avant l'examen, afin que les candidats heureux puissent recevoir leurs diplômes à temps pour la distribution des prix dans les collèges et les couvents. Les candidats qui s'inscriront le jour de l'examen seront exposés à recevoir leurs diplômes plus tard que les autres, et ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes du retard.

Les diplômes seront délivrés en rédaction nfranançaise ou anglaise, au gré de ceux qui les auront mérités.

A propos du manuel de Théorie, le Conservatoire recommande, sans toutefois l'imposer la "Théorie musicale spécialement dédiée aux jeunes pianistes, par Sr. de M. S. M., ouvrage nouveau, en vente chez tous les marchands de musique. Des programmes spéciaux, pour le chant et le violon ont été préparés avec beaucoup de soin. Le directeur du Conservatoire désire porter une attention particulière à ces deux branches de l'enseignement musical, et il recevra avec plaisir les communications que les professeurs intéressés voudront bien lui faire à ce sujet. M. Lavallée-Smith a informé le Bureau de direction qu'il a reçu jusqu'à présent de nombreuses demandes de renseignements, ce qui fait prévoir de nombreux candidats aux prochains examens.

LA SYMPHONIE DE LONDRES

Au printemps prochain, Montréal aura la visite du fameux orchestre symphonique de Londres, une des plus belles organisations musicales du monde.

Ces musiciens entreprendront une courte tournée aux Etats-Unis et au Canada.

M. Arthur Nikisch est le chef de cet orchestre qui arrivera à New-York le 8 avril et donnera vingt concerts consécutifs. Trois villes canadiennes seront visitées par les célèbres musiciens: Montréal, Toronto et Ottawa. C'est le 26 avril que Montréal les recevra.

L'orchestre comprend cent instrumentistes dont plusieurs sont les favoris du roi George V.

Nous devrons à Madame E. G. Lawrence, l'aimable impressario, la bonne fortune d'applaudir, chez nous, des artistes dont la réputation est mondiale.

LE CONCERT BOWMAN

Mme Bowman donnera un concert sous les auspices de l'Université Settlement, mercredi le 10 février. Nous en donnons ci-après le programme. Mlle Mary Cracroft, pianiste anglaise prendra aussi part à la représentation.

Soli de piano:
(a) "Jardins" sous la pluie", Deussy.
(b) Ballade . . . . . Deussy
(c) Paraphrase de l'Opéra "Eugène". Onéguine" Tschaikowsky.
(Arrangé par Pabst)
Mlle Mary Cracroft

"Ervani in volani" . . . . . Verdi

MADAME BOWMAN

(a) "Coucou (Cuckoo) . . . Daquin
(b) Nocturne . . . . . Chopin
(c) Saint François et les oiseaux, Liszt
Miss Cracroft

Solo.
(a) My Lady's Eyes . . . . . Pascal
(b) Spring Song . . . . . Mrs. Grant
(c) The Lass with the Delicate Air
(d) Er Ist's . . . . . Wolf
(e) Mandolin . . . . . De Bussy
Madame Bowman

Soli de piano.
(a) La Fileuse . . . . . Raff
(b) Valse Badinage "Tabatière" à Musique", Lladoff
Miss Cracroft

Traviata Aria . . . . . Verdi
Madame Bowman
Polonaise Miss Cracroft Op. 47 Chopin

Le serment des Jésuites

Le "Toronto Daily Star", numéro du 31 janvier, nous apporte le texte d'une lettre que lui a adressée le R.P. Ed. Lecompte, S.J., Provincial des Jésuites au Canada, relativement à une nouvelle parue dans le dit journal au sujet du serment des Jésuites. Voici la teneur de la lettre:

Collège Ste-Marie,
Montréal, 31 janvier 1912.

M. l'éditeur du "Star",

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui la coupure d'une dépêche envoyée par la Presse Canadienne en date de Montréal, 24 janvier. Elle est surmontée, en grosses lettres, du titre suivant: "Les Jésuites admettent le serment cité, mais disent qu'il n'est plus observé", et, un peu plus bas, les mots: "Les autorités du collège ont annoncé ce matin que M. Johnson se servait, dans son argumentation, d'un texte tombé en désuétude, du serment des Jésuites, et qu'une copie du serment en usage aujourd'hui avait été envoyée, lui démontrant son erreur."

Maintenant, permettez-moi de vous dire que la patience a des limites et que cette affaire va réellement trop loin. La déclaration précitée est une fausseté injustifiable; les autorités du collège n'ont jamais rien annoncé de tel.

Au contraire, nous répudions énergiquement comme une contrefaçon honteuse ce serment absurde, malpropre et criminel, qu'aucun homme sensé ne saurait prêter, ni auquel il saurait croire, et qui, malgré qu'il ait été réfuté et décrié, a fait son chemin depuis le faussaire initial, Robert Ware, en 1680, jusqu'à son successeur, conférencier dans une église de Toronto.

Je compte sur votre loyauté, Monsieur, pour publier cette lettre, et répudier la déclaration offensante de votre correspondant montréalais, donnant à votre titre autant d'éclat qu'à celui qui ornait la dépêche de Montréal.

Voter tout dévoué,
ED. LECOMPTE, S.J.,
Provincial des Jésuites du Canada.

Résultat du referendum

POUR L'ABOLITION DE LA QUALIFICATION FONCIERE

CONTRE L'ABOLITION DE LA QUALIFICATION FONCIERE

Résultat par quartier:

EST:	Pour	10
	Contre	81
	Majorité pour	39
CENTRE:	Pour	125
	Contre	126
	Majorité contre	1
OUEST:	Pour	176
	Contre	361
	Majorité contre	185
STE-ANNE:	Pour	1,144
	Contre	733
	Majorité pour	411
ST-JOSEPH:	Pour	807
	Contre	484
	Majorité pour	323
ST-ANDRE:	Pour	290
	Contre	509
	Majorité contre	219
ST-GEORGES:	Pour	268
	Contre	493
	Maj contre	225
ST-LOUIS:	Pour	1386
	Contre	880
	Majorité pour	506
ST-LAURENT:	Pour	846
	Contre	852
	Majorité contre	6
PAPINEAU:	Pour	2039
	Contre	1169
	Majorité pour	870
STE-MARIE:	Pour	1213
	Contre	678
	Majorité pour	535
ST-JACQUES:	Pour	920
	Contre	488
	Majorité pour	432
LA FONTAINE:	Pour	1632
	Contre	815
	Maj. pour	818
HOCHELAGA:	Pour	1296
	Contre	745
	Maj. pour	551
ST-J.-BAPTISTE:	Pour	1415
	Contre	752
	Maj. pour	663
ST-GABRIEL:	Pour	994
	Contre	778
	Majorité pour	216
ST-DENIS:	Pour	2261
	Contre	1056
	Majorité pour	1205
DUVERNAY:	Pour	1033
	Contre	549
	Majorité pour	484
ST-HENRI:	Pour	1346
	Contre	679
	Majorité pour	667
STE-CUNEGONDE:	Pour	459
	Contre	279
	Maj. pour	180
MT-ROYAL:	Pour	168
	Contre	148
	Majorité pour	20
DE LORIMIER:	Pour	512
	Contre	288
	Majorité pour	224
LAURIER:	Pour	2248
	Contre	1428
	Majorité pour	820
N.-D. de GRACES:	Pour	399
	Contre	273
	Maj. pour	65
ST-PAUL:	Pour	279
	Contre	214
	Majorité pour	65
AHUNTSIC:	Pour	91
	Contre	75
	Majorité pour	16
EMARD:	Pour	385
	Contre	315
	Majorité pour	70
LONGUE-POINTE:	Pour	480
	Contre	298
	Maj. pour	182
BORDEAUX:	Pour	208
	Contre	116
	Majorité pour	92
COTE-DES-NEIGES:	Pour	26
	Contre	29
	M. contre	3
ROSEMONT:	Pour	66
	Contre	44
	Majorité pour	22

Mystère d'aimer

Le dernier numéro du "Passe-Temps" (440) contient huit morceaux de musique dont voici les titres:

1o. Mystère d'Aimer, chanson inédite.
2o. C'est mon Ami, célèbre chanson
3o. Régiment de Sambre et Meuse, chanson interprétée par Dalberty.
4o. La Chanson du Printemps, duetto extrait de "La Lune en voyage".
5o. Pastourelle, interprétée par Chamoux.
6o. Le Dimanche d'une jeune fille, mélodie-valse.
7o. Elégie, mouvement de marche funèbre pour piano.
8o. Le Bras aux Dames, marche de salon, pour piano.

Aussi plusieurs portraits d'artistes et nombre d'articles instructifs et amusants. Un numéro 5 cts, par la malle 6 cts. Abonnement, un an, Canada, $1.50; Etats-Unis, $2.00. Adresse: Le Passe-Temps, 16 Craig Est, Montréal.

Demandez notre catalogue de primes. réc.

La procession de Dollard

Tous ceux qui ont participé à la procession organisée l'an dernier par le groupe Pie X de l'A. C. J. C. au profit du monument Dollard, sont priés de faire parvenir à M. Louis Parent, chambre 51, 30 rue St-Jacques, leurs nom et numéro de domicile, en mentionnant clairement la fonction qu'ils occupaient.

Prière de communiquer aux groupes de l'A. C. J. C.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

ASSOCIE

On demande un ASSOCIE EN COMMANDITE pour entreprise payante à courte échéance ayant un capital de $2,000. S'adresser au Casier 49 "Le Devoir."

EMPLOI DEMANDE

Une jeune dame désire position comme assistant teneur de livres ou emploi dans un bureau de médecin. Pouvant parler les deux langues. S'adresser à Casier 112, "Le Devoir".

HOMME DEMANDE

On demande un homme d'expérience et recommandé pour prendre charge de la comptabilité et la correspondance d'un bureau d'agent de manufacture. Emploi de 5 à 7 heures p.m., le samedi, de 2 à 9 heures p.m.—Ecrire à Casier 45 Le "Devoir".

PHOTOGRAPHIE

Pour nos photographies extérieures soit à votre résidence privée ou ailleurs, quoique ce soit en tout lieu et en tout temps, même le dimanche, aux mêmes prix qu'à l'atelier, on ne charge rien pour le déplacement, excepté en dehors de la ville. J. C. Audet, Uptown 3634; résidence, Main 3174.

PHARMACIEN

On demande un pharmacien, commis certifié ou élève d'expérience avec bonnes références, bonne position et bon salaire pour jeune homme compétent, aussi jeune élève sans expérience. S'adresser Pharmacie Lecours et Lanctôt, coin Saint-Denis et Sainte-Catherine.

À LOUER

A LOUER

Magnifique flat, situé rue Saint-Hubert, à 2 minutes de l'église des Pères du St-Sacrement, 30 pieds de large, 8 pièces. S'adresser à 1264 rue Saint-Hubert.

CHAMBRE A LOUER

Saint-Jacques, No 70, En face des bureaux du "Devoir". Chambre de devant, $5.00 par mois ou $1.50 par semaine. 26—3

A VENDRE

A VENDRE

Magnifique propriété, 343 Chemin Sainte-Catherine, Outremont. Superficie du terrain: 18,000 pieds; frontage, 120 pieds; verger: poiriers, pruniers, pommiers, vignes, etc. Maison de pierre solide: système de chauffage, gaz, électricité, b. et w.c. Possession immédiate. Pour tout renseignement, s'adresser aux Soeurs de l'Immaculée Conception, 314 Chemin Sainte-Catherine, Outremont.

Épicerie à vendre à Ste-Cunégonde

Coin Vinet et Workman, faisant de bonnes affaires, avec un stock et roulant de première classe. Régistre Nationale. Balance électrique Toledo, couteau à viande Dayton. Beau grand magasin avec grande cave de six pieds, grande cour, écurie, belles grandes sheds, 2 back stores. Cette épicerie située dans un beau centre à vendre pour cause de santé. E. H. Montpetit, 277 Workman.

LAMPE A ARC

Une magnifique lampe à arc de première classe. A coûté $55.00, vendra pour $25.00. S'adresser au "Devoir", 71A rue St-Jacques.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles ,tapis, prélarts, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

PROPRIETE A VENDRE

Verdun. Propriété à vendre, près église, école et chers, toute neuve, rapportant $1,524.00 par année. Pour cause de départ, vendra pour $13,500.00. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire, 309 Ethel, Verdun.

DIVERS

ACCORDEUR DE PIANO

M. DIONNE, accordeur re piano, au trefois de Nazareth, est maintenant au No 163 Amherst, Tél. Est 5442.

REPARATIONS

Réparations de meubles de tout genre, rembourés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00; plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell. Est 2075.

TABACS CANADIENS

en feuilles, J. A. Forest, 189 Amherst, tabacs en feuilles en gros au plus bas prix du marché. Demandez ma liste de prix ou venez voir l'assortiment. Commande remplie par la malle. Tél. Bell Est, 1487. 21—26

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 2765. C. F. Dawson Ltd., demanderesse, vs. Montreal Garage Ltd., défenderesse, et Mtres Elliott et David, distrayants. Le 12me jour de février 1912, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de la dite défenderesse, au No 8 rue Queen, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en pupitres, typewriter, pneux, etc. Conditions: argent comptant. REAL ROBILLARD, H.C.S. Montréal, 2 février 1912.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 21652. F. Carter & Co., demandeurs, vs. Harry Penneman, défendeur. Le 12me jour de février 1912, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 417a Lassalle Road, en la ville de Verdun, dit district, seront vendus par autorité de justice les biens et effet du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. X. Pauzé, H.C.S. Montréal, 2 février 1912.

Destitutions demandées

A une assemblée du Club Cousineau, de Villeray, une résolution a été adoptée, par tous les membres, demandant la destitution immédiate des trois commissaires du Port de Montréal.

Ce journal est imprimé, au No 71a rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité Limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel, Tél. Bell Main 2679.

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal, Tél. Main 3555. J. C. Lamothe, L.L.LD., Camille Tessier, L.L.B.

LANE, J.-A., Avocat, C.R., 97 rue Saint-Pierre, Québec. Téléphone 382.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, notaires (Léandre Bélanger et Adrien Bélanger), 30 rue St-Jacques, Tél. Main 1859. Résidence, 240 Visitation. Argent à prêter sur hypothèque à bonne condition, et achats de créances.

GIROUX LUCIEN, Notaire, édifice Saint-Charles, 43 St-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence 405, Dulude Est. Tél. St-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

DENTISTES

GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester. Tél. Bell Est 2916. Dr J. G. A. Gendreau. Dr Conrad Gendreau.

NOLIN, Dr. JOSEPH, Chirurgien-dentiste, 308 Sherbrooke-Est. Consultations de 4 à 6 heures p.m. Tél. Est 1162.

Dr ARTHUR BEAUCHAMP, chirurgien-dentiste. Tél. Bell Est 3549, 165 rue St-Denis, 4 portes de l'Université.

ROUSSEL, EMERY A., chirurgien-dentiste, 502 Ste-Catherine-Est, Montréal. Tél. Est 2971.

CARTES D'AFFAIRES

De GASPE BEAUBIEN
Ingénieur Conseil, Bâtisse Liverpool, London & Globe, Montréal. Tél. Main. 3814.

ACHILLE DAVID
Entrepreneur électricien, 250 rue Saint-Paul. Tél. Bell Main, 929. Résidence: Tél. Est 2782.

RODOLPHE BEDARD
Expert-comptable et auditeur. Systématiste-consultant. Administrateur de successions. Téléphone Bell, Main 3869 Suite 45, 46, 47.— 55 St-François-Xavier, Montréal.

ARTHUR SURVEYER, I. C.
INGENIEUR-CONSEIL
Mem. Ass. "Can. Soc. of Civil Engineers" Mem. Assoc. Inter. des Congrès de Navigation
56 BEAVER HALL
Téléphone : Uptown 3808 - - - - MONTREAL

ROD. LANGLOIS, Courtier d'Immeubles et Assurances, 54, Notre-Dame Est, Chambres 58 et 59. Montréal. Téléphone Main 7305.

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
J.-A.-W. DUFAULT, entrepreneur de pompes funèbres. No 784, Ontario Est, Montréal. Tél Bell Est, 2323. Tél. Marchands 1704.

DOMINION COAL CO.
LIMITED
Mineurs et Expéditeurs DE CHARBON DOMINION pour VAPEUR
Criblé, brut (run mine), mélangé (slack)
Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENTE
112 rue St-Jacques, - - - - - Montréal
Téléphone Main 401

CHARBON
Quelle que soit la qualité du charbon, que vous avez déjà acheté, nous garantissons qu'il est de votre intérêt d'essayer une tonne de CHARBON COLONIAL de la COLONIAL COAL AND CARTAGE CO., le meilleur, le plus durable, le plus propre. Pas de pierre ni de poussière.
Colonial Coal and Cartage Co.
147 rue Boyer
TEL. ST-LOUIS, 1729

LE RELAIS
HOTEL FASHIONABLE
Coin Berri et Saint-Louis, à côté du Viger
Magnifiques chambres, Salles de bain, Grandes salles d'attente, Salons, Cabinets particuliers pour dames, Salle de Banquet, Service de 1ère classe. Repas à 35c.
NAP. GEOFFROY, PROPRIETAIRE

BUREAU D'OPTIQUE CANADIEN
168 RUE ST-DENIS
En face de l'Université Laval, Montréal.
Lunettes, Pince-Nez, Jumelles, Faces à main, yeux artificiels.
Exécution rapide des ordonnances de MM. les docteurs-oculistes. Heures de bureau 8 a. m., à 8 p. m. Tél. Bell Est 989.

His Majesty's Theatre

Compagnie d'Opéra de Montréal
REENGAGEMENT
Une semaine commençant **Lundi, le 5 Février**

LUNDI, 5 FEV. A 7.30 P.M. "LOUISE", Mmes Dereyne, Courso, Bowman, Choiseul, Palowska, Rivière; MM. Darial, Huberty, Stroesco.

MARDI, 6 FEV. — "LE CHEMINEAU", MM. Nicoletti, Huberty, Cargue, Sterlin, Allen, Wainman; Mmes Dereyne, Pawloska, Choiseul.

MERCREDI, 7 FEV., "MADAME BUTTERFLY". Mmes Ferrabini, Courso; MM. Colombini, Nicoletti, Stroesco.

JEUDI, 8 FEV. "LE JONGLEUR DE NOTRE-DAME", MM. Sterlin, Bonafé, Cargue, Stroesco; Wainman, Carmes, Panneton.

VENDREDI, 9 FEV., "RIGOLETTO", MM. Nicoletti, Colombini, Huberty, Cervi, Marti; Mmes Bowman, Courso, Soucy, Buck.

SAMEDI APRES-MIDI. — Concert par l'orchestre, à 3 heures.

SAMEDI SOIR, "Mme CHRYSANTHEME". Mmes La Palme, Choiseul, Rivière; MM. Sterlin, Bonafé, Stroesco, Allan.

LETTRE DE QUÉBEC

(Suite de la 1ère page)

boursement de ses dépenses réelles de voyage." M. Lavergne remarque que le juré demeurant à six ou huit milles à la campagne n'aura droit qu'à 50 cents de frais, qu'il devra payer $1.50 ou $2.00 par jour à l'hôtel et qu'il ne lui restera pratiquement rien.

Le premier ministre refuse de répondre.

M. Lafontaine, de Maskinongé, ajoute qu'à la campagne, dans le temps des travaux des champs, un cultivateur serait heureux de donner $5 pour se dispenser d'aller passer son temps à la cour, de sorte qu'une indemnité de $2 est absolument insuffisante. Il demande au gouvernement de faire mieux; le gouvernement ne répond pas.

La question de transmission des chèques en paiement de subventions revient sur le tapis, à propos d'un octroi accordé à la paroisse St-Canut. M. Sauvé avait obtenu cette subvention le 3 mars, mais M. Ethier, candidat libéral pour Ottawa, intervient un mois après et c'est à lui que le ministre adresse le chèque, au lieu de l'adresser à la municipalité! Le ministre a oublié les dates, et d'ailleurs ne contredit pas, se contentant de dire que les travaux ayant été faits, M. Sauvé doit être content.

Revient aussi la question du voyage de M. Gouin dans le Nord de la province, Sous prétexte, de colonisation, ce voyage a coûté $1,000 à la province et M. Sauvé voudrait connaître le détail des $200 payées pour provisions. M. Devlin lui laisse peu d'espoir de ce côté. Alors M. Lavergne base sur les pièces déjà produites une description du voyage qui exaspère M. Gouin. Son beau-frère, M. Mercier, qui a pris le fauteuil, force sur les rappels à l'ordre, ce qui stimule la verve du député de Montmagny. Mille piastres pour un voyage dont le résultat pour la province a été zéro! Un ministre a certes le droit de faire payer ses voyages officiels par la province, mais il lui nie le droit de faire payer par la province ses frais d'encensoir et de décoration.

M. Francoeur fait la réponse formidable qui suit: — M. Lavergne a vécu au crochet de son beau-père; M. Lavergne a été élu avec l'aide de la jeunesse libérale; M. Lavergne est avec les bleus; M. Lavergne n'est pas sérieux. Il y a de ses amis qui sont payés par Ottawa pour faire des enquêtes.

M. Lavergne exige que M. Francoeur retire la première assertion, ce qu'il fait en tortillant, après quelques points d'ordre que le président, M. Mercier, décide régulièrement contre l'opposition, en y mettant un certain zèle qui soulève les protestations de la gauche. M. Plante fait remarquer au président que M. Francoeur a parlé 20 minutes sans toucher au sujet, contrairement aux règles de la Chambre, par conséquent, et sans qu'il (le président) s'en soit aperçu.

Six heures, dit M. Gouin, sur un ton passablement rogue.

A huit heures, les ministres reviennent en grande toilette, en route pour l'Opéra évidemment, et la Chambre adopte les projets de loi suivants:

Loi constituant en corporation la ville de East Angus.

Loi concernant l'Université du Bishop College.

Loi concernant l'église d'Outremont.

Loi constituant en corporation la Rol River Railway.

Loi amendant la charte de la cité de Lachine.

Et quelques autres projets de loi.

M. Gouin explique son voyage de colonisation en 1901. C'était, dit-il, un voyage organisé par le président de la Société de Colonisation de Montréal, M. Rolland, un bon conservateur. A la suite de cette excursion, on a organisé des écoles pour les paroisses nouvelles. Là où il n'y avait que 57 personnes, il y a aujourd'hui trois municipalités et 7,000 personnes. M. Gouin prétend aussi que si le chemin de fer a été construit jusqu'au Nominingue et jusqu'à Mont Laurier, cela est dû à cette excursion. Le parti se composait de vingt personnes environ. Mgr Latulippe et l'abbé Caron proposent de faire la même chose l'an prochain pour l'Abitibi. En 1897, il en coûta $700 pour inaugurer le parc du Mont Tremblant.

JEAN DUMONT.

Routine de la Chambre

En réponse à M. Plante, M. Taschereau dit que le gouvernement n'a pas encore pris de décision quant à l'utilisation du palais de Justice de Beauharnois, attendu que l'acte de donatiion du terrain spécifie qu'elle sera nulle si l'édifice n'est pas utilisé comme Palais de Justice.

En réponse à M. Prévost, ministre des Terres dit que les poursuites contre R. N. Leblanc ont été prises le 8 avril 1911.

En réponse à M. Langlois, de Montréal, M. Décarie dit que le gouvernement a l'intention de soumettre un projet de loi pour donner suite à la résolution votée durant la dernière sessionexprimant le voeu que le gouvernement prendra des mesures pour diminuer le coût des livres dans les écoles élémentaires de cetet province.

M. Geoffrion soumet un projet de loi pour autoriser la muncipalité scolaire de Sainte-Clothilde de Châteauguay à emprunter sur polices d'assurances.

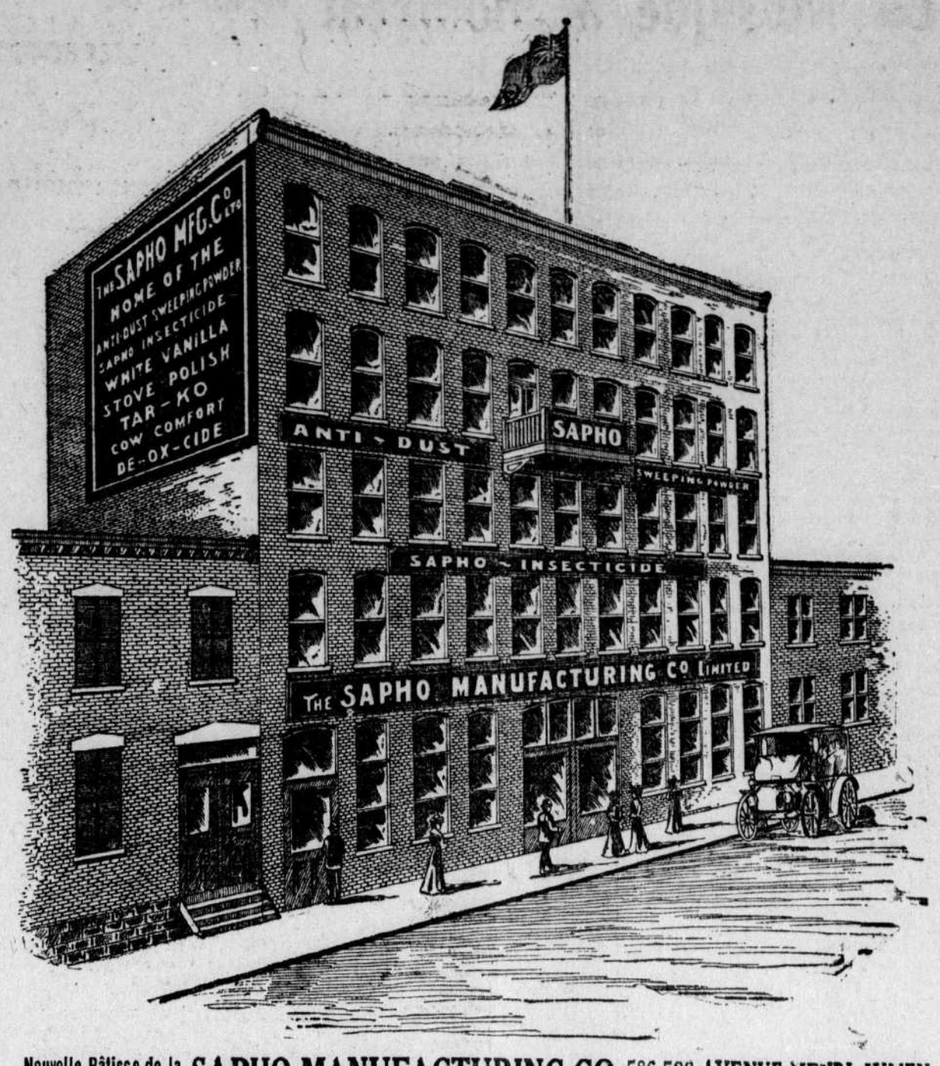

Nouvelle Bâtisse de la SAPHO MANUFACTURING CO. 586-588 AVENUE HENRI JULIEN (ANCIENNE RUE SANGUINET)

Téléphone Est 3179. MONTREAL.

ANTI-DUST

est la SEULE

POUDRE A BALAYER

qui tue tous les

GERMES DE MALADIES

et détruise les MITES et les INSECTES

Le Balayage ne soulève aucune Poussière

LES PLANCHERS SONT NETTOYES
LES TAPIS REMIS A NEUF

On peut s'en procurer chez tous les Epiciers, Pharmaciens et Marchands de Fer. :: ::

LA VIE AUX CHAMPS

UN BEAU ET BON LIVRE. --- LE MOUTON, LE CHIEN, Etc.

Nous signalions la semaine dernière un traité nouveau de l'élevage du mouton.

Nous avons, depuis, parcouru et fait parcourir ce traité, intégralement, d'un bout à l'autre.

Le volume nous paraît être, en l'espèce, le meilleur, le plus pratique jusqu'ici publié dans la Province.

L'auteur a même eu la précaution de faire précéder les *errata* à la lecture du volume.

Pourquoi, diantre, ne fait-on pas partout comme cela? Tout le monde sait bien, tous les auteurs savent mieux encore, qu'il est pratiquement impossible d'éviter totalement dans une première édition, les peccadilles typographiques.

Pourquoi alors ne pas indiquer, avant même le premier chapitre du volume, les péchés mécaniques qui s'y sont glissés? Le lecteur pourrait ainsi corriger lui-même, avant lecture.

Si jamais je deviens auteur d'un ouvrage important, c'est ce que je ferai!

Quoi qu'il en soit, "L'Elevage et l'Industrie du mouton dans la Province de Québec" est un beau traité, pratique, simple, bien illustré, et bien scientifique, quoiqu'à la portée de tout le monde.

Les lignes suivantes, extraites de "l'avertissement de l'auteur" nous donnent une idée de l'esprit et aussi du style que nous rencontrons partout au cours de cet intéressant ouvrage.

"Ce travail sur l'élevage et l'industrie du mouton est dédié aux classes rurales de la province de Québec.

"Jusqu'ici négligée, reléguée même à l'arrière-plan par un trop grand nombre de cultivateurs, cette branche de l'agriculture, judicieusement exploitée, offre pourtant des avantages multiples, auxquels ne saurait rester indifférent, de nos jours, l'agriculteur progressiste, soucieux d'améliorer son petit domaine et d'en accroître le revenu dans une proportion notable.

"Outre que la laine soit encore, à notre époque d'effervescence industrielle, un facteur indispensable dans l'économie domestique, la viande du mouton jouit d'une vogue croissante sur les marchés alimentaires, ce qui procure à l'éleveur un moyen facile et efficace de faire du mouton un auxiliaire incomparable comme destructeur des mauvaises herbes, en même temps qu'un producteur de premier ordre.

"Que de régions infructueuses, parce que réfractaires à tout genre de culture, pourraient cependant rapporter de beaux revenus, si on y élevait des moutons; que de coins de terre infestés sur nombre de fermes produiraient abondamment de bon grain, si on y faisait paître les moutons; que de peines s'épargnerait le cultivateur poursuivi par le fléau de l'ivraie, s'il avait recours à l'assistance docile et empressée du mouton.

"Serviteur doux, frugal, économe, le mouton est le complément naturel du bétail de la ferme moderne, à la richesse de laquelle il contribue pour une large part."

Nous reviendrons, la semaine prochaine, sur le sujet du mouton. Nous parlerons aussi des chiens, et d'autre chose *itou*.

C. L'HABITANT.

Changement d'horaire du C. P. R.

Le Pacifique Canadien a décidé de faire arrêter sur signal son train No 454 qui est dû à Ste-Adèle à 7.06 p.m., le dimanche seulement, à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Montréal.

r.

UNE Société peut administrer bien plus économiquement que les particuliers, parce que ses frais, se répartissant sur une grande somme d'affaires, sont réduits à un minimum.

Les propriétaires désireux d'avoir quelques loisirs ou de s'affranchir des ennuis de l'administration de leurs propriétés pourront la confier à

La Société d'Administration Générale

35 RUE ST-JACQUES MONTREAL

LA FÉDÉRATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES EMPLOYES DE BUREAU

Les membres de l'Association Professionnelle des Employées de Bureau, sont à organiser pour le mercredi, 14 février prochain, une jolie soirée musicale au profit de leur bibliothèque.

L'on jouera une jolie opérette: "Son Altesse Prunette" et une fine comédie: "Le Secret de Théodore". Ces piécettes seront interprétées par un groupe de jeunes filles, membres de l'A. P. E. B. Il y aura en outre orchestre et chant dans les entr'actes.

Cette soirée aura lieu à la salle de l'Immaculée Conception, coin Rachel et Bordeaux, l'un des endroits de la ville les mieux aménagés pour des représentations de ce genre.

Les billets sont dès maintenant en circulation et se vendent on ne peut mieux. Les membres de l'A.P.E.B. qui ont tant à coeur le succès de cette soirée, ne manqueront pas d'aider à la vente de ces billets. Ils pourront s'en procurer dès maintenant en s'adressant à Mlle Bélanger, à la "Patrie", et à Mlle Laurin, à la "Presse".

JOLI EUCHRE EN PERSPECTIVE POUR LE 15 FEVRIER PROCHAIN, A LA SALLE MANCE.

Les Dames de Charité du Patronage Youville, ont le plaisir d'annoncer aux amis de l'oeuvre que leur euchre annuel aura lieu le 15 février prochain, à la salle Mance.

Comme par le passé les bonnes religieuses comptent sur la sympathie du public pour faire de cette fête un succès. L'oeuvre éminemment recommandable que les Dames Patronnesses encouragent et protègent, trouvera certainement un écho chez tous leurs amis. C'est pourquoi ces dames espèrent avec confiance, avoir leur concours, et font à cette occasion un appel chaleureux au public, pour avoir une nombreuse assistance le 15 février prochain; lles nous promettent joyeuse fête, beaux cadeaux comme prix, excellent goûter servi gratuitement.

Prix d'entrée, seulement 50 centins.

Billets en vente au No 71 Lagauchetière Ouest, et chez Mme Langelier, présidente du euchre, 591 Ste-Catherine Ouest, chambre 203 King's Hall. Tél. Up 4322.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES EMPLOYEES DE MANUFACTURES.

(Section d'Hochelaga)

Dimanche, le 4 février, les ouvrières d'Hochelaga auront le plaisir d'entendre M. l'abbé J. O. Maurice, secrétaire-conjoint pour le Bien-être des Enfants.

Nous espérons avoir une assistance très nombreuse, les membres sont priés de faire de la propagande auprès de leurs parents et leurs amies. Les dames patronnesses sont respectueusement invitées à y assister.

L'assemblée aura lieu à 3 heures de l'après-midi, à la salle de l'école de la Nativité, rue St-Germain.

HOPITAL SAINTE-JUSTINE POUR LES ENFANTS.

L'assemblée annuelle aura lieu au No 820 Avenue Delorimier le mardi, 6 février à 3 heures 30.

La souscription annuelle des dames patronnesses et des gouverneurs est maintenant due. Prière de l'adresser à Mme A. Berthiaume, 342 Est, rue Sherbroke, ou à l'hôpital, 820, Avenue Delorimier.

Dispensaire tous les jours de la semaine au No 1197 Avenue Delorimier, à 10 heures.

Tous les jours, médecine.

Lundi et vendredi, yeux ,nez, gorge, oreilles.

Mardi, maladies de la peau.

Mercredi et vendredi, chirurgie.

Jeudi, dentiste.

Goutte de lait, distribution tous les jours au No 1107 Avenue Delorimier à 10 heures a.m.

ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES

L'assemblée générale du 24 janvier réunissait une nombreuse assistance. L'élection des officiers était le premier article à l'ordre du jour.

Ces élections se sont faites de la manière la plus paisible. Quoi qu'il y eut des changements assez notables, toutes les candidates présentées ont été élues par acclamation.

La formation du comité pour 1912 est comme suit: Présidente: Madame Bouthillier, réélue pour un second terme; 1ière vice-présidente, Mme L .Langelier; 2ième vice-présidente, Mlle T. Théoret; secrétaire, Mlle Bousquet, réélue; 1ière assistante-secrétaire, Mlle Laura Leblanc; 2ième assistante-secrétaire, Mlle C. Champagne; trésorière, Mlle A. Giroux.

Le conseil a été composé après une motion adoptée pour donner une nouvelle forme à la constitution de ce corps.

L'Association des Femmes d'Affaires étant composée de toutes les sections commerciales exercées par les femmes; motion a été faite par Mlle Bousquet, secrétaire, que chacune de ces sections affiliées elise deux officières pour les représenter respectivement. Faisant office de petits comités, ces conseillères devront faire oeuvre de propagande parmi les femmes exerçant le même commerce qu'elles; et auront pour devoir de surveiller et de porter à la connaissance du comité exécutif de l'association, les requêtes ou demandes des sociétaires de la section qu'elles représentent.

La motion ayant été adoptée à l'unanimité, on procéda immédiatement à la formation du conseil, composé comme suit:

Mme Petitclair, première conseillère, et Mme R. Giroux, section de la mode; Mesdames Picard et Marcotte, section des nouveautés; Madame Paquette, section salon de coiffures; Madame Tisdale, section literie; Madame Amesse, section, fonte et ferronnerie; Madame Comtois, section, agences.

L'épicerie et la librairie n'étant pas représentées à cette réunion, Mme Farland est proposée comme officière et zélatrice pour la ligne d'épicerie, Mme E. Champagne, officière et zélatrice, pour la librairie; Mme Marcotte, Mlle T. Leblanc, Mlle Delisle, dizainières. Egalement nommées dizainières, toutes les dignitaires de comités. Auditrices: Mlles M. L. Côté et E. Champagne.

Un nombre de cartes de euchre achetées par l'exécutif ont été tirées au sort comme prix de présence.

Quelques dames de l'Association des Femmes d'Affaires doivent faire prochainement un voyage en Europe, dans l'intérêt de leur commerce. L'itinéraire comprend l'Angleterre, la France et l'Italie, etc.

Les dames s'organisent pour avoir l'avantage d'un voyage à prix réduit, et suggèrent à toutes les personnes qui voudraient profiter du même avantage de se joindre à elles. Pour plus amples détails, s'adresser à Mlle E. Champagne, No 93 Saint-Hubert, promotrice de cette organisation.

LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES, 14 RUE CHURCH,

Edifice de l'Ecole Technique

Tél. de l'Ecole, Est 3706.
Tél. de la directrice, Est 4447.

HORAIRE DES COURS

Lundi soir, à 7 heures 30, au cours cuisine (en anglais), Démonstration. Prix, 25 cents.

Mardi, cours de cuisine, à 10 heures a.m. Prix d'entrée, 25 cents.

MENU

I.—Homard à la Canadienne.
II.—Bécassine en papillotte, Sauce Périgueux.
III.—Aubergines à la Turque.
IV.—Sitôt Fait.

Mardi, 8 heures p.m. cours de cuisine particulier aux sociétés fédérées (Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste).

Jeudi matin, à 10 heures, cours de cuisine.

Dorénavant, le cours sera payable d'avance à raison de $2.50 par série de 10 leçons.

Jeudi soir, à 7 heures 30, cours de cuisine. Prix d'entrée, 10 cents.

MENU.

I.—Soupe au chou et fromage.
II.—Foie de veau au bacon.
III.—Carottes à la ménagère.
IV.—Tarte aux pommes.

COUPE, COUTURE ET LINGERIE

Lundi, à 7 heures 30.

Mercredi matin, à 10 heures. Prix: 6 leçons, $1.00.

BRODERIES, OUVRAGES D'AGREMENT

Mardi, à 2 heures p.m. Prix: 6 leçons, $1.00 (sur demande).

MODES

Lundi matin, à 10 heures 30.

COURS NORMAL

Lundi, mardi et mercredi de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

LUNDI ET MARDI

chez

O. LEMIRE & CIE ST-DENIS ET STE-CATHERINE

Costumes

100 beaux costumes en tweed, drap, cheviot, diagonal et serge, noir, blanc, brun, vert, rouge, gris, etc. Valeur de $12 à $20. Au choix $7.98

Manteaux

Grands manteaux avec large collet ou collet militaire, les plus nouveaux styles de la saison. Noir et couleurs. Valeur de $8 à $15. $5.98

Etoffes à Robes

2,000 verges d'étoffes pour robes et costumes du printemps, dans les teintes de gris, rouge, vert, bleu, noir, aussi plaids et carreautés. Valeur de 29c à 49c. Lundi et mardi 19c

L'inventeur de la mélinite est réhabilité

APRES AVOIR SUBI QUATRE ANNEES DE PRISON, POUR UNE PRETENDUE TRAHISON, EUGENE TURPIN OBTIENT UNE COMPENSATION DE 100,000 FRANCS DE LA REPUBLIQUE.

(Service particulier)

Paris, 2. — La première chambre supplémentaire vient de prononcer un jugement qui est la réhabilitation du fameux inventeur de la mélinite, M. Turpin, condamné en 1889 sous l'accusation de trahison de l'intérêt français en publiant la célèbre brochure "Comment on a vendu la mélinite".

La campagne de réhabilitation datait d'une série d'articles du "Journal", publiés en 1907, afin de rappeler l'attention publique sur l'affaire Turpin.

L'inventeur déjà célèbre par sa découverte des panclastites découvrit que l'acide picrique était un explosif complet et qu'il en pouvait déterminer l'explosion à l'aide d'un détonateur, inventé pour faire exploser les panclastites. Il offrit sa découverte au ministère de la guerre, mais alors intervint le Juif Cumulus Herz. Turpin fut frustré de ses droits et publia chez Savine la fameuse brochure "Comment on a vendu la mélinite." On arrêta l'auteur, on saisit les 22,000 exemplaires du volume à la librairie Savine et Turpin fut jugé, condamné et emprisonné.

Le malheureux patriote passa quatre ans en prison, subit tous les raffinements du régime cellulaire et perdit sa croix de la légion d'honneur.

Il supporta énergiquement son malheur et dès l'obtention de sa grâce, en 1893, il travailla à sa réhabilitation.

Après vingt ans d'efforts, il vient de réussir. Les tribunaux lui accordent 100,000 francs de dommages-intérêts et proclament qu'il fut condamné injustement, et qu'il a bien mérité de la patrie.

Tous les journaux saluent avec joie cete bonne nouvelle et le vieux polémiste Drumont s'écrie dans un Premier-Paris:

"Un jour viendra où dans le recul de l'Histoire, le nom de Turpin sera parmi ceux des bons et utiles serviteurs de la Patrie; il sera celui de l'homme dont le génie a, peut-être, détourné de notre pays de nouvelles catastrophes. Ce nom sonnera comme un titre d'honneur et comme une gloire pour ses petits-enfants: c'est Turpin, l'inventeur de la mélinite!"

VENTE DE PRELARTS A BON MARCHE

500 grands coupons de prélarts en rouleau, 2 verges de large à 19 c, occasion splendide. Au grand Magasin à Rayons VIAU, coin Ste-Catherine et Dufresne.

Courrier d'Ottawa

(Service particulier)

Ottawa, 3. — Un des médecins du bureau de santé d'Ottawa qui s'était rendu, hier, à l'école St-Charles, afin d'y vacciner les élèves, n'a pas été peu surpris en constatant que tous les élèves avaient déserté l'école, en apprenant qu'on voulait les vacciner. Il paraît que cet acte des écoliers est la conséquence de l'opinion hostile des parents à la vaccination. On ne veut pas se faire inoculer le vaccin.

TAUX DU TELEPHONE

Il est question, dans les cercles municipaux d'Ottawa, de demander, à la Cie de téléphone Bell, une réduction dans les taux pour la cité. L'entente, conclue en 1907, entre la cité et la compagnie, expire au mois de juin prochain. Si cette dernière n'accède pas à la demande d'Ottawa, un téléphone municipal serait formé. La Cie Bell a, dans cette ville, près de neuf mille abonnés.

LA POLICE DE HULL.

Le public de Hull a demandé au Conseil Municipal d'augmenter l'effectif de la police. La criminalité se développe rapidement à Hull, d'une façon menaçante et il est temps qu'on prenne des moyens pour enrayer le mal qui menace la population. Le Conseil comprend parfaitement que la demande du public est juste, et il est probable que l'effectif de la police sera considérablement augmenté.

UN MONUMENT.

Une délégation se rendra auprès du premier ministre, lundi prochain, afin de demander au gouvernement d'ériger un monument à la mémoire des héros de 1812-1814.

LE MUSEE VICTORIA.

La fameuse fissure qui se trouve à l'édifice du nouveau musée Victoria, a coûté jusqu'à maintenant $6,000, et le ministre des Travaux Publics, de même que le ministre de l'Intérieur, sont bien décidés à régler cette question, qui a été jusqu'à maintenant un embêtement pour le gouvernement.

—Le capitaine Montague Yates, de Londres, Angleterre, est à Ottawa, et prépare en ce moment, le projet de construction d'un hippodrôme qui coûtera $600,000. Cet édifice aura une capacité de 3,000 personnes et la construction commencera dès les premiers jours du printemps.

La Canadian Defence League

Ottawa, 3. — La Canadian Defence League a présenté une adresse au Gouverneur-Général. Le but que se propose la ligue y est défini, notamment, la diffusion de l'idée de défense nationale : une campagne d'éducation d'entrainement naval et militaire : coopération avec les associations provinciales de culture physique et militaire des jeunes gens âgés de 14 à 18 ans. Enfin, la formation de citoyens robustes est le but fondamental de l'organisation.

Son Altesse Royale a fortement encouragé les projets patriotiques de la ligue.

L'adresse fut présente par M. George M. Elliott, secrétaire de la ligue dont le colonel Hamilton Merrit, de Sainte-Catherine, est le président.

A la Législature de Régina

Regina, Sask., 3. — L'achat par le Collège d'agriculture de la Saskatchewan d'un troupeau modèle dans la province d'Ontario a provoqué un violent débat à la législature. Les membres de l'opposition ont prétendu que ce troupeau arait dû être acheté dans la province même.

M. W. R. Motherwell, répondant aux critiques de l'opposition, dit que les directeurs du collège avaient le droit d'acheter les troupeaux là où ils le jugeaient préférable. Le premier ministre Calder déclara qu'il voulait que le collège fûu tout à fait libre des influences politiques.

L'ivrognerie peut être guérie

LA VIEILLE LEGENDE QUI VOULAIT QUE L'IVROGNERIE FUT INCURABLE EST DETRUITE.

Beaucoup d'hommes boivent qui voudraient cependant rompre avec cette habitude. Mais le whisky a miné leur constitution et créé en eux une soif qu'ils ne peuvent ignorer; il leur faut du whisky ou quelque chose qui fasse disparaître cette soif, reconstitue leur système et affermisse leurs nerfs.

La Prescription Samaria fait cesser la soif, raffermit les nerfs, rend la santé générale et fait que la boisson devient désagréable et répugnante. Elle est sans goût et sans odeur et peut être administrée au su ou à l'insu du patient, dans le thé, le café ou la nourriture. Elle est employée régulièrement par les médecins et dans les hôpitaux. Elle a guéri des milliers d'hommes au Canada et rendu le bonheur à des centaines de foyers.

Lisez ce qu'en dit Mme G... de Hull et ce qu'elle a fait pour elle :

"Il y a quatre mois aujourd'hui que j'ai commencé à faire usage de votre remède. J'ai suivi les directions et ai obtenu les meilleurs résultats. Une semaine après que j'eus commencé à me servir de votre remède, le patient cessa de boire et il n'a plus bu un verre de liqueur depuis. J'espère que vous accepterez mes sincères remerciements. Espérant que Dieu bénira votre remède partout où on l'emploiera, je demeure,

Mme G..., Hull, Qué.

(Nom omis sur demande).

Si maintenant il se trouve quelqu'un dans votre ville qui ait besoin de ce remède, parlez-lui en. La philanthropie ne peut être pratiquée sous une meilleure forme. Si vous avez un époux, un père, un frère ou un ami qui boit, venez-lui en aide. Ecrivez aujourd'hui.

UN PAQUET D'ESSAI GRATUIT de Samaria avec brochure donnant détails complets, directions, témoignages, prix, etc., sera envoyé sous enveloppe cachetée à quiconque le demandera en mentionnant ce journal. Correspondance absolument confidentielle. Le paquet d'essai à lui seul a déjà obtenu la guérison. Ecrivez aujourd'hui. The Samaria Remedy Company, Dept. 78, 49 rue Colborne, Toronto, Ont. ,Can.

En vente à Montréal, chez Lecours et Lanctôt, angle Sainte-Catherine et Saint-Denis, et aussi à la Pharmacie d'Henri Lanctôt, angle Prince-Arthur et Saint-Laurent.

Notre Page Littéraire

L'ACHAT D'UN MANTEAU DE MOUTON EST CHOSE SI IMPORTANTE en considération du prix que vous payez et du temps que ce manteau vous durera, qu'il est du plus haut intérêt de quiconque veut faire un bon marché de consulter de véritables spécialistes dans cette ligne.

MOUTON DE PERSE

Nous Sommes Spécialistes, Importateurs et Manufacturiers.

Nous n'importons que les meilleures peaux et nous confectionnons nos manteaux dans nos propres ateliers. C'est pourquoi nous vous garantissons une meilleure marchandise pour un prix beaucoup moindre que celui que vous vous exposez à payer ailleurs.

LABERGE, CHEVALIER & CIE,

FOURRURES EN GROS — 516 ST-PAUL. PRES DE LA RUE ST-PIERRE

LES HAUTES CIMES

J'irai boire l'eau vierge aux sources des grands fleuves:
Mes pieds se poseront sur l'azur du glacier.
Je veux baigner mon corps aux flots des brises neuves,
L'éther le trempera comme l'onde l'acier.

Dormons sur une cime avec effort gravie;
Dans la neige éternelle il faut laver nos mains;
L'air fait mouvoir là-haut des principes de vie,
Allons l'y respirer pur des souffles humains.

Montons! le vent se meurt aux pieds du roc immense,
Le doute ne saurait flotter sur ce haut lieu;
Montons! enveloppé de calme et de silence,
Sur ces larges trépieds j'entendrai parler Dieu.

L'air aspiré là-haut vivra dans ma poitrine,
Dans l'ombre de la plaine un rayon me suivra:
Ceux qui m'ont vu gravir pesamment la colline
Ne reconnaîtront plus l'homme qui descendra.

Plus haut que le sapin, plus haut que le mélèze,
Sur la neige sans tache au soleil j'ai marché;
Dans l'éther créateur je me baigne à mon aise:
Le monde où j'aspirais, mes deux pieds l'ont touché,

J'ai dormi sur les fleurs qui viennent sans culture,
Dans les rhodendrons j'ai fait mon sentier vert,
J'ai vécu seul à seul avec vous, ô nature!
Je me suis enivré des senteurs du désert.

Je me suis garanti de toute voix humaine
Pour écouter l'eau sourdre et la brise voler;
J'ai fait taire mon coeur et gardé mon haleine
Pour recevoir l'esprit qui devait me parler;

Et voilà qu'entouré des cimes argentées,
Cueillant le noir myrtil, buvant au flot sacré,
Goûtant sous les sapins les ombres souhaitées,
Libre dans les déserts, voilà que j'ai pleuré!

Victor de LAPRADE

A L'ACADEMIE FRANÇAISE

La réponse du Comte de Mun à M. Henri de Régnier

Ainsi que nous l'annoncions hier, le "Devoir" donne aujourd'hui le texte intégral de l'admirable discours prononcé par le comte Albert de Mun lors de la réception à l'Académie française de M. Henri de Régnier. C'est une pièce considérable, mais d'une telle valeur littéraire et morale, que nos lecteurs ne nous pardonneraient point de la mutiler.

Les sous-titres sont de nous.

Monsieur,

Un des premiers jours de l'année 1896, une petite troupe de soldats français bivouaquait à l'extrémité septentrionale du Tonkin, sur la frontière de la Chine, au pied d'une forteresse de rochers. Depuis le matin, pour en déloger les Chinois, ces hommes avaient livré un combat acharné, portant les canons à bras, dans un élan magnifique, jusqu'au sommet du rude escarpement. Maîtres de la position, heureux du succès, fiers de leur courage, ils dressaient les tentes joyeusement. La nuit était venue. Un grand feu jetait son éclat mouvant sur les rochers, sur les canons, sur les soldats, sur les officiers, groupés alentour. Tout à coup, dans cette lumière, un homme se dressa, s'approchant d'un pas rapide. Une clameur l'accueillit: le courrier! Il portait un sac de toile, transmis de poste en poste, depuis la côte, à l'autre extrémité du Tonkin. Près du feu, aussitôt, le sac est éventré; en un moment, chacun des privilégiés reçoit son lot. Du sien, un jeune chef d'escadrons, arrivé la veille, tire une revue, l'ouvre et s'écrie: "Des vers! — Lisez, lisez!" Une brassée de bois mort tombe sur le feu qui se ranime en flambant, le cercle se serre, l'officier, d'une voix chaude et vibrante, jette, à ses camarades, le titre du poème:

POUR LA PORTE DES GUERRIERS

Et, tandis que sur ces visages, encore empourprés du combat, passe un rayon d'orgueil, il lit:

Porte haute! ne crains point l'ombre; laisse ouvert
Ton battant d'airin dur et ton battant de fer.
Car, sous ta voûte sombre où résonnaient leurs pas,
Des hommes ont passé qui ne reculent pas,
Et la Victoire prompte et haletante encor
Marchait au milieu d'eux, nue en ses ailes d'or,
Et les guidait du geste calme de son glaive;
Et son ardent baiser en pourpre sur leur lèvre
Saignait, et les clairons aux roses de leurs bouches
Vibraient, rumeur de cuivre et d'abeilles farouches.

Ainsi, Monsieur, la Renommée, vous ayant, sur la terre natale, marqué de son doigt jaloux, s'en allait, au fond de l'Orient barbare, porter à des soldats l'émoi de vos vers et le bruit de votre nom.

L'officier qui lisait, en ce soir de combat, l'héroïque inscription s'appelle aujourd'hui le général Lyautey. J'ai noté, presque mot à mot, son récit de bivouac, dans une des lettres qu'il écrivait à Eugène-Melchior de Vogüé, au début d'une correspondance de quinze années, trésor magnifique, pieusement découvert à mes yeux ravis, où se révèle mieux encore qu'en ses écrits publics, la grande âme de celui à qui vous venez de rendre un éloquent hommage.

AINSI S'ANNONCA LA GLOIRE

Il m'a plu de placer ainsi, comme une sauvegarde pour moi-même, le nom de ce maître du métier littéraire, au seuil de ce discours, où je dois parler des Belles-Lettres à l'un de leurs serviteurs les plus exercés, devant tant d'hommes habitués à leur commerce.

Si l'ambition de ce haut personnage m'a conduit à choisir, pour saluer vos premiers pas dans notre maison, entre tant de poèmes moins austères, cette sonnerie de trompette, vous me le pardonnerez, devinant peut-être que le vieux soldat qui servit en moi se sent plus à l'aise avec vos guerriers qu'avec vos sirènes, et vous trouverez, je l'espère, dans ma préférence un hommage offert au sang des capitaines de l'armée royale répandu dans vos veines.

Ces "Inscriptions pour les treize portes de la ville" marquent, d'ailleurs, une date dans votre vie. La revue que lisait, au bivouac tonkinois, la voix frémissante du jeune officier, c'était la "Revue des Deux Mondes". Vos vers y paraissaient pour la première fois, s'envolant des petites revues, dont la témérité sait parfois découvrir les talents, que les gardiens officiels de la gloire veulent encore ignorer. Une note, il est vrai, expliquait cette faveur, d'un mot qui réservait les droits de la critique. Mais notre grand Brunetière, en vous baptisant ainsi sous condition, savait bien de quelles promesses la muse avait chargé vos mains. Deux ans plus tôt, dans sa célèbre leçon sur le "Symbolisme", il avait noté, d'un trait déjà définitif, votre "charme inquiétant et subtil."

Charmer Brunetière, même en l'inquiétant, c'était une singulière victoire. Presque à la même heure, vous veniez d'en remporter une autre. Le théâtre de l'"Oeuvre" avait représenté la "Gardienne", drame étrange auquel vous aviez donné pour épigraphe un vers de Stéphane Mallarmé, qui veut exprimer le troublant appel de la conscience individuelle, se révélant à l'homme dans le miroir de la vie:

Je m'apparus en toi comme une ombre lointaine.

Votre poème est le dialogue émouvant d'un héros, fatigué des longues aventures, avec la gardienne du foyer qui évoque en son âme les images du passé. Il souleva des orages, allumés sans doute par la forme nouvelle, dont en vos vers, s'enveloppaient les pentées, plus encore, je le crois, par la réaction, naissante contre le naturalisme tout puissant, que promettait aux esprits attentifs, cette nostalgie d'un coeur, lassé des spectacles humains. La "Gardienne" fut applaudie avec transport, sifflée avec passion. Ainsi s'annonce la gloire.

LES VERS DE M. DE REGNIER

Je n'aurai pas, Monsieur, l'impertinence de juger votre art poétique. Un de vos distingués biographes, célébrant votre entrée prochaine à l'Académie comme l'effet "du consentement unanime de tous ceux qui font profession d'aimer les vers", assurait qu'il ne fallait pas moins, pour vous ouvrir nos portes, que cette sommation de la renommée. Car, "il est notoire, disait-il, que les distingués prosateurs qui s'assemblent sous la Coupole donnent trop fréquemment l'occasion de déplorer, sinon leur complète ignorance, du moins leur indifférence coupable et leur médiocre entendement en ce qui touche l'art des vers."

Je ne me flatte point d'échapper à la commune infirmité. Pourtant, un peu étourdi, je l'avoue, par tant de volupté, et par tant de nudité, rebelle aussi, vous vous en doutez bien, à votre paganisme, j'ai fait ce que j'ai pu pour suivre partout vos pas capricieux, haletant quelquefois parmi les détours de votre imagination, toujours cependant charmé par la musique de vos chants.

Il me suffirait, presque, pour noter mes impressions, de nommer vos recueils de vers. Car vous avez l'art des titres qui font rêver. Ainsi mêlé, "Tel qu'en Songe", à vos "Jeux rustiques et divins", j'ai admiré la frappe de vos "Médailles d'argile", et j'ai compté les "Heures", tombées de leur "Corbeille", dans le "Miroir" où vous faites passer leurs images, tour à tour mélancoliques ou voluptueuses.

J'ai connu la langueur enivrante de vos printemps vénitiens, et la mollesse de vos automnes d'Italie, et l'accablement de vos étés d'Orient tout brûlés par ce soleil, dont un rayon vous est venu des Antilles. J'ai porté le fardeau de "la tristesse nue — elle aussi! — nue en ses voiles d'airin", et toujours debout à vos côtés, comme si, dans vos rêves de lumière, quelque chose demeurait des brumes de la Seine, où se perdaient vos regards d'enfant. J'ai respiré les parfums du soir "qui s'exhalent de l'ombre avec la fin du jour" dans le jardin des rois, et s'il m'est arrivé, ayant avec vous longtemps erré dans la "Cité des Eaux", de m'asseoir un moment au bord

De ces marches de marbre rose

par où "venait le roi sans pareil", n'accusez de cette infidélité que l'attrait des vieillards pour les lieux où revivent leurs jeunes années.

J'essaye, du moins, de ne m'y point attarder, et c'est ainsi qu'un soir de ce dernier automne, de la saison que vous avez nommée, "l'aïeule du printemps et la fille de l'été," comme je rentrais, à travers le bois proche du logis, pensant à vous, Monsieur, et au plaisir de vous accueillir ici, j'ai surpris dans le feuillage le murmure du "petit roseau", qui suffit "à faire chanter la forêt", et, tout bas, car ce sont des choses qu'il faut dire sans bruit, j'ai répété la chanson du roseau:

Ceux qui passent l'ont entendu
Au fond du soir, en leurs pensées
Dans le silence et dans le vent,
Clair ou perdu,
Proche ou lointain....
Ceux qui passent en leurs pensées
En écoutant au fond d'eux-mêmes,
L'entendront encore, et l'entendent
Toujours qui chante

J'ai fermé le livre, et je suis rentré, lentement, sous la futaie, percée des flèches d'or du soleil mourant, écoutant au fond de moi-même, et rêvant aux belles choses que m'avait dites le roseau de la forêt.

UN DESTIN SINGULIER

J'ai rêvé. Que me demandez-vous davantage? Votre poésie n'est-elle pas, comme celle de votre précurseur Mallarmé, un "merveilleux prétexte à rêveries?" Et n'est-ce pas pour cela, bien plus que pour les hardiesses de votre prosodie, que vous fûtes vraiment le poète d'une génération?

Car vous avez un destin singulier. Le nom de José-Maria de Heredia est inséparable du vôtre. Vous avez tout à l'heure, en un touchant et beau langage, offert le tribut de votre gratitude à ce grand ciseleur d'images somptueuses. Mais vous n'avez pas tout dit. Pour savoir le reste, il faut vous demander le secret du culte qui vous attache à Ronsard. Vous nous l'avez un jour confié.

Si vous avez choisi Ronsard "pour patron et pour maître", ce n'est pas seulement, parce qu'il fut, à son heure, le poète des sentiments subtils, c'est aussi parce qu'il fit

...bien résonner aux échos de Bourgueuil
Le doux nom de Marie.

Que ne suis-je Rossard, pour faire aussi résonner aux échos de la coupole le nom, deux fois marqué pour la gloire, de celle qui porte, avec une grâce légère, en ses chants harmonieux comme en sa prose limpide et superbe, le lourd héritage du vers paternel? Mais nous n'avions, Monsieur, qu'un fauteuil à vous offrir. Et voilà, paradoxe imprévu, que vous y paraissez comme l'envoyé d'une génération lassée des splendeurs du Parnasse.

L'ESPRIT D'UNE GENERATION

Qu'est-ce donc que vous nous apportez, en son nom? Je l'ai connu, cette génération, qui arrivait à l'âge d'homme, quand s'effaçaient les images de la grande guerre. Elle semblait plutôt chercher son chemin dans l'ombre du crépuscule, que frayer sa route dans les lueurs de l'aurore. Fille de la défaite invengée, elle n'avait plus au cœur l'âpre tourment de la revanche. L'espoir brûlant des relèvements glorieux, ne hantait plus sa pensée. Etrangère aux enthousiasmes chrétiens, au rêve de rénovation sociale qui, à ses côtés, passionnaient la jeunesse croyante, elle vivait dans l'attente.

La voyant errante parmi les ruines où il reposait sa vieillesse, comme, après l'ouvrage terminé, le démolisseur s'asseoit sur les décombres, Renan lui jetait, parmi les sourires mondains, l'ironique appel de la jouissance. La foi ne soutenait plus son âme; et, ne croyant plus, pourquoi eût-elle agi?

Ainsi, cueillant, pour orner son front, au lieu du laurier trop pesant, des fleurs aux couleurs éteintes, elle marchait, penchée vers la décadence, comme un voyageur sur le vide, orgueilleuse de son audace mortelle. Mais cet orgueil cachait une misère, la déception de la vie.

C'est bien la pire peine
De ne savoir pourquoi
Sans amour et sans haine
Mon cœur a tant de peine.

Combien j'en sais qui, le regard tourné vers l'horizon muet, répétaient tout bas l'inquiète lamentation du pauvre Verlaine!

Eugène-Melchior de Vogüé parut en cette détresse. D'un mot inflexible, il dit la source du mal: "Le pessimisme est sorti du matérialisme acceptique, comme le ver du fruit pourri." "L'Avant-propos" du "Roman russe" révélait ainsi à la jeunesse étonnée bien autre chose qu'une littérature inconnue: il lui apprenait le secret de sa propre souffrance. Il faudra citer toujours cette page immortelle: "Un esprit d'inquiétude travaille la jeunesse lettrée, elle cherche dans le monde des idées un point d'appui nouveau... A défaut de foi, elle a, au plus haut degré, le sens du mystère; c'est là son pessimisme, et on ne lui offre rien pour la guérir de son mal; ces pessimistes, ce sont des âmes qui rodent simistes, ce sont des âmes qui rôdent autour d'une vérité." Le symbolisme fut, bien plutôt qu'une tentative poétique, une manifestation de ce besoin des âmes.

LE SYMBOLISME ET LES SYMBOLES

Il faut bien, Monsieur, quand on a l'honneur de vous adresser un discours parler un peu du symbolisme, puisqu'il est entendu qu'il entre, avec vous, à l'Académie.

Cependant, je vous l'avoue, je ne sais pas si vous êtes encore symboliste, et je ne suis même pas sûr que vous l'ayez jamais été tout à fait. A force de vous lire, je me suis demandé si vous n'êtes pas, au fond, tout simplement romantique, et si vous ne vous connaissiez pas très bien vous-même, quand vous cachiez votre gloire naissante sous le nom de Hugues Vignix, pour marquer votre dévotion aux mémoires illustres d'Hugo et d'Alfred de Vigny.

Mais vous pensez un peu, je crois, comme ce M. d'Amercoeur, dont vous avez conté l'histoire, que "tout homme, à s'expliquer, se diminue". Faut-il donc, pour vous bien comprendre, nous contenter de ce que vous avez dit un jour: "J'étais double, en quelque sorte, symboliste et réaliste."

A ce compte, nous pourrions répéter ici le dialogue des marionnettes de M. Miguel Zamacoïs: "Bonjour, qui donc es-tu? — Un symbole! — Un symbole? le nom ne me dit rien: c'est anglais, chinois, belge? — Oh! non, c'est norvégien. — Un symbole! Ah! quel nom ravissant que le vôtre! C'est adorable, exquis. — Vous en êtes un autre!"

Qui n'est pas, en effet, symboliste à ses heures? Qui peut, dans le mystère universel de la nature, se dérober à la vie symbolique? Votre grand et pervers ancêtre Baudelaire l'a dit, en des vers célèbres:

La nature est un temple où de vivants piliers
Laissent parfois sortir de confuses paroles.
L'homme y passe à travers des forêts de symboles,
Qui l'observent avec des regards familier.

Nul mieux qu'un catholique, ne peut se reconnaître lui-même en ce voyageur de la forêt. Sa religion tout entière, quoi qu'en dise mon cher et aimable confrère Emile Faguet, l'invite à penser et l'exerce à méditer sur le sens profond des choses Depuis le lever du jour jusqu'à son déclin, jusqu'aux heures mêmes de la nuit, marquées par la prière liturgique, il marche vers sa fin, environné de symboles. Tout les rappelle à son esprit, la splendeur des images bibliques, et la leçon vivante des paraboles évangéliques, et la forme de ses églises, et le vêtement de ses prêtres, et les cérémonies de son culte.

Mais ce symbolisme-là est à l'usage des profanes. Ce n'est pas le bon. Les initiés, que j'ai consultés, m'ont dit que le vrai symbolisme, ayant sa source dans la conscience immédiate et non réfléchie, cherchait avant tout à rendre des états d'âme, ce qui explique pourquoi sa langue est volontairement imprécise, comme les impressions qu'elle exprime. J'ai voulu, je l'avoue, en savoir un peu davantage, et j'ai cru que le meilleur moyen était d'interroger une de vos admiratrices. Vous en avez beaucoup, Monsieur, vous ne l'ignorez pas. Donc, comme je demandais à une femme, d'esprit à la fois pénétrant et rêveur, ses raisons de vous admirer, elle me répondit: "Il me fait penser à des choses que j'aime." C'est la meilleure définition que j'aie trouvée du symbolisme, et elle n'est pas, j'imagine, pour vous déplaire.

Rendre les mouvements spontanés des âmes, évoquer le monde mystérieux de la pensée, c'est, en deux mots, tendre vers l'Idéal, et tel fut bien, peut-être à son insu, le noble effort du symbolisme primitif. Mais la subtile recherche des impressions intimes ne peut satisfaire que les esprits exercés à se scruter eux-mêmes. Elle demeure incomprise de la foule, qui, sans art et sans loisirs suffisants pour analyser ses émotions, sait, bien mieux cependant que les raffinés, avertie par un secret instinct, reconnaître entre toutes la voix de l'Idéal et vibrer à son appel. C'est là, pour le poète, pour l'orateur, pour l'écrivain, qu'est l'inspiration féconde, dans les âmes simples que tourmente le besoin de lumière et d'air pur, d'espérance et de foi, non dans les cerveaux compliqués qu'amusent des rêves imprécis.

Hors des cénacles où le symbolisme s'admire et des salons dont il berce l'indolence, il y a le peuple innombrable, je ne dis pas seulement ceux qui peinent et qui souffrent, courbés sur la terre ou captifs de l'usine, mais de tous ceux qui travaillent, qui croient, qui agissent, et sont ainsi la sève de la nation. Ce peuple a des aspirations profondes, qui ne se peuvent exprimer qu'en une langue intelligible à tous.

Ce n'est pas seulement, comme il y a vingt-cinq ans, quand Vogüé écrivait le "Roman russe", la jeunesse lettrée qui attend un libérateur. Partout, dans cette foule, dont la marche pesante fait palpiter la terre, partout il y a des âmes, semblables à celles que Vogüé discernait autour de lui, "des âmes qui n'appartiennent à personne, prêtes à monter, par delà les déserts arides, vers celui qui les appellera d'un grand cri de son cœur", des âmes, enfin, suivant sa forte parole, "qui rôdent autour de la vérité".

OU LE CRI DU COEUR? OU LA PAROLE DE VERITE?

Où est, dans le mélange de rêve et de sensualité que leur offre le symbolisme, où est le cri du cœur, où est la parole de vérité?

En un de vos songes, Monsieur, vous vous arrêtiez, indécis, au carrefour où se croisent les routes de la forêt, route des chênes "hautains" qui "grondent dans le vent rude", route "des bouleaux clairs, qui s'effeuillent et tremblent", route des "frênes doux et des sables légers où le vent efface les pas." Vous les avez suivies tour à tour, et ravi d'y rencontrer les Sirènes fuyantes, et les Satyres audacieux, et les Faunes rieurs, et les Centaures galopants, et tous les vieux figurants, enfin, du paganisme sensuel, vous avez en ce cortège bondissant, laissé passer, sans y prendre garde, le chemin qui mène aux sources pures de l'Idéal. Toujours poursuivant l'Amour, sans que s'arrête jamais "l'éternel passant", vous vous êtes résigné à ce jeu décevant, sachant bien qu'il conduit au néant, et ne laissant flotter autour de vous qu'un subtil parfum de volupté, doucement agité par le souffle triste des arbres funèbres.

Et sans que rien de plus occupât ma pensée
Tout le jour jusqu'au soir
J'ai regardé mourir cette rose enlacée
A ce beau cyprès noir.

Prenez garde! Cet air de rose et de cyprès est fatal à ceux qui le respirent, et la langueur qu'il répand ressemble à l'attrait de l'arbre perfide, dont l'ombrage verse la mort dans l'ivresse du sommeil.

Je sais, Monsieur, un de vos livres où l'amour de deux jeunes coeurs, impuissant à vaincre l'hésitation qui les sépare, demeure entre eux, muet et douloureux, pendant qu'à la fenêtre du logis une colombe bat en vain la vitre fermée. C'est l'image des âmes déçues que vous appeliez à l'Idéal. Il flotte derrière la vitre. Que ne l'avez-vous brisée?

Le livre qui m'a fait ainsi rêver est un de vos romans, le meilleur à mon gré, "la Peur de l'Amour." Et me voilà donc en face de ces romans qui forment, avec vos contes et vos nouvelles, la seconde part de votre oeuvre, non la moins importante. Ah! Monsieur, comme je suis embarrassé! Je les ai lus, ces romans, je les ai lus tous, et jusqu'au bout! Car j'ai été capitaine de cuirassiers.

Vous y brossez, à ravir, des jardins ombreux, des boudoirs discrets et des ciels enchanteurs. Vos personnages sont pleins de vie. On les voit au naturel, en leur vêtement quotidien, avec leur expression, leurs gestes et jusqu'à leurs manies. On les entend parler, on les sent ressemblants comme dans les pastels de Quentin aL Tour, gentilshommes, financiers, jeunes gens et vieillards, jeunes femmes et douairières, tous très libertins et tous très impies, même, j'allais dire surtout, les bons chrétiens, et tous, aussi, très élégants. Car "l'impiété la mieux établie, dit l'un d'eux, n'oblige pas à manger goulûment", non plus que le libertinage le plus osé à porter des habits malpropres. Il ne manque enfin à tout cet aimable monde, que les illustrations de Frago. Vous le voyez, j'ai tout lu, et c'est presque une confession. Mais pour parler davantage, entre les graves images qui gardent notre coupole, des aventures de vos "Amants singuliers", et des "Rencontres de M. de Bréot", et des tentations de "M. Nicolas de Galandot", convenez, Monsieur, que je ne suis plus assez.... cuirassier.

LE DIX-HUITIEME SIECLE

On a dit, éloge ou reproche, que vous aviez voulu, dans vos livres, faire revivre pour nous les grâces légères du dix-huitième siècle et sa libre hardiesse. Je ne suis point l'avocat d'office de ce temps, plus funeste encore que frivole, qui vit périr, dans les esprits et dans les moeurs, les vieilles traditions de la France chrétienne; et je serais, pourtant, presque tenté de protester. Car vous avez, ce me semble, traité le dix-huitième siècle un peu comme l'Antiquité où vous écoutez plus souvent la flûte de Marsyas que la lyre d'Apollon, et les chansons d'Eros que les discours de Pallas. Sous sa poudre et son rouge, le siècle de l'Encyclopédie remuait des idées qui allaient bouleverser le monde. Il cachait aussi des vertus, dont l'explosion meurtrière de ces idées nouvelles devait bientôt révéler la persistante énergie: et, s'il fallait absolument y chercher des héros, on en trouverait, après tout, d'autres que "l'immortel" Casanova de Steingalt, comme parle le collectionneur de votre "Passé vivant".

Mais je n'insisterai pas sur cette pauvre querelle. Il m'en reste assez d'autres. Vous n'avez pas besoin, pour trouver à vos romans un cadre approprié, de remonter si haut. Vous écrivez en un temps où l'élite à qui vous parlez se pique de mépriser la morale, et vous lui donnez ce qu'elle aime, des livres amoraux.

LA MORALITE DES OEUVRES

Oh! je vous entends bien. Vous n'écrivez pas pour les autres, mais pour vous-même, pour satisfaire "un goût, qui vous est naturel, de vous divertir à des évènements et à des personnages". C'est l'avertissement que vous donnez à vos lecteurs, dans la préface d'un autre de vos livres, qui est aussi l'un des plus agréables: "Les vacances d'un jeune homme sage". Et vous avez dit à l'un de vos biographes: "Une fois le livre imprimé, publié, il ne m'intéresse plus. Je l'oublie." C'est à merveille, et vous voilà hors d'affaires. Mais nous?

Vous n'écrivez que pour vous divertir! Cela est bientôt dit. Votre divertissement cependant ne s'enferme pas au logis. Cette claustration le rendrait sans doute moins attrayant, et vous n'avez garde de l'y condamner. Ce livre qui ne vous intéresse plus, quand il est publié, c'est alors qu'il commence à intéresser vos lecteurs, et vous ne vous en plaignez pas. Quand il vous a, un moment, amusé, vous lui ouvrez la porte, et il s'en va, au dehors troubler des coeurs, agiter des passions, éveiller des désirs, offrir aux yeux l'image, toujours la même de ses vêtements divers, de la sensualité, tantôt fuyante et tantôt embrassée, faire chanter aux oreilles, répétée par des lèvres multiples, sa musique, au thème invariable, au rythme tour à tour ardent et lassé.

Vous n'avez point, dites-vous, souci de ce lendemain. Le pouvez-vous? L'homme de lettres, dans l'ivresse de son propre travail, peut-il oublier que d'autres viendront s'abreuver à sa coupe? Peut-il secouer dédaigneusement sur les esprits qu'il a visités, la poussière de son oeuvre, comme ferait, de sa sandale, sur un seuil inconnu, un hôte de passage? Je ne le crois point. La responsabilité de l'écrivain m'apparait plus lourde, plus haute aussi, fardeau sans doute, mais honneur en même temps, et qui grandit jusqu'à l'exercice d'une mission sociale, sa noble profession.

Je sais que je heurte en ce discours les goûts d'un temps, pour qui la morale a cessé d'avoir une signification précise et des règles absolues. Plus d'un, plus d'un peut-être, me trouvera bien "vieux jeu". Aucun sujet, pourtant, n'est d'une plus saisissante actualité. Car il ne s'agit pas ici d'une fantaisie d'artiste ou de littérateur. C'est une doctrine qui se cache sous votre indifférence pour le destin de vos livres.

Vous l'avez un jour formulée avec une entière précision dans l'une des chroniques théâtrales que vous donniez au "Journal des Débats": "L'art dis-ez-vous, n'a point à être moral et ne risque jamais d'être immoral quand il demeure strictement objectif et impersonnel, c'est-à-dire quand il ne prend pas parti." Souffrez que je vous arrête ici. Ne pas prendre parti, c'est justement ce que je crois interdit à l'écrivain. L'art est, à mes yeux, la parure des idées; s'il n'est pas cela, s'il se borne au seul souci de la forme, au culte de la beauté pour elle-même, et quels que soient les actes ou les pensées qu'elle recouvre, il ne me parait plus que le vain effort d'une stérile habileté.

L'image d'Eugène-Melchior de Vogüé s'est offerte à moi durant tout le chemin que je viens, Monsieur, de parcourir à vos côtés. Elle m'apparait encore ici, et je me réfugie derrière elle pour abriter la présomption de mon jugement. Nul, assurément, ne saurait refuser l'intelligence de la passion à celui dont la main nous a conduits, sur les pas de Jean d'Argrève, au rivage étincelant des Iles d'Or, parmi la pourpre sanglante des glaïeuls. Comment donc parlait-il de l'art d'écrire?

"Sans doute, disait-il, chacun de nous cède quelquefois à la tentation d'écrire pour se divertir, mais il est inconcevable qu'on érige en doctrine ce qui doit rester une exception, un délassement momentané au devoir humain du poète. Si c'est là de la littérature, je demande pour l'autre un nom moins exposé aux usurpations. Je n'entends point ici déclasser tel ou tel genre, réputé léger; un roman, une comédie peuvent être plus utiles aux hommes qu'un traité de théodicée. Je m'élève seulement contre le parti pris de n'y mettre en aucun cas une intention morale."

Quand Vogüé formulait ces hautes pensées, il songeait au réalisme. Qu'eût il dit en face du symbolisme, qui nous avait promis la revanche de l'Idéal?

L'ESPRIT D'UNE GENERATION

Car c'est le grand débat qui, par delà les disputes littéraires, anime ici notre controverse; et c'est le même qui passionnait les esprits, il y a un quart de siècle, à l'heure où Vogüé dissipait l'air pesant du matérialisme, par le souffle nouveau qu'il rapportait des steppes orientaux. Il faut avoir connu la jeunesse de ce temps, déjà lointain, pour comprendre l'effet que produisit, au milieu d'elle, l'apparition du "Roman russe". Celle d'aujourd'hui ne le sait plus. On aime à vingt ans à renverser les idoles.

Ce fut, dans les âmes incertaines et troublées, comme un ébranlement. Des mots oubliés les firent tressaillir. On vit des jeunes hommes, qui s'ignoraient la veille, se chercher du regard par-dessus la barrière des opinions, se grouper autour de celui dont la voix donnait un sens à leurs aspirations communes, et lui demander d'unir leurs volontés dans un même effort d'esprit et de pensée.

Il ne leur offrait ni l'affirmation d'une croyance positive, ni la précision d'une doctrine absolue; et ce fut sans doute la faiblesse d'une action qui, par là, devait être nécessairement éphémère. Mais, ce qu'il apportait, c'était cependant une parole de vie, l'expression d'une idée fondamentale, à laquelle se pourrait rapporter l'œuvre de Vogüé presque tout entière, je veux dire l'idée religieuse.

Ce fut la raison profonde de son influence. Elle apparaîtra de plus en plus à mesure que le recul du temps permettra de la mieux saisir. La langue magnifique dans laquelle il écrivait, l'éloquence naturelle qui jaillissait de sa pensée, qui, dans les évènements ou dans la contemplation de l'histoire, découvrait le mystère du monde, toute cette richesse de l'écrivain vaudra moins que la conception du philosophe pour imposer sa gloire à la postérité.

Le jour où, dans cet "Avant-propos du Roman russe" que je ne me lasse pas de citer, parce qu'il est non seulement un manifeste littéraire, mais une profession de foi, Eugène-Melchior de Vogüé, tout brûlant encore des secrètes paroles entendues jadis sous le soleil d'Orient, tandis qu'il suivait "le sillon où Jésus a semé les semences de vie", le jour où, loyalement, avec cette ardeur chevaleresque du féodal qui vivait en lui, il vint, en face de la génération du pessimisme, adresser à la jeunesse son admirable commentaire de la création, ce jour-là il fit dans les âmes une révolution qui dure encore. Il rappelait la parole du texte sacré: "Le Seigneur Dieu forma l'homme du limon de la terre"; il montrait, dans ce limon, dans ce mot "qui ne préjuge et ne contredit rien", les "premiers tressaillements de la matière humide où s'est lentement formée la série des organismes". et il continuait: "La formation par le limon, c'est tout ce que peut connaître la science expérimentale, le champ où son pouvoir de découverte est indéfini. Mais il y a autre chose que la science expérimentale. Le limon ne suffit pas à accomplir le mystère de la vie. Il faut compléter la formule, et c'est pourquoi le texte ajoute: "Et il lui inspira un souffle de vie, et l'homme fut une créature vivante." On dirait la page écrite au plafond de la sixtine, où le doigt tendu du Créateur jette à l'homme l'étincelle de vie. Vogüé conclut par ces mots: "Ce souffle, puisé à la source de la vie universelle, c'est l'esprit, l'élément certain et impénétrable qui nous meut, nous enveloppe et déconcerte toutes nos explications." Je prie qu'on s'arrête sur cette parole, qu'on songe à l'heure où elle fut écrite, en face des orgueilleuses victoires de la science, des négations athées, du doute rationaliste, et je demande si les générations présentes peuvent s'étonner de l'effet qu'elle produisit sur les intelligences.

"GESTA DEI PER FRANCOS!"

Vous avez parlé, Monsieur, de la "religiosité" de Vogüé. Ce n'est pas assez: c'est sa religion qu'il faut dire, et, si je voulais mieux définir, sans pénétrer plus avant dans le secret de son âme, les inspirations qu'il en tirait, je demanderais à M. Emile Boutroux la permission d'emprunter son langage. "De la religion, dit notre éminent confrère, procèdent les conceptions idéales de la vie humaine, les enthousiasmes généreux, les élans vers l'inconnu, les énergies profondes et inlassables..." Conceptions idéales, enthousiasme généreux, élan vers l'inconnu, inlassable énergie, il semble que tout Vogüé revive dans ce tableau rapide.

Demeuré soldat, sous son vêtement d'homme de lettres, par la double vertu du souvenir et du sang, il laissait déborder, dans sa passion pour la grandeur nationale, cet idéalisme et cet enthousiasme dont son âme enfermait la source. Entre tant de pages où ils s'échappent en mots superbes, il en est une qui vibre, comme la trompette sonne aux champs pour l'étendard. C'était le jour de la revue navale de Spithead, où l'Angleterre voulut, à la face du monde, affirmer sa maîtrise de la mer. Ah! comme il parla, ce jour-là, de l'émotion qui étreignait sa gorge, quand l'étamine aux trois couleurs "se fit reconnaître à son claquement plus vif, plus léger, à un je ne sais quoi de plus ardent et de plus fier, dans sa façon de baiser la vague et de capter l'air." De toute sa courtoise admiration, il salue, ce fils des vieux Français, le grand pavillon de l'Angleterre, mais, le nôtre, il sent "que c'est faiblesse de l'incliner trop bas, péché de douter de lui, et qu'il peut remonter, frissonner à de meilleurs vents, flotter comme autrefois par-dessus tous les autres; car, si l'Anglais nous signifie le décret qui lui confère le commandement de la mer, un décret antérieur et supérieur nous confie les grandes actions dans le monde." Entendez-vous l'âme religieuse? "Gesta Dei per Francos!" Voilà le décret supérieur. Vogüé le portait en lui comme l'appel mystérieux de sa race.

C'est à lui qu'il obéit instinctivement, quand, à l'heure du partage des mondes, son ardente imagination suit avec amour, aux extrémités de l'Asie, les soldats qui vont y chercher la trace des héros, premiers et prodigieux conquérants du Tonkin, quand elle se jette, au coeur de l'Afrique, sur les pas des missionnaires annonciateurs de la civilisation, des explorateurs grands comme des faiseurs de légendes, des combattants, pareils aux personnages d'une vision d'épopée, qui, dans le mystère de la brousse, parmi les rencontres sauvages, font "claquer l'étamine aux trois couleurs", et donnent à la France, au prix de leur sang, un empire dont nulle abdication n'empêchera jamais qu'il n'ait été, par elle, par elle seule, arrachée à la barbarie.

"Il faut à la France, dit-il un jour, autre chose que les luttes des partis

(Suite à la 5ème page)

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR

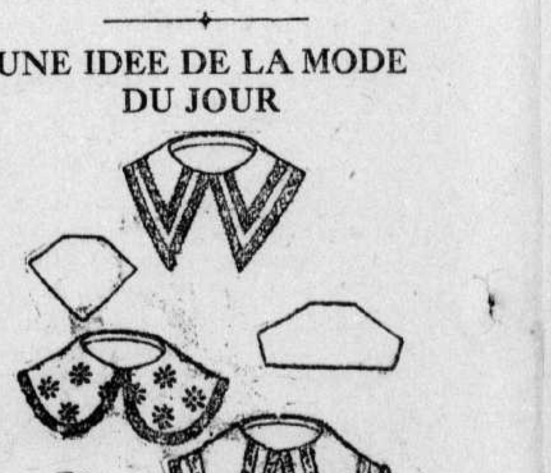

COLLETS POUR DAMES ET DEMOISELLES

Voici une série de collets parmi lesquels n'importe quelle femme peut trouver ce qu'il lui faut et dans le style désiré, vu que le patron comprend les formes carrée, ronde ou en pointe.

Tous ces collets peuvent être faits en peu de temps en linon, broderie all-over ou dentelle.

Pour les collets de toutes grandeurs, modèles ronds ou carrés, il faut 3-8 de verge d'all-over de 18 pouces ou de tissu de 36 pouces; pour le modèle en pointe, 1-2 verge de chacun. Pour le collet en pointe, 2 verges 5-8 d'entre-deux; pour le collet carré 1 verge 1-4 d'entre-deux. Pour le premier il faut 2 verges et pour le second 1 verge 1-2 de broderie.

On peut obtenir le patron No. 5,720 en envoyant 10 cents au bureau de ce journal.

Les lectrices du "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes:

Remplir le coupon ci-dessous et retournez-le au DEPARTEMENT DES PATRONS AU "DEVOIR", 71a rue St-Jacques Montréal.

COUPON

Département des Patrons au "Devoir".

Ecrivez lisiblement.

PATRON No. 5,720

Nom ....

....

No. .... Rue ....

Ville ....

Mesure du buste ....

De taille ....

Quand vous désirez un patron soit pour fillette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure; mentionnez l'âge seulement.

Envoyez ce coupon après que vous l'aurez rempli au DEPARTEMENT DES PATRONS, AU "DEVOIR", avec 10 cents, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

A l'Académie Française

(Suite de la 4e page)

usés sur les bancs des assemblées. Il lui faut une des grandes oeuvres dont elle est coutumière, une de ces oeuvres universelles, qui ont toujours été sa raison de primer dans le monde, l'excuse de ses folies, la consolation de ses malheurs.'' ''Gesta Dei per Francois!''

Ces hommes, ces soldats dont l'audace le ravit, il envie leur action salubre et vivifiante: il les appelle des ''retrempés'', parce que, ''au contact de la réalité, ils se décrassent des formules vieillies, ils apprennent l'initiative, l'indifférence à la phrase, le maniement rapide et vigoureux du fait,'' parce qu'ils reçoivent, comme dit Tournoël à son général dans le saisissant dialogue du ''Maitre de la mer,'' ce livre où Vogüé s'est imprimé tout entier, parce qu'ils reçoivent ''la grâce efficace du sacrement, l'indéfectible vertu de l'épée, du commandement, de la discipline militaire''. Il les salue du grand nom de ''reconstructeurs''. Car c'est le rêve qui le passionne, reconstruire, sinon l'édifice extérieur de l'ancienne France, du moins dans la structure sociale, confuse et chancelante, qu'il voit grandir sur le vieux sol de la patrie, l'âme qui peut seule lui donner l'harmonie et la durée.

COURS DE TRISTESSE ET D'ANGOISSE

Il a des jours de tristesse et d'angoisse. Qui n'en a connu depuis quarante ans? Il discerne autour de lui ce qu'il appelle ''le nombre mal des siècles de décadence'', et la tentation le prend alors de se réfugier dans le seul culte des lettres, où peuvent se rencontrer, écrit-il à son ami, ''ceux qui veulent jeter encore sur la terre qui nous échappe, quelques beaux livres, chant du cygne.''

Mais toute son énergie se refuse à ce dillettantisme. Lui aussi, il veut être un reconstructeur. Et, quand la voix du pays natal, auquel, malgré les séparations de la vie, il reste attaché par toutes les fibres du coeur, vient le presser d'entrer dans la vie publique, il écoute, il lui répond, parce qu'il entend, en elle, l'âme de sa terre, de la trre ''nerveuse'' qui a porté son berceau, et dont le sein robuste garde ses morts, à lui, qui lui parlent.

L'âme de sa terre! On sourit, parmi les réalistes de la politique, quand il annonça que cette ''âme de l'Ardèche'' entrait à la Chambre avec lui, comme souriaient les bourgeois de 1835 quand Thiers, disait, en voyant entrer Lamartine au Palais-Bourbon: ''Voilà le parti social!'' C'était bien l'idée sociale, en effet, qu'il voulait servir au Parlement, après l'avoir servie dans les lettres, marquant ainsi que son regard de voyant, comme celui du poète, allait bien au delà de l'horizon borné, où tournent, dans le vain bruit de leurs intérêts et de leurs passions, les satisfaits de tous les temps.

Car ce gentilhomme, ce traditionnel, marchait les yeux vers l'avenir, attentif à l'ascension démocratique, et, suivant une image, un jour tombée de sa plume, à ''l'instinctive poussée des arbres qui, dans la forêt, prennent le dessus sur les autres.'' Poète, il l'était assurément, et autant que peut l'être un prosateur, mais poète comme Lamartine, de qui Sainte-Beuve écrivait ''qu'il agissait avec cette divination de la pensée publique qu'ont les poètes, et que n'eurent jamais les doctrinaires.''

Comprendre les événements qui passent, entendre ceux qui s'approchent, tel fut le perpétuel effort d'Eugène-Melchior de Vogüé. Effort douloureux à ceux qui s'y soumettent, dont l'homme de vieille race sentait à certaines heures la pesante amertume, et dont il a si bien dit l'angoisse dans le ''Testament de ce Sylvanus, fatigué de toujours ''flotter dans le vide du temps, avec une moitié entraînée vers l'avenir.''

M. Jules Lemaître a eu raison d'écrire, non sans quelque ironie, que Vogüé semblait un exilé, si c'est se condamner à l'exil que d'essayer, avec les débris de l'histoire d'hier, de faire des matériaux pour celle de demain. Lui-même a confessé cet isolement. Il a donné pour épigraphe aux ''Notes sur le Bas Vivarais'', où vit tout son amour du terroir, ces mots émouvants: ''Montibus patriis... Exul...'' Exilé! parole courageuse en sa tristesse, qui découvre la hardiesse d'un esprit, résolument tourné, hors des sentiers battus où se cueillent les lauriers faciles, vers les chemins inconnus où se tressent les couronnes de la postérité.

VOGUE ET LES AFFAIRES DE ROME

Car ce laborieux effort, ce tourment de l'avenir, n'est-ce pas justement ''l'élan vers l'inconnu'' que tout à l'heure je nommais parmi les dons essentiels de la religion? Et qu'en effet il fut lié, dans la pensée de Vogüé, à l'inspiration religieuse, c'est ce que fit connaître à tous, avec un éclat incomparable, son écrit sur les ''Affaires de Rome'' où il demandait au pilote de la barque dix-neuf fois séculaire d'orienter, vers leurs destins providentiels, la marche tumultueuse des temps nouveaux.

Deux ans plus tard, Léon MIII se levait, dans la majesté de l'Eglise universelle, pour tendre les bras au peuple, en proclamant le droit des ouvriers, et pour rappeler aux chefs d'Etats, aux riches, aux maîtres du travail, leur devoir envers les petits et les faibles. Ce fut, dans l'histoire du monde, une heure comparable à celle où l'Eglise accueillit les barbares, en face de l'empire épuisé. Nul n'a dit ce spectacle grandiose plus éloquemment qu'Eugène-Melchior de Vogüé. A dater de ce jour, son intelligence catholique s'affirma nettement, sinon par l'adhésion dogmatique, au moins par la pleine conscience du rôle social de l'Eglise et de sa mission parmi les peuples.

Entre la philosophie du ''Roman russe'' et les ardents commentaires de l' ''Encyclique sur la condition des travailleurs'', il y a un lien étroit, celui même qui attache l'idée religieuse à la pitié pour les déshérités de la terre. Ecoutez encore une fois l' ''Avant-propos'': ''Tout le grand effort de notre temps a été prédit et commandé par ce mot: ''Misereor super turbam.''

L'AMOUR EST IMMOLATION

''Cette goutte de pitié tombée dans la dureté du vieux monde'', c'est le ferment du monde nouveau; et ce ferment, comment est-ce qu'il agit? Est-ce seulement par les lois, par les institutions, par l'armature extérieure de la société qu'il suscite et qu'il cimente, souvent à l'insu même de ceux qui travaillent à l'édifice? Non, c'est un de ses effets, et l'un des plus frappants. Ce n'est pas le seul, ni le principal. Il agit sur les hommes et sur leur temps par quelque chose de bien plus profond, de bien plus efficace, faute de quoi les lois sont stériles, les institutions caduques, et l'armature fragile; il agit par l'amour, c'est-à-dire par le don de soi-même; car l'amour est dans l'immolation, non dans la jouissance.

Pendant que, avertis par Vogüé de cette littérature nouvelle, nous nous passionnions pour ''Anna Maréninc'', et que nous frémissions au drame de ''Crime et Châtiment'', lui, il allait droit à la pensée philosophique, au grand et inéluctable mystère qui nous presse de toutes parts, qui est au fond de tous les drames humains et de tous les héroïsmes, de l'injustice victorieuse et de l'innocence persécutée, à l'épuration par la souffrance, au rachat par le sacrifice.

Je m'arrête là. Laissez passer les années. La plume va tomber des mains d'Eugène-Melchior de Vogüé. Dans un mois, presque jour pour jour la mort va le terrasser, pendant qu'ici nous admirions encore son air d'invincible jeunesse. Il écrit pour la dernière fois en sortant de l'église où vient d'être célébré le service funèbre du lieutenant Delacommune, tué, avec quatre de ses camarades, à Bir-Taouil, au fond de l'Afrique équatoriale, et ce qu'il écrit, le voici: ''D'instinct, chacun sentait dans l'assistance que ces morts sacrifiés nous sont plus utiles que des milliers de vivants, parce qu'ils maintiennent l'idéal national, parce qu'ils rachètent.''

POUR L'IDEAL...

L'idéal! le rachat par le sacrifice! Voilà la dernière pensée de son âme religieuse, comme elle avait été la première. Et il tombe sur le champ de bataille des idées, ayant lui aussi, racheté à sa manière et maintenu l'idéal.

J'ai parlé, aux premiers mots de ce discours, des lettres superbes que M. le général Lyautey m'a permis de feuilleter et dont Vogüé l'honora durant vingt ans. Quand parut l'article sur les morts de Bir Taouil, le jeune chef d'escadrons du Tonkin était devenu le commandant de la division d'Oran. Il écrivit aussitôt à son ami une lettre admirable, superbe hommage du soldat armé de l'épée au soldat armé de la plume. Il disait:

''Quelle belle et noble page! Cette idée du rachat m'a saisie, dès mon arrivée au Tonkin. Elle est plus mienne que jamais ici, dans l'Extrême Sud, où je vois de quelle abnégation est faite la vie de cette élite de jeunes, qui a voulu y venir. Comme dans la doctrine catholique, il y a l'Eglise militante et l'Eglise triomphante, qu'elle unit et associe. Chez nous aussi, il y a les militants et aussi les triomphants, dont le bataillon, grossi chaque année, reste étroitement uni à l'autre, et glorifié par son culte. Quand la colonne qui surmonte, à Béchar, la tombe des officiers tués à l'ennemi, étincelle au soleil couchant, il n'y a pas un regard qui ne la cherche à cette heure radieuse, pour trouver la leçon et la force du sacrifice.''

Le nom de celui qui, sur un rocher d'Indo-Chine, lisait un soir ''l'Inscription pour la porte des guerriers'' me ramène vers vous, Monsieur, par une pente naturelle. Des jours viennent, peut-être, où les jeunes gens ne pourront plus se laisser bercer par vos chants d'amour et de volupté. Gardez précieusement, pour ces jours graves votre ''trompe de bronze'', et tenez-la prête à jeter vers cette jeunesse qu'attendent des dessins obscurs votre beau cri ''d'Alerte'':

A plein souffle, et la bouche ouverte au vent natal
Respire autour de toi l'air pur de la patrie.

Chemin de Fer Canadien-Nord de Québec

TAUX SPECIALEMENT REDUITS POUR QUEBEC A L'OCCASION DU CARNAVAL.

A l'occasion du carnaval du Mardi-Gras dans la cité de Québec, la Cie de chemin de fer Canadien-Nord de Québec vendra des billets d'excursion aller et retour pour Québec au prix d'un passage simple en première classe. Valides pour départ du 15 au 20 février inclusivement; limite de retour 22 février.

L'automobilisme et les bonnes routes

Les éditeurs du ''Motoring'', la revue par excellence des automobilistes et des motocyclistes de Montréal, viennent de publier un fort beau numéro-souvenir à l'occasion de l'exposition de voitures à moteur, qui s'ouvrira cet après-midi, à la salle d'exercices, rue Craig. La brochure, qui compte près de deux cents pages, renferme plusieurs articles très intéressants et des conseils pratiques. Elle donne un aperçu de ce que furent ou de ce que seront les expositions tenues dans les principales villes du Dominion.

Deux articles nous ont particulièrement frappé. Le premier traite de la question des bonnes routes; le second, du mode défectueux de l'octroi des licences.

Les adversaires les plus endurcis de l'automobile devront cependant plier l'échine devant le fait indéniable que l'arrivée ici au Canada de voitures à pneus a provoqué le mouvement en faveur de l'amélioration de nos routes. ''L'automobile Club of Canada'' a engagé une formidable campagne à cet effet. Des résultats satisfaisants se font déjà sentir et plusieurs paroisses de la province de Québec sont dotées aujourd'hui d'excellentes routes carrossables. Dans l'île de Montréal, le progrès est notoire, malgré qu'il y ait encore beaucoup à faire.

Lorsque le club était présidé par M. Duncan McDonald, il demanda le macadam un peu partout. M. McDonald alla plus loin et obtint que plusieurs routes fussent recouvertes d'une préparation de goudron et d'huile. Montréal, Westmount, Lachine, Dorval, Pointe-Claire, Summerlea, Beaconsfield, Senneville, Baie d'Urfé et autres municipalités ont constaté les heureux effets de la suggestion et entretiennent maintenant, de cette manière, et à leurs frais, toutes leurs routes principales.

En 1909, le club proposa d'améliorer, à ses frais, cette partie de la route internationale située entre St-Jean et Rouses' Point, soit une longueur de vingt-trois milles. Mille dollars furent votés et le contentement des touristes fut complet, lorsqu'ils constatèrent la métamorphose.

Ce fut alors qu'on résolut de préconiser de plus grandes entreprises encore. M. F. H. Anson, président actuel du club, et M. G. A. McManee, furent nommés respectivement président et secrétaire du comité des bons chemins. On sait l'oeuvre qu'ils ont accomplie. Des milliers de circulaires furent envoyées aux maires et aux conseillers de chaque municipalité.

Tout le monde répondit favorablement, surtout les districts de St-Jean et des Cantons de l'Est. La Législature provinciale promit et accorda des subsides. Ils sont insuffisants; mais on espère que le gouvernement votera les $10,000,000 qu'il se propose d'affecter à la restauration des routes dans toute la province de Québec.

M. Anson a droit à des éloges pour l'initiative qu'il a déployée. Les membres du club dont il est le digne président ont prouvé combien ils avaient à coeur le succès de l'entreprise des bonnes routes puisqu'ils sont allés jusqu'à payer de leurs poches pour faire commencer le travail.

Le second article que nous tenons à signaler est le mode défectueux de l'octroi des licences. Chaque année, au renouvellement, les automobilistes payent une somme fixe au gouvernement provincial. Ils reçoivent alors un numéro qu'ils doivent aussitôt placer sur leur voiture. Tous les ans le numéro change. Il s'ensuit que les propriétaires d'autos sont ainsi forcés de changer les verres de leurs fanaux ou d'effacer l'ancien numéro pour faire peindre le nouveau.

C'est un ennui et une dépense.

Le club insiste afin que chaque propriétaire puisse conserver le même numéro tout en payant sa licence. C'est juste. Cela ne gênerait en rien le secrétariat de la Province et les automobilistes verraient un légitime désir comblé.

Paul. G. QUIMET.

Cie des Automobiles Françaises Limitée

Phone Up. 3205. 29 McGILL COLLEGE AVENUE

La ''Compagnie des Automobiles Françaises, Limitée'' serait honorée de votre visite à son EXPOSITION D'AUTOMOBILES, du 3 au 10 FEVRIER inclusivement, à la Salle d'Exercices de la rue Craig.

Elle se fera un plaisir de vous envoyer des CARTES D'ENTREE et est à votre disposition pour un essai de ses fameuses voitures françaises: LIMOUSINE, TOURING CARS, AUTOBUS ET CAMIONS, des célèbres Maisons Berliet de Lyon et Grégoire de Paris.

Cie des Automobiles Françaises, Limitée.

Montréal, le 3 février 1912.

Ford

Jugez par vous-même de la qualité de la Ford

Visitez l'exposition d'Automobiles, et remarquez bien les qualités que nous attribuons à la FORD en examinant vous-même ces voitures. Constatez par vous-même le caractère original et exclusif qui fait du MODELE FORD T la voiture la plus populaire et la plus utile au monde.

Voici quelques-uns des avantages des voitures FORD que vous pourrez vérifier vous-même.

MERVEILLEUSE SIMPLICITE DU DESSIN.— Peu de parties, mais chaque partie reposant sur un principe scientifique.

Entièrement faite d'acier ''Vanadium'', préparé chaud par un procédé scientifique, le plus fort de tous les aciers soumis à une pression, à l'épreuve des vibrations et des chocs. Magneto FORD adopté au moteur. Pas de pression sur les parties mobiles, durée assurée, économie et long service.

APPUIS FORD POUR LES RESSORTS. — Les axes sont attachés à la voiture à l'extrémité des ressorts, donnant ainsi la plus grande flexibilité, assouplissant la marche et assurant la durée des pneus.

ESSIEU D'ARRIERE FORD. — Voyez-le, il ne porte que son propre poids; songez combien cela épargne les plans d'arrière.

FACILITE DE LA MANOEUVRE. — On peut conduire la voiture en ne se servant que des pieds et sans enlever les mains de sur la roue de direction.

LEGERETE. — LE MODELE FORD T est la plus légère de toutes les voitures à quatre cylyndres, si l'on considère sa dimension, sa puissance et sa capacité. Elle est de 60 lbs par cheval-vapeur.

ACCESSIBILITE DES PARTIES. — Chaque partie du mécanisme du MODELE FORD T est facile à atteindre.

LA MOINS CHERE D'ENTRETIEN. — LE MODELE FORD T est une voiture dont l'entretien est très peu dispendieux. Elle parcourt de 20 à 28 milles avec un seul gallon de gazoline. Elle ne coûte pas plus d'huile et fait de 5,000 et 8,000 avec les mêmes pneus.

AUCUNE VOITURE FORD N'EST VENDUE SANS LES ACCESSOIRES. Quand vous achetez un MODELE T, vous l'avez COMPLET.

Modèle de Voiture Ford T pour la Ville

(Portes d'avant détachables).

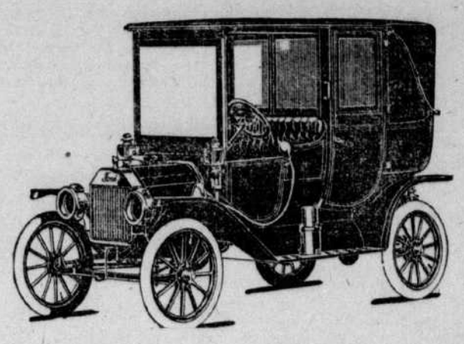

$1100 6 passagers; 4 cylindres; voiture de 20 chevaux-vapeur; accessoires complets avec taximètre deux lampes à gaz de 6 pouces; générateur; trois lampes à l'huile; corne et outils. $1100 F. O. B., Walkerville.

Modèle de Voiture de Tourisme Ford T

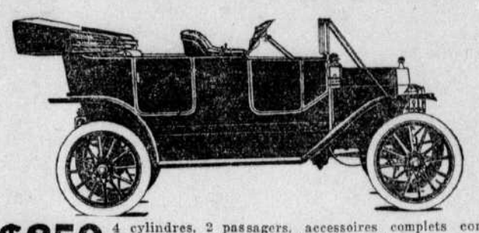

$850 4 cylindres, 2 passagers, accessoires complets comprenant: capote extensible, taximètre, coupe-vent automatique en cuivre. Deux lampes à gaz de 6 pouces; générateur, trois lampes à l'huile, corne et outils. Magneto Ford adapté au moteur. Cette magnifique voiture de tourisme pour $850, F. O. B. Walkerville.

Modèle de Torpille Ford T

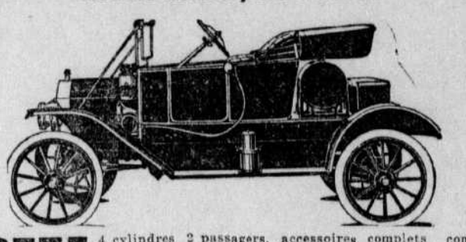

$775 4 cylindres 2 passagers, accessoires complets comprenant: capote extensible, taximètre, coupe-vent automatique, deux lampes à gaz de 6 pouces, générateur trois lampes à l'huile, corne et outils, magnéto Ford adapté au moteur. Cette voiture ainsi pourvue de tous les accessoires pour $775, F. O. B. Walkerville.

Ford Motor Company OF CANADA LIMITED

Bureau-chef et ateliers: Walkerville, Ont.

Succursale de Montréal: 7 Avenue du Parc.

Succursales et agents dans toutes les principales villes.

Nous avons des modèles à l'Exposition d'Automobiles, 3 au 10 Février.

1912 1912

AUTOMOBILES

"Argyll"
Valve à coulisse.

"Darracq-Henriod"
Valve rotative.

"Grégoire"
Petite valve "Poppet",

"Sheffield-Simplex"
Six cylindres.

CLEMENT TALBOT AUTO IMPORT

Boite postale 148. Washington, D. C., E. U. A.

1912 $1000.00

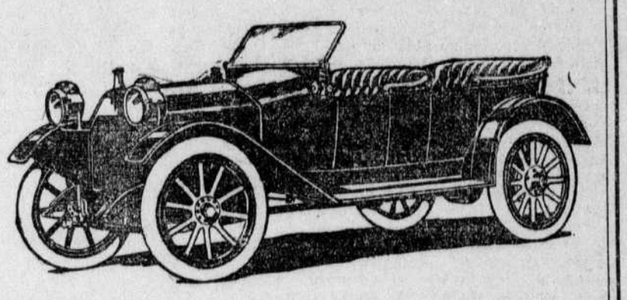

La "Hupmobile" Grand Modèle

Voiture de tourisme à cinq passagers

La plus Haute Valeur pour 1912

Le fini et l'aménagement sont les meilleurs.

Prix $1000. Livrée à Windsor, frais de douane payés. On ne dispose que d'un nombre limité. Cela vous paiera de vous informer.

The Motor Import Co.
OF CANADA LIMITED

EDIFICE DU FORUM RUE Ste-CATHERINE OUEST ET AVENUE ATWATER

Pierce-Arrow
Franklin
Hudson 33
Hupmobile

LA JANTE DEMONTABLE FISK

Ne peut coller ni tordre — La Rouille ou la Boue ne l'affectent pas.

CLINCHERS ET PNEUS QUICK DETACHABLE

FISK

Réparations d'auto-Pneus, une spécialité

Pas d'entretoises. — Pas de pesanteur excessive. — Pas d'outils spéciaux. — Vous enlevez cinq écrous — c'est tout.

THE RUBBER TIRE WHEEL CO.,

Agence — W. P. Kearney — Gérant Montréal, Toronto, St-Jean, Winnipeg, Calgary et Vancouver

L'AUTO **Jackson**

EST A TOUS LES POINTS DE VUE LE CHAR IDEAL ECONOME, CONFORTABLE ET PUISSANT.

Il est solide, confortable, il monte les pentes les plus difficiles à grande vitesse, et va doucement sur les routes les plus mauvaises. C'est en un mot un auto parfait et grâce à son moteur de fabrication supérieure, il est facile à conduire. A preuve: nos demoiselles de bureau s'en servent journellement.

Etant donné ses nombreuses qualités, il est vendu à un prix très modéré.

N'achetez pas avant d'avoir examiné l'automobile Jackson si vous tenez à avoir pour la pleine valeur de votre argent.

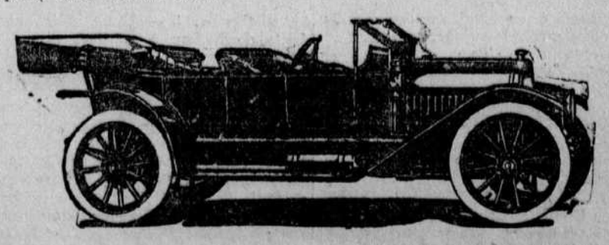

Modèle "42" Cinq-passagers: 40 H. P.; empattement de 118 pouces, ressort éliptique à l'avant et l'arrière pneus de 34 x 4 p. incluant équipement complet de capote, coupe-vent, réservoir à gaz, etc. $2,000 F. O. B., Montréal. Modèle 52-50 H. P., 36 x 4 p., équipement complet, 125 pouces d'empattement $2,500. Modèle 32-30 H. P., équipement complet, 32 x 3 1-2 p., 110 pcs., $1,500.

ROBERT & ROBERT,

Tél. Est 3091, le jour. *73 RUE SAINT-DENIS* Tél. Est 4364, le soir.

SEULS DISTRIBUTEURS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

Nous désirons avoir de bons agents partout. Nous payerons une forte commission.

Venez voir notre étalage à l'exposition.

Notre agent à Ottawa: THE TAXI CAB of OTTAWA LIMITED 303 Hope Chambers, Ottawa, Ont.

Les automobiles Vinot

M. J. A. Michaud, agent général pour le Canada, de la Cie des Automobiles Vinot, de Puteaux, Paris, France, exhibe le ''Torpedo-Touring Car'', contenant 7 places, et d'une force de 24 et 37 chevaux, avec un dynamo pour l'éclairage électrique des lanternes d'avant et d'arrière, et une lampe pour éclairer la jauge du système de lubrification.

C'est la Cie Vinot qui a fourni à Montréal les 52 taxicabs qui y sont en faveur. Elle fait une spécialité des voitures de livraison et des camions pour lesquels elles a obtenu une médaille d'or du ministre du commerce de France.

Le ''Torpedo Bleu'' Vinot, de 12 chevaux, et qui est en usage à Montréal depuis trois mois, est trop connu pour que nous insistions sur les qualités de cette marque. Toutes nos voitures de tourisme sont garanties pendant trois ans, même contre l'usure normale des pièces mécaniques, et nous en faisons l'entretien gratuit pendant ce même laps de temps.

LA VIE SPORTIVE

Ligue de la Cité

PROGRAMME POUR LA SOIREE DE LUNDI

C'est lundi soir que sera jouée au patinoir Jubilée la partie Garnet vs Stars qui décidera probablement du Championnat de la ligue de la cité. C'est la deuxième partie au programme. Les autres parties seront entre Astor-Canadien et National-Ind., et St-Jacques vs Baillargeon. L'équipe du St-Jacques sera très forte avec Guèvremont et Lajoie dans leur position. L'assistance sera sans doute la plus nombreuse de la saison. Les arbitres seront Jack Marshall et Art. Bernier.

Voici comment s'aligneront les équipes Garnet et Stars :

Garnet		Stars
Brown	Buts	Peters
Kirlin	Points	Heffernan
Johnson	Couverts	Smeaton
O'Grady	Avants	F. Kelly
Turner	"	Solligan
Kane	"	Fennell
Walsh ou	"	E. Kelly ou
Breard	"	Grannary

Les trois parties seront jouées aux heures suivantes :

8 à 9 — Astor-Can. vs National-Ind.

9 à 10 — Garnets vs Stars.

10 à 11. — St-Jacques vs Baillargeon.

Au Séminaire des Trois-Rivières

Dans une partie très intéressante, jeudi dernier, les élèves de Belles-Lettres ont battu les Rhétoriciens par un score de 5 à 0. Les disciples de "Télos" eurent l'avantage durant toute la partie. Quesnel et Rivard brillèrent du côté des gagnants. Les équipes étaient alignées comme suit :

Belles Lettres		Rhétorique
Cloutier	Buts	Dubé
Béland	Points	Massicotte
Quesnel	Couverts	Lafontaine
Rivard	Avants	Leduc
Lamy	"	P.E. Leduc
Maynard	"	Lamothe
Ahern	"	Delisle

Arbitres : Art. Losieur et G. Panneton.

Juges : B. P. A. Huot et P. A. A. Jacob.

Chronométeur, Ernest Lamy.

M. Stockwell s'exécutera-t-il ?

M. le Rédacteur sportif,
"Le Devoir",
Montréal.

Monsieur,

En ce qui concerne la course d'endurance entre les voitures de M. Stockwell et celles de M. Robert, je dois dire que jusqu'à présent M. Stockwell n'a pas encore couvert le montant du pari, déposé par moi, entre les mains de M. Eugène Tarte, de "La Patrie", malgré qu'il a annoncé dans lee jour-malgré qu'il a annoncé dans les jour-une course avec sa voiture Lozier (valeur $5,000) contre la Jackson.

Je dois ajouter qu'il me ferait grandement plaisir d'apprendre que M. Stockwell accepte le défi que je lui ai lancé car cela me fournirais l'occasion de démontrer l'endurance et la vitesse de la voiture Jackson.

En autant que je puis voir M. Stockwell, au lieu de relever le gant, il cherche par tous les moyens de tromper le public en me proposant des conditions, autres que celles qui étaient entendues entre nous.

La seule chose que M. Stockwell doit faire maintenant, c'est de déposer son chèque, car le mien, est comme je vous le disais, entre les mains de M. Tarte depuis le 18 janvier 1912.

Votre tout dévoué,
P. A. D. ROBERT.

Viger vs Sorel

Le club de hockey Viger lance un défi au Sorel, pour un enjeu de $100.

La partie devra être jouée au patinoir Jubilée.

La parole est au Sorel, si vraiment il se croit supérieur au Viger, à lui de répondre.

Ashton a signé avec Syracuse

Freddie Ashton, bien connu à Montréal, des amateurs de baseball et qui accompagna les Royals à leur camp d'entraînement dans le Sud, le printemps dernier, vient de signer avec le club Syracuse, dont M. McCafferty est président.

L'ancien gérant du Montréal est en ville aujourd'hui et restera ici jusqu'à la fin du présent mois, alors qu'il retournera dans le sud, en vue de faire les préparatifs pour l'entraînement de son club.

A Cartierville

Cartierville, 3. — Le club de hockey Cartierville, recevra demain, (dimanche), la visite du club Bordeaux. On s'attend à une partie très intéressante et très contestée car les deux équipes sont d'égale force et il serait bien difficile de nommer le vainqueur.

—o—

Le Cartierville serait désireux de rencontrer les clubs Ahuntsic et Saint-Laurent. Pour informations s'adresser à M. J. B. Laurin, gérant athlétique, Cartierville.

Ligue Canadienne de l'Est

Grande réunion, le lundi, 5 février à 8 heures p.m. à l'arsenal du 65e Régiment, coin de la rue Drolet et avenue des Pins.

Tous les clubs sont requis d'être présents.

Par ordre,
R. M. CAGNEY,
Président.

L'exposition d'automobiles

C'est ce soir qu'a lieu l'ouverture officielle du sixième salon d'automobiles de Montréal.

La cérémonie présentera un spectacle grandiose et sera ouverte par le maire Guérin. Plusieurs discours seront prononcés après les cérémonies d'usage.

Les voitures, comme elle ssont disposée, donnent une idée exaste de l'industrie de l'automobile qui est assez difficile à réaliser.

L'exposition de cette année promet d'être la plus belle et la plus grande du genre qui ait jamais eu lieu au Canada.

La valeur des expositions d'automobiles s'affirme d'année en année. Les marchands d'autos écrivent qu'un grand nombre de leurs clients de toutes les parties du Canada vont assister à l'exposition de Montréal.

En autant que le confort des visiteurs est concerné, on peut dire que rien n'a été négligé. On a préparé des salles spéciales pour les dames où elles pourront s'asseoir et écouter la musique; des buffets où l'on pourra se procurer tout ce que l'on désire dans le genre des repas sont aussi installés dans la vaste salle. Et ceci n'est qu'une partie des nombreuses attractions que les dames trouveront au salon.

Les décorations, comme nous l'avons souvent répété, surpassent tout ce qui a été vu à Montréal, et le drapeau Union Jack, qui couvre l'immense plafond du manège militaire, entouré de 3,000 lampes électriques de différentes couleurs est d'un effet splendide.

Ajoutons que la musique qui sera fournie par l'orchestre féminin ne manquera pas de plaire énormément aux visiteurs du salon .

L'exposition ne sera ouverte officiellement que dans la soirée mais les portes de la salle seront ouvertes à une heure de l'après-midi.

Didier Pitre est mis à l'amende

"Nous considérons que la faute commise par Didier Pitre, dans la dernière partie contre les Wanderers, a été la cause de la défaite du Canadien et que c'est de nature à diminuer les recettes de la prochaine partie, de $500," voilà ce que nous a déclaré M. Georges Kennedy, gérant du club Athlétique Canadien.

"Si nous avions gagné cette partie, nous aurions eu beaucoup plus de monde à notre prochaine rencontre avec Wanderer, conséquemment nous avons décidé de condamner Pitre à payer une amende de $100."

Cette décision à notre point de vue est sage, et sera une bonne leçon pour les autres joueurs du club canadien-français.

Cette leçon profitera peut-être à M. S. Cleghorn.

Wells se battrait avec Jack Johnson aux Etats-Unis

Londres, 3 fév.— Bombardier Wells, champion poids lourds d'Angleterre, s'embarquera ici, le 2 mars, pour un voyage aux Etats-Unis. Wells annonce que son intention est de faire un voyage d'agrément mais dans les cercles sportifs on assure que Bombardier a l'intention de venir rencontrer Johnson, afin de conclure un match avec lui.

Une rencontre avait été conclue entre ces deux boxeurs l'an dernier, mais vu la désapprobation du public, le combat n'eut pas lieu.

L'arbitre, bien connu, Eugène Carri prétend que Wells a de grandes chances de battre Johnson.

Le Euchre du club de raquetteurs Saint-Jacques

Le Club St-Jacques donnera le jeudi, 8 février, une partie de euchre, dans les salles du Cercle St-Jacques, 324 rue Ste-Catherine Est, près St-Denis.

Ce euchre qui va être un des évènements sociaux de la saison, sera présidé par M. Pierre B. de Grosbois, président du Cercle des Jeunes Gens de St-Jacques.

Après le euchre il y aura un concert, et cette partie du programme promet d'être très intéressante.

Nombreux et beaux sont les prix.

On peut encore se procurer des billets chez le Sec.-Trés, 494 St-Hubert, et le Directeur du Comité, 328 Ontario Est, aussi à la salle le soir même.

CE SOIR

Les Canadiens joueront contre le club Ottawa, ce soir à l'Arena, et le Wanderer se rencontrera avec le club québécois, à Québec.

Les arbitres pour ces deux joutes seront les suivants: Jack Marshall et Ernie Butterworth officieront à Montréal. Russell Bowie et Geo. McNamara auront charge de la partie à Québec.

Le hockey à Arthabaska

Arthabaska, 3 — Une intéressante joute de hockey a eu lieu, dimanche dernier, sur la patinoire du collège d'Arthabaska, entre le club du collège et les amateurs de la ville.

Nos amateurs jouent avec beaucoup de vigueur et d'entrain, mais ne possèdent évidemment pas la science du jeu. Aussi les collégiens ont-ils remporté une victoire facile, par un score de 6 à 0.

Voici la composition des deux équipes :

Collège		Ville
Millette	Buts	R. Baril
Larivière	Points	G. Baril
Langlois	Couverts	Gaudet
Brochu	Avants	Lemieux
Paradis	"	Croteau
Darche	"	N. Paradis
A. Baril	"	Michaud

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

Frank Gotch luttera ce soir

Chicago, 3 février. — Frank Gotch, champion du monde à la lutte libre est arrivé ici et se rencontrera ce soir, avec Palestina, au Club Athlétique Illinois.

Le champion s'est engagé de renverser son adversaire deux fois en trente minutes.

Le "gars" de l'Iowa n'a pas l'intention de donner son titre et il dit que s'il vient à le perdre, il veut que ce soit un Américain qui le gagne.

La démission de M. A. Couillard

A la réunion des présidents des clubs de raquetteurs tenue hier soir, aux salles Blondin & Corbeil, coin Visitation et Sainte-Catherine, l'assemblée a décider de ne pas accepter la démission de M. Antonio Couillard, pour le moment, et a ajourné cette question à un mois alors qu'auront lieu les élections générales.

D'ici là M. J. G. Albert Decelles, du club Champetre, premier vice-président de l'Union, remplira les fonctions du président et aura charge de la grande convention qui aura lieu à Québec durant ce mois.

Les préparatifs pour ce voyage sont laissés à chaque club, qui fera le trajet par la compagnie de chemins de fer qu'il jugera à propos.

L'assemblée a aussi accepté l'invitation que leur avait faite les officiers militaires à prendre part à la grande convention athlétique qui aura lieu à Montréal les 20, 22, 23 et 24 février et tous les clubs prendront part à la parade organisée pour le 24 février, au soir.

Vingt-sept clubs étaient représentés à cette réunion.

Les courses du National

ELLES AURONT LIEU CET APRES-MIDI AU TERRAIN DE MAISONNEUVE.

Les grandes courses annuelles, en raquettes du club National auront lieu cet après-midi au terrain de Maisonneuve, et commenceront à 2 heures 30.

La piste est en excellente condition et les inscriptions sont nombreuses.

Les divers événements du programme sont répartis comme suit :

100, 220, 440, 880 verges, un mille et trois milles.

1. Henri Hébert; 2. Edouard Fabre; 3. A. Maranda; 4. Auguste Hébert; 5. A. Lefebvre; 6. D. Pelletier; 7. H. Gibeau; 8. L. Paré; 9. O. E. Pelletier; 10. F. Lauzon; 11. H. Maurault, tous du National. 12. S. R. Egan, 13, H. McKenzie; 14. J. Platt; 15, J. H. McKay; 16. J. McCuaig; 17. Coates; 18. J. Speak, tous du club Montréal. 19. T. Lenhan; 20. T. Kearns; 21. M. Murdock tous du Mikado. 23. Eug. Clouette; 24. C. Pilon, du Canadien de Saint-Henri. 24. H. McMahon; 25. T. Baker; 26. J. McMahon du Holley; A. Robillard, du National.

Les officiers seront les suivants :—

Arbitre, Dr. Jos. A. Cousineau, président de l'Association.

Starter, M. Emile Larose, président du club de raquetteurs.

Peseur, M. Albert Pigeon.

Commis de la piste, M. Alcide Gagnon.

Chronométreurs : MM. J. N. O. Ledoux, Montréal; Timothée Martel, St-Henri; James McDonald, M.A.A.A., N. McLain, Holly.

Juges : MM. W. Labrecque, Raoul Dumouchel, W. N. Petch, Holly; Ed. Gernaey, Montagnard; O. Dufour, Tricolore, de Maisonneuve; W. Green, Mikado, Jos. Thouin.

Scorers : MM. J. G. Albert Decelles, Champêtre; Gordon Bowie, M.A.A.A., H. Rochon, Corduroy, Art. Lamalice, Eloi Dulude, St-Paul, A. Bonneville, Champêtre, J. Brophy, St-Patrick, Rod. Lauzon, National.

Ligue des journaux

Deux parties seront jouées cet après-midi, au Jubilée, entre les clubs de la Ligue des Journaux. L'équipe de la Presse rencontrera celle de la Patrie et le Star luttera contre la Gazette.

On peut s'attendre à deux parties chaudement contestées.

Nécrologie

FEU M. CLAUD HICKSON.

M. J. Claud Hickson, C. R., avocat, est mort, hier, à son domicile, No. 272, rue Mountain. Il était le deuxième fils de sir Joseph Hickson, ancien gérant-général du Grand-Tronc. Né à Montréal en 1875, il fut admis au Barreau de Montréal en 1898 et s'associa plus tard à Mtres Donald MacMaster et George A. Campbell. Il fut l'un des avocats dans la célèbre affaire Gaynor-Greene. Il était célibataire.

FEU LE Dr. T. BOVEY.

Henry Taylor Bovey, F. R. S., D.C.L., M. A., l'un de ceux qui ont le plus contribué à rendre le nom du McGill fameux, est mort, hier, de la maladie de Bright, à Eastbourne, Sussex, Angleterre.

Le Dr Bovey après avoir été plus de 20 ans doyen de la Faculté des Sciences Appliquées au McGill, démissionna en 1909 pour devenir recteur du collège Impérial de Science et de Technologie, de Londres. Il était né dans le Devonshire en 1852. C'est une perte pour le monde scientifique.

LA REVERENDE SOEUR TOBIN.

La révérende soeur Tobin est morte hier, à l'orphelinat Saint-Patrice, après cinquante années de profession religieuse. Soeur Tobin était née à Halifax, N. E. Elle était la cousine de feu Stephen Tobin, ex-maire et député.

VENTE DE PRELARTS A BON MARCHE

500 grands coupons de prélarts en rouleau 2 verges de large, à 19c, occasion splendide Au grand magasin à rayons VIAU coin Ste-Catherine et Dufresne.

LE NATIONALISTE ET LES SPORTS

¶ N'oubliez pas de lire la page sportive du " Nationaliste " demain, elle contiendra le compte rendu des parties Ottawa-Canadien, Wanderer-Québec, ainsi que tous les évènements sportifs de la journée et de la soirée.

¶ Le " Nationaliste " sera en vente dimanche matin dans tous les dépôts de journaux.

L'AEROCIBLE

UN SPORT NOUVEAU

Au premier aspect, la troisième exposition de locomotion aérienne ne tranche pas nettement sur les précédentes. Les principes des appareils sont les mêmes; il ne s'est pas produit de révélation sensationnelle.

Mais un examen minutieux met en évidence des progrès notables.

Le confortable apparaît pour le pilote et les passagers: une élégante limousine, qui évoque des envolées vers une Cythère aérienne, semble créée pour tenter le pinceau d'un Watteau. Quel merveilleux véhicule pour aller planer *Dans l'azur, dans le mystère, dans les éblouissements.*

A un point de vue plus positif, des perfectionnements se réalisent: l'aluminium n'est plus employé que de façon rationnelle pour les carters et les enveloppes; dans les pièces soumises à des efforts, on lui substitue avantageusement l'acier; grâce à la puissance des moteurs, la servitude du poids s'atténue; il n'est plus besoin de sacrifier la sécurité à la légèreté; des câbles résistants ou des tringles en métal remplacent sur de nombreux appareils les simples cordes à violon; les attaches sont plus soignées; les fuselages, parfois entièrement métalliques, sont plus résistants; on sent que l'ère des tâtonnements est passée, que les accidents, imputables au matériel, vont se faire de plus en plus rares. Bientôt les envolées ne seront plus une cause d'angoisse pour la mère et l'épouse, et le père, ne partageant plus les inquiétudes de Dédale, n'essaiera plus, comme dans le drame lyrique de M. Henry Deutsch de la Meurthe, de modérer l'ardeur de son fils jaloux de ravir leur place aux aigles et

De voir dans le soir attiédi,
Le premier, naître les étoiles.

ainsi que chantait hier, au festival de l'Opéra, l'enchanteresse Bartet, interprète du poète Louis Payen.

• • •

Cette sécurité est indispensable pour le développement de l'aviation, et ce développement présente un haut intérêt militaire, au point de vue offensif et défensif. Il importe que, dans un bref délai, nos jeunes gens pratiquent l'aéroplane comme ils pratiquent l'automobile; il importe que les favorisés de la fortune puissent, au jour de la mobilisation, apporter à notre flotte aérienne l'appoint d'appareils dont ils auront l'entière maîtrise, et qu'ils maintiendront sans cesse, à hauteur des progrès du moment, en cette époque d'évolution rapide.

Aussi bien, un but ou, pour exactement parler, une cible, vient d'être offerte à leurs efforts et à leur adresse: l'*Aérocible* du prix Michelin.

Un des aéroplanes qui figurent au Grand Palais porte, en avant de la place du pilote, un siège destiné au "grenadier", et la carène de l'aéroplane est percée d'un orifice pour le passage des bombes, des grenades à main, que doit lancer le grenadier.

L'appareil est sans doute construit en vue des épreuves du concours de l'aérocible.

La première épreuve de ce concours, qui sera clôturée en août 1912, est dotée d'un prix de cinquante mille francs. Les conditions du concours sont les suivantes: l'appareil sera chargé de quinze bombes de quinze centimètres de diamètre et d'un poids approximatif de sept kilogrammes cent grammes; il devra s'élever à plus de deux cents mètres; le lancement des quinze bombes devra s'effectuer en un seul voyage de temps limité; la cible sera constituée par un cercle de vingt mètres de diamètre.

Le vainqueur sera celui qui aura réussi à projeter dans le cercle le plus grand nombre de projectiles. En cas d'égalité, le départage se fera en additionnant la somme des écarts des points d'impact par rapport au centre de la cible.

• • •

Voilà donc un nouveau sport qui va faire concurrence au golf. Mais le jeu n'est pas aisé, car le problème à résoudre, pour atteindre la cible, est complexe. Il faut pour cela joindre à la science du balisticien la virtuosité du tireur au pigeon. Les inventeurs se mettent à l'oeuvre et combinent des instruments de visée et de lancement.

Les uns, simplistes à l'excès, se bornent à agencer un système de déclanchement qui laisse tomber la grenade au moment où l'aéroplane se trouve, dans son vol, sur la verticale du centre de la cible. Ceux-là ignorent que la grenade continue à conserver, dans sa chute, la vitesse horizontale que possédait l'aéroplane au moment du lancement. Cela serait rigoureusement exact dans le vide; en raison de la résistance de l'air, la trajectoire subit un aplatissement. Pour une altitude de lancement de 225 mètres, à laquelle correspond une durée de chute voisine de six secondes et demie, l'écart entre la trajectoire dans le vide et la trajectoire dans l'air est d'environ douze mètres.

Si la vitesse de l'appareil est de quinze mètres à la seconde, c'est-à-dire de cinquante-quatre kilomètres à l'heure, ce qui est, actuellement, une faible vitesse, la grenade, pendant les six secondes et demie de sa chtute s'écartera donc de la verticale d'environ quatre-vingt-dix mètres; avec une vitesse de cent huit kilomètres à l'heure, l'écart sera voisin de deux cents mètres.

Mais les causes qui feront varier cet écart sont nombreuses; la principale est le vent, dont l'action est d'autant plus néfaste que la force et la direction des courants atmosphériques varient parfois de façon très sensible, selon l'altitude; il y a donc là un élément d'autant plus décevant qu'il échappe, par sa mobilité, à une analyse rigoureuse.

• • •

Il est probable que les aviateurs s'efforceront d'opérer par temps calme: le nombre des séances réservées aux épreuves devra être assez nombreux pour leur laisser le choix.

Un rôle qui sera particulièrement ingrat dans ces épreuves, sera le rôle de membre du jury:: il importera de construire pour eux des abris solidement blindés, car la chute d'un projectile de sept kilos tombant de plus de deux cents mètres n'est pas sans danger. C'est pourquoi nous conseillons aux aviateurs de bien soigner l'arrimage de leurs bombes à bord de leur nef aérienne, ils empêcheront ainsi des déclanchements prématurés.

Il importe de ne pas faire de victimes dès le temps de paix et de réserver pour le temps de guerre les énergies destructrices dont l'aéroplane sera le véhicule.

La prochaine campagne débutera fatalement par une lutte pour la possession de l'air. Organisons-nous puissamment dans ce but, et songeons que la cloche du pilote-aviateur prendra bientôt le rôle que le poète attribuait au trident de Neptune — emblème de la maîtrise du monde.

DINGOUVILLE.

(Du Gaulois).

Les grandes fêtes de l'Assistance Publique

S'INAUGURERONT LUNDI SOIR, SOUS LE HAUT PATRONAGE DU NOUVEAU MAIRE.

Les grandes fêtes de l'Assistance Publique s'inaugureront lundi soir, le 5 février, sous le haut patronage du nouveau Maire et de Madame la Mairesse.

Ces fêtes seront des plus brillantes et les dames organisatrices n'ont rien épargné pour donner de l'éclat à leur grande vente de charité.

Lundi soir, "l'Harmonie Concordia" fera les frais de la musique. Ce corps musical est présidé par M. Bastien et dirigé par M. le professeur Gagné. L'entrée sera de dix centins et chaque visiteur recevra un billet pour le tirage au sort du magnifique terrain offert à l'œuvre par M. Georges Marcil.

Aussi le morceau de carton reçu à la porte, par chaque visiteur de la tombola, représente-t-il une valeur très grande qu'il convient de signaler tout particulièrement.

Voici la liste complète des dames qui dirigeront les différentes tables, attractions, etc.

Table des thés, euchres, réceptions, Mmes Huguenin, (Madeleine), présidente générale de l'œuvre, J. I. Tarte, McDonald, L. J. Tarte, J. Laurence, A. Dérôme, J. Denis, et Mlle Aumont.

Table de lingerie, etc., Mme Tessier, présidente active de l'œuvre, Mmes Labelle, Primeau, Mageau, etc.

Table de lingerie et d'objets divers: Madame et Mademoiselle Lamoureux.

Table d'articles de fantaisie, lingerie, etc., Mmes G. Brault, Robert, Brodeur, etc.

Table des fleurs : Mesdames J. T. Marchand, W. J. Tabb, A. Dérome, Mlle Laberge.

Table des bonbons, Mme P. Chaput, Mlle Chaput.

Table de loterie, Mlle Chapleau, Mme et Mlle Rodier.

La pêche, Mmes Allard, J. Barbier.

Rafraîchissements, Mme Lambert et Mlle Mageau.

La roue de Fortune, Mmes J. A. Naud et H. Guérin.

Talagie, Mme J. S. Cardinal, cartomancienne et tireuse au "thé", Mme Duoreuil.

Bureau de poste, Mme Fournier.

Un euchre à trente-cinq centins, et pour les dames seulement, sera donné mercredi après-midi, le 7 février, sous la direction de Mesdames A. Dérome, J. Denis et Mlle Aumont.

Jeudi soir et samedi soir, des euchres à trente-cinq centins seront aussi donnés. L'entrée se paiera à la porte de la salle.

Le public est cordialement invité à profiter de l'occasion de ces belles fêtes pour patronner l'œuvre si intéressante et si belle de l'Assistance Publique.

A propos de la récente grève.

—Les danseuses de l'Opéra ont déclaré qu'elles ne se livreront à aucune manifestation, à aucun acte de sabotage. Elles ne danseront pas, voilà tout.

—Elles se croiseront les jambes, quoi!

STEINWAY

Le nom de Steinway est comme un phare pour les musiciens. Dans le choix d'un Steinway la voie est claire: on ne peut pas se tromper.

LES PIANOS STEINWAY

sont reconnus par les musiciens, les artistes, les savants et les critiques d'art les plus habiles comme le plus grand des pianos, non seulement sur ce continent, mais comme

" LE PLUS GRAND DU MONDE "

Une Supériorité Internationale

est reconnue pour les Pianos Steinway, à cause de leur perfection de structure et de leur merveilleuse tonalité.

SEULS AGENTS

Depuis que la maison C. W. Lindsay, Ltd., a acquis l'agence unique pour les Pianos Steinway dans la province de Québec, il y a une grande demande pour ces instruments.

Tous les styles de Pianos Steinway se trouvent dans les salles d'exposition de Lindsay.

Conditions pour convenir à l'acheteur

C. W. LINDSAY, Limited

Magasin principal : 512 rue Ste-Catherine-Ouest.
Magasin de l'est : 394 rue Ste-Catherine-Est.
Aussi à Ottawa, Québec et Brockville

LUNETTES ET VERRES

Grand choix de ce qu'il y a de mieux en LORGNONS ET LUNETTES, YEUX ARTIFICIELS. Salons privés pour l'ajustement des yeux artificiels.

Assortiment complet des derniers modèles en THERMOMETRES, BAROMETRES, BOUSSOLES, ETC. Ajustement parfait, verres de première qualité "centex", montures de toutes sortes.

Consultations : à l'Hôtel-Dieu, de 9.30 à 11 heures, excepté les mercredi et samedi; aux Salons d'Optique, de 9 a. m., à 8 p. m. Appointements par Tél. Bell Est 2257.

Spécial : Instruments de photographie, marque "Ensign", ainsi que tous les accessoires et fournitures pour photographes amateurs. Une visite est sollicitée.

SALON D'OPTIQUE FRANCO-BRITANNIQUE

ROD CARRIERE, HENRI SENECAL, Opticiens et Optométristes,
205 et 207 RUE STE-CATHERINE-EST, Entre Ste-Elisabeth et Sanguinet.

La première compagnie d'assurance anglaise établie en Canada, A.D. 1804

FEU PHOENIX ASSURANCE COMPANY Limited. VIE

FONDEE EN 1782. DE LONDRES, ANGLETERRE.
CAPITAL ET ACTIF $78,500,000
Sinistres payés depuis la fondation de la Compagnie $425,000,000
Dépôt au gouvernement fédéral et placements en Canada pour la garantie des assurés en Canada 2,500,000
Directeurs pour le Canada. — R. MacD. PATERSON et J. B. PATERSON, No. 100 rue St-François-Xavier, Montréal, P. Q.
Agents pour la ville.—Arthur Simard, E. Lamontagne, C. R. Blache, A. U. Mailloux, C. Galibert, F. X. Lanthier, C. H. Routh, H. Joseph, E. A. Whitehead, Co., Limited. Agents demandés dans les villes et villages où nous ne sommes pas représentés.

L. THERIAULT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES VOITURES DOUBLES A LOUER
ETABLI EN 1868
24 RUE SAINT-URBAIN — 355 RUE CENTRE.
Téléphone Main 1399 — Tél. Main 3514

DEUX CENTS VIES SAUVEES DANS CETTE VILLE, EN HUIT MOIS, PAR LE TRAITEMENT NEAL

Des gens perdus par la passion de la liqueur, découragés, désespérés, sont venus à l'Institut Neal, 226 rue Sherbrooke Est, et en **trois jours**, ils ont été délivrés de tout appétit, de toute soif et de tout désir de liqueur, et ce pour toujours. Nous avons sauvé ceux-là, nous pouvons vous sauver. Si vous avez un parent ou un ami dans leur cas parlez-lui amicalement, et engagez-le à venir lui aussi. Le traitement est médical, inventé par un médecin, préparé par un médecin et administré par des médecins. Si vous en avez besoin, venez, écrivez ou téléphonez, Est 459. Demandez le gérant.

Adopté en septembre 1910 par le gouvernement australien. réc

Aux Jeunes !

N'OUBLIEZ PAS L'ATELIER DU " DEVOIR " POUR VOS LETTRES DE FAIRE PART, CARTES DE VISITE ET D'INVITATION.

Nous sommes aussi outillés pour tous les genres de travaux, pour hommes d'affaires et de profession.

Le Devoir

DEPARTEMENT DES IMPRESSIONS

71a, St - Jacques

TEL. MAIN 7461

La loi des licences et les hôtels de campagne

Le Dr Gauvreau discute, dans une lettre ouverte à l'hon. Alphonse Desjardins, la récente décision de la Chambre de Commerce

On nous communique la lettre suivante :—

Montréal, 2 Février 1912.

L'Honorable Alphonse Desjardins, Président du Comité de Législation, la Chambre de Commerce, Montréal.

Monsieur le Président,

Sur vous, semble-t-il, retombe la lourde tâche de convaincre le public des bonnes intentions de la Chambre de Commerce de Montréal, au sujet des amendements suggérés à la loi des licences, à la campagne.

Les journaux se sont emparés de vos remarques faites, hier, devant le conseil, et le dernier numéro du bulletin communiquait à l'avance, au public, la substance de ces remarques.

Permettez que j'adresse au Président du Comité de Législation de cette Chambre,quelques-unes des réflexions de ceux qui ne pensent pas comme elle.

Au préalable, puis-je dire que si j'avais réellement écrit, en réponse à l'invitation de votre Comité de Législation, que je n'avais rien à ajouter à mes premières lettres, j'aurais mauvaise grâce de revenir à la charge; mais en consultant l'original de ma réponse, il vous paraîtra évident que je ne me suis pas exprimé de cette façon. J'ai simplement répondu: "Je n'ai rien à "retrancher" à mes premières lettres, et, pour le moment, il serait superflu d'y ajouter. Je préfère attendre votre réponse".

Or, cette réponse m'arrive, par l'entremise de M. L. O. Loranger, sous la forme d'une copie des délibérations du comité de Législation, signée par vous.

Mes lettres auraient-elles eu l'unique effet, Monsieur le Président, de provoquer cette communication au public, des bonnes intentions de la Chambre de Commerce à l'endroit de la tempérance, que, déjà, je croirais avoir fait oeuvre utile; mais comme les bonnes intentions ne valent pas d'avantage pour le salut de la race que pour le salut des âmes, tout en en tenant compte, permettez que je les néglige et m'attarde aux franches affirmations que comporte la résolution nouvellement commentée.

En fin de compte, que voulez-vous ? De meilleurs hôtels?—Nous aussi.

Plus de confort aux voyageurs ?—Nous aussi.

L'observation stricte de la loi ?—Nous aussi.

Des inspecteurs de licences ?—Nous aussi.

Les buvettes à l'arrière plan ? —Nous aussi.

(Nous, peut-être, plus encore que la Chambre de Commerce).

Alors, en quoi différons-nous donc ? Nous différons sur les moyens à prendre pour arriver au but.

Parce que dix hôteliers de la Province ont été malmenés par les conseillers municipaux, vous partez en guerre contre ces derniers et vous suggérez au gouvernement : "Que le nom du porteur de " la licence soit laissé à une commis" sion spéciale qui ne relève pas direc" tement du vote des contribuables, " mais qui tienne ses pouvoirs soit du " conseil du comté ou de toute autre " source qui assure à son action une " complète indépendance !"

"Ou de tout autre source !" Peu importe laquelle, pourvu que cette source ne soit pas le conseil municipal !

Nous affirmons, ici, et tout homme de bonne foi ne saurait ne pas le comprendre, que vous portez un coup direct et fort peu déguisé à la constitution municipale de nos campagnes, sans y avoir aucun droit, et pour le plus égoïste des motifs.

De quel droit, en effet, la Chambre de Commerce de Montréal, se dresse-t-elle, en matomore, entre les mille municipalités rurales de la Province et son gouvernement, pour dicter à ce dernier des lois restrictives qu'aucune municipalité n'a encore songé à demander ?

A vous entendre, il serait à croire que la Chambre de Commerce de Montréal soit, tout d'un coup, devenue les contrôleurs ruraux de la Province et la Législature provinciale son conseil.

Certes, j'ai beaucoup de respect pour cette Chambre et je la considère, puisque... j'en fais partie; mais je ne m'abuse pas sur ses prérogatives au point de croire que, sur une simple suggestion de sa part, le gouvernement consente à bouleverser l'ordre établi et à porter, implicitement, contre tous les conseils municipaux ruraux, l'accusation gratuite de ne point comprendre leurs obligations et de ne savoir pas remplir leurs devoirs.

Pour le bien public, sans doute, et dans l'intérêt du commerce et des voyageurs, il est loisible à tout corps social, de suggérer des lois nouvelles, mais dans un pays démocratique comme le nôtre, où les libertés, quoique qu'on en dise, ont été acquises avec tant de peine, il est de la plus élémentaire convenance, semble-t-il, de n'en demander le sacrifice d'une seule parcelle que pour des motifs de la plus haute importance morale.

Expliquez votre attitude de la façon que vous voudrez, tournez retournez votre proposition dans tous les sens, vous ne pouvez raisonner juste et affirmer qu'elle ne comporte pas, pour les municipalités rurales, la privation d'un droit acquis.

Et pour quel motif priver ainsi des municipalités rurales, du droit de décider, quelles seront chez elles, les porteurs de licence ?

Dans l'intérêt du public voyageur, dites-vous, auquel des apéritifs pourront être servis "au retour d'un voyage pénible d'une quarantaine de milles en voiture, par des chemins impossibles.

(Le "Canada", 1er février 1912).

Sérieux motif, devant lequel tous les citoyens de chaque municipalité, tous les pères de famille, tous les honnêtes gens qui désirent, pour eux-mêmes et leur entourage, une atmosphère de sobriété et de paix, doivent abdiquer leur droit de choisir les tenanciers d'auberge.

Citoyens ruraux, faites taire vos scrupules! Jusqu'ici vous n'avez pas compris que pour bien élever vos enfants, pour faire fructifier votre commerce, pour enseigner la sobriété à la génération qui pousse, il fallait faire des règlements municipaux non pas pour votre bien personnel et celui des vôtres, mais pour le bien-être de ceux qui passent ,pour la satisfaction égoïste des serviteurs de vos créanciers.

Vous n'avez pas compris que les institutions municipales n'ont pas été créées pour donner à chaque groupe de citoyens que constitue une paroisse, les facilités et la faculté de se régir eux-mêmes, selon les besoins familiaux et géographiques mais pour bâtir, édifier, construire et entretenir les hôtels modernes, spécialement dans l'intérêt du public voyageur de la métropole!

En partant du principe qu'il faut, coûte que coûte, de bons hôtels à la campagne, vous insistez, Monsieur le Président, sur le fait que l'apéritif est indispensable au voyageur.

Vos commissaires seront donc disposés à accorder des licences d'hôtels-buvettes, aux très braves citoyens qui en demanderont. Nous sommes donc en droit de penser, sans injure pour vos commissaires, que les hôteliers seront plutôt protégés que rebutés. D'autre part ,croyez-vous que trois commissaires, pour tout un comté ou tout un district, seront moins sujets à se tromper sur la bonne foi et les qualifications des demandeurs de licences que les sept conseillers pour chacune des paroisses?

Vous n'avez assurément pas plus de garantie avec trois commissaires pour tout un district que vous n'en avez avec sept conseillers par paroisse, d'autant moins que ces commissaires, personnages politiques ou autres, ne considèreront jamais l'intérêt de la localité, mais l'intérêt du public voyageur dont ils seront les protecteurs officiels.

Il est encore un autre aspect de la question à considérer. Un grand nombre de municipalités, sans être prohibitives, n'accordent pas de licence d'hôtel. C'est auprès de celles-là surtout que l'influence des commissaires, autorité au-dessus des conseils, serait suggestive et parfois puissante, et l'on verrait, sous le régime nouveau, sans plus de garantie qu'autrefois, la buvette s'avancer dans les terres, peut-être plus vite que le colon, afin d'être utile à l'explorateur qui, généralement, précède le colon.

Que Montréal et tous les membres de la Chambre de Commerce en particulier se donnent, chez soi, tout le confort voulu, personne n'a à y voir, qu'eux-mêmes; mais que l'on sache donc, dans l'occasion, se conformer aux circonstances, sans vouloir, usant de représailles, et pour une mauvaise nuit à la campagne, priver les municipalités rurales d'un droit acquis et garanti. Quand elles voudront s'en départir elles-mêmes le diront.

Non, mais que diriez-vous, zélés de la Chambre de Commerce, citoyens de Montréal, si, par un retour impossible des choses, tous les citoyens ruraux s'avisaient à demander au gouvernement de vous enlever le droit de nommer vos contrôleurs sous prétexte, disons, qu'ils ne peuvent pas boire d'eau pure quand ils viennent dans la métropole?

Cette proposition aurait tout autant de bon sens que celle que vous faites, avec cette différence qu'il est vrai que personne ne boit d'eau pure à Montréal, tandis que l'on trouve encore parfois, un bon apéritif, et, très souvent, un bon gîte, à la campagne.

Vous auriez raison tout de même de protester, tout comme la grande majorité des 975 municipalités rurales consultées protestent actuellement ; tout comme la ligue anti-alcoolique de Montréal a protesté dans le mois de novembre et proteste encore aujourd'hui; tout comme la ligue anti-alcoolique de Québec, "La Croix noire", "La Tempérance", les ligues du Sacré-Coeur ont protesté et continueront de protester contre la résolution de la Chambre de Commerce.

Vous vous plaignez amèrement, Monsieur le Président, de l'accusation portée contre cette dernière de se faire l'instrument des marchands de liqueurs.

Je n'ai pas, pour ma part, la témérité d'affirmer que c'est là son intention; mais ,pratiquement, c'est tout comme!

Quels sont ceux, pensez-vous, maintenant, qui jubilent de votre initiative? L'histoire du passé peut vous l'indiquer. Si la Chambre de Commerce a la prétention de croire que cette idée d'un commissariat de licences à la campagne est son idée propre, elle se trompe étrangement. Qu'elle consulte les annales parlementaires de 1903, elle verra, qu'à cette époque, tous les buvetiers de la Province se sont unis pour tenter auprès de la Législature la même démarche que tente actuellement la Chambre de Commerce de Montréal.

Votre but, enfin, dites-vous, dans votre communication à la presse, est d'enrayer le mal dont on se plaint et non de le propager. "Notre but est d'indiquer le mal et les abus."

Admirable tâche, mais très tardive, Monsieur le Président. Il a déjà été publié, sur la question, sans compter des centaines d'autres de moindre importance, un immense volume de 800 pages qui a pour titre "Le Premier Congrès de Tempérance de Québec", où toutes ces questions d'hôtels mal tenus et de bars à la campagne sont traitées en mains de maîtres, par des spécialistes reconnus.

M'est avis, et c'est aussi l'avis de tous ceux qui savent lire, que votre but est encore d'indiquer le remède, et le reproche que nous vous faisons comme citoyens et patriotes, sinon comme médecins, c'est de vouloir faire avaler, comme spécifique, à l'immense majorité des gens qui n'en ont pas besoin, une tout à fait mauvaise pilule.

Agréez, monsieur le Président, l'expression de mes hommages respectueux.

Votre serviteur dévoué,

DR. J. GAUVREAU.

Dans le Monde Ouvrier

LA LUTTE MUNICIPALE.

Les élections sont faites. Les candidats défaits se consolent en se disant que les électeurs se sont trompés ou bien ont été trompés; les élus se félicitent de leur victoire qu'ils attribuent volontiers à leurs mérites.

Dans la présente lutte le parti ouvrier avait appuyé MM. Mayrand, Tétreau, Clément, Turcot et Leclaire. Les deux premiers ont été élus par acclamation, MM. Clément et Turcot ont dû soutenir une lutte très active, ils ont été secondés par quelques ouvriers,membres de l'organisation et leurs efforts ont été couronnés de succès. Nous devons dire à la vérité que le club de la Partie Nord s'est montré particulièrement actif, et son travail a été efficace dans une large mesure.

M. Noé Leclaire dans St-Jean-Baptiste a été défait par M. Geo. Vandelac, et le succès n'a pas répondu à l'attitude du club ouvrier St-Jean-Baptiste.

Quant à la mairie le parti n'a pas cru devoir s'en occuper et prendre part pour l'un ou l'autre des candidats, bien que M. Lavallée fût généralement bien vu dans les milieux ouvriers.

Le Conseil des Métiers et du Travail s'est abstenu de faire la lutte pour qui que ce soit.

Cependant quelques-uns de ses membres ont cru prendre parti pour M. Marcil, malgré la défense formelle de la constitution qui régit cette organisation centrale.

La semaine dernière, le président et le vice-président furent accusés d'avoir autorisé la signature de leur nom au bas d'une circulaire en faveur de M. Marcil. L'affaire vint devant l'assemblée du Conseil de dimanche dernier où un débat intéressant s'engagea sur la question.

"M. Aza Filiatrault demanda alors le privilège d'interpeller le président et le vice-président du Conseil, au sujet d'une circulaire qui a été publiée en faveur de M. Marcil, candidat à la mairie et qui est signé des deux noms : Geo. Brunet, président du Conseil des Métiers et du Travail, et Jack McClelland, vice-président de ce même Conseil.

L'orateur après avoir lu deux de ces circulaires, fait rappeler que les règles du Conseil interdisent absolument à tout délégué de parler ou de travailler en faveur des candidats non approuvés par le Conseil ou par le Parti ouvrier. Or la candidature de M. Marcil n'a jamais été approuvée ni par le Conseil ni par le parti ouvrier.

Avant de blâmer les signataires de cette circulaire, il veut entendre leurs explications.

En réponse, M. G. R. Brunet déclare qu'il n'a jamais autorisé M. Marcil ni aucun de ses agents, à écrire son nom au bas de la dite circulaire. D'ailleurs, a-t-il déclaré, je ne signe jamais Geo. Brunet, mais G. R. Brunet.

M. McClelland, vice-président du Conseil fit une déclaration das le même sens.

Devant ces deux déclarations catégoriques le Conseil décida que l'incident en ce qui concerne la responsabilité de MM. G. R. Brunet et J. A. McClelland, vis-à-vis du Conseil, au sujet de cette circulaire, était clos."

Le mardi suivant les journaux publiaient la déclaration suivante sous la signature de MM. Geo. Brunet et J. McClelland.

LES OUVRIERS ET LA MAIRIE

"Nous, soussignés, Georges R. Brunet et Jack McClelland, président et vice-président du Conseil des Métiers et du Travail, déclarons par les présentes que nous supportons la candidature de l'échevin Georges Marcil à la Mairie parce qu'il a prouvé en toutes circonstances qu'il est l'ami des ouvriers. Quoi qu'en dise son adversaire, l'échevin Lavallée dans ses annonces à tant la ligne dans les colonnes à nouvelles des journaux, nous désapprouvons les déclarations qui ont été faites tendant à faire croire que les circulaires que nous avons fait publier, l'ont été sans notre consentement et notre connaissance."

GEORGES R. BRUNET,
JACK McCLELLAND.

Comment expliquer cette conduite contradictoire à quatre jours d'intervalle ?

La question est plus sérieuse qu'on semble le vouloir croire chez quelques-uns et si le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal veut conserver le prestige qu'il s'attribue, il ferait bien de séparer au plus vite sa cause de celle des gens qui semblent se donner le triste plaisir de la compromettre irrémédiablement.

Ce n'est pas avec des paroles larmoyantes et des actes de lâches compromis qu'il conservera la confiance des gens sincères qui voudraient bien lui conserver leur loyauté et tout leur appui.

SEANCE SPECIALE.

Les charpentiers en fer auront une réunion spéciale dimanche après-midi à deux heures au Temple du Travail, 301 St-Dominique.

M. G. Butler, premier vice-président de l'Union Internationale est aujourd'hui en ville et il adressera la parole à cette assemblée.

Tous les membres sont priés d'être présents à cette assemblée.

CHEZ LES TYPOS.

L'union typographique Jacques-Cartier aura son assemblée régulière ce soir, à 8 heures p. m., dans la salle de l'Alliance Nationale, rue Beaudry. On procèdera à la nomination des officiers. L'assistance à cette assemblée est de rigueur.

LE PARTI OUVRIER.

Le comité général du parti ouvrier, dont les séances ont lieu régulièrement chaque premier du mois, se réunira demain, à 10 heures 30 a. m., au Temple du Travail.

CORDONNIERS.

Aujourd'hui, à 1 heure p. m., à la salle Dionne, tous les cordonniers de la B. and S. W. U., sont convoqués pour procéder à l'élection d'un agent d'affaires. Le scrutin sera ouvert de 1 heure p. m., à 10 heures p. m. Qu'on se le dise.

LIBERTE DU TRAVAIL.

A Manchester, la situation ne semble pas s'améliorer sensiblement, bien que les ouvriers soient retournés au travail. La lutte se continue entre unionistes et non-unionistes pour la liberté du travail.

Les unions fédérées ou "amalgamées" comme on les appelle là-bas veulent exclure les ouvriers non organisés. Les catholiques romains se sont organisés en une union séparée et distincte; nous les "amalgamés" refusent de les reconnaître.

Des troubles se sont produits déjà en plusieurs localités et l'on croit qu'un nouvelle grève des tisserands du Lancashire éclatera vers le 5 février.

Les ouvriers ont demandé une augmentation de salaires qui leur a été refusée, jusqu'à ce que la question du principe unioniste ait été réglée.

La Librairie Saint-Louis change de propriétaire

Il nous fait plaisir d'apprendre que notre ami, M. Norbert Faribault, qui s'est porté, il y a quelque temps, acquéreur de la Librairie Saint-Louis, située No 288 de la rue Sainte-Catherine Est, coin de la rue Saint-Denis, a maintenant terminé les améliorations considérables qu'il a fait subir à son nouveau magasin. Il a renouvelé entièrement le département de la librairie, et y a ajouté un grand nombre de jolis livres nouveaux et instructifs. Il a aussi installé un stock complet de papeterie de luxe et de fournitures de bureaux de toutes sortes, qui sera très certainement d'un avantage considérable pour toutes les familles et les marchands de la partie Est de la ville qui trouveront maintenant chez lui tout ce dont ils peuvent avoir besoin.

Travailleur infatigable, M. Faribault est un jeune homme d'expérience et d'une grande énergie. Nous sommes convaincus que tous ceux qui ont à coeur le "succès des jeunes", lui donneront tout l'encouragement qu'il attend et qui est dû à son mérite. Nous sommes persuadés que ce succès ne se fera pas attendre. (réc.)

Hygiène

Dimanche après-midi à 2 heures 30 au Monument National, M. le docteur C. N. Valin fera sa conférence hebdomadaire sur l'hygiène, sous les auspices de l'Association Nationale Saint-Jean-Baptiste.

Invitation cordiale, entrée libre.

The Royal Line

Les plus beaux et les plus rapides Paquebots de la route canadienne

Autels avec accessoires sur tous nos bateaux pour la célébration de la Sainte Messe

HALIFAX N. E. A BRISTOL

DEPART :

De Halifax		De Bristol
6 Mars	ROYAL GEORGE	20 Mars
20 Mars	ROYAL EDWARD	3 Avril
3 Avril	ROYAL GEORGE	17 Avril
17 Avril	ROYAL EDWARD	1 Mai

Hone et Rivet, 9 Boulevard St-Laurent.
Thomas Cook & Son., 530 Ste-Catherine-O.
ou à la Compagnie de Navigation du Canadien Nord Limitée.
Edifice du Canadien Nord.
226-230 rue St-Jacques, Montréal.

LES PIANOS ARTISTIQUES DE LA CELEBRE FABRIQUE PRATTE
se trouvent
exclusivement chez
ED. ARCHAMBAULT
312-314 STE-CATHERINE EST
Tél. Bell Est 1842 - - - - - Près St-Denis.

La plus précieuse nourriture pour conserver la santé
DES BEBES
est sans contredit
LA PEPTONINE
C'est une nourriture saine et riche en aliments fortifiants,sans rivale sous ce rapport.

L. De LIMBOURG
DE PARIS
Pédicure Spécialiste
Attaché au service des Révérendes Soeurs de l'Hôtel-Dieu et des Principales Communautés religieuses

Traitement garanti des Cors, Oignons, Ongles incarnés, Pieds Plats, Transpiration des pieds, Massage.
MARQUE DEPOSEE
297 rue St-Denis Phone Est 2109

Fatal résultat d'un accident

M. Frank Langan, 78 rue Ste-Famille, qui fut frappé par une voiture hier matin, est mort dans l'après-midi. L'accident s'est produit à l'encoignure des rues Avenue du Parc et Prince-Arthur.

M. Langan, âgé de 63 ans laisse une femme et deux enfants, dont l'un dangereusement malade.

Le défunt était employé aux douanes et membre de plusieurs sociétés.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du 19 janvier 1912, constituant en corporation MM. Farquhar Stuart, Maclennan, avocat et conseil en loi du Roi, William Arthur Baker, avocat, Lucy M. Shea, sténographe, Edmund H. Kelly, entrepreneur et William H. Smith agent tous de la cité de Montréal dans les buts suivants :

Acheter, prendre à bail ou acquérir autrement toutes mines, droits de mines et terres, et tous intérêts en iceux, les explorer, travailler, exercer, développer et mettre à profit, extraire, fondre, épurer, préparer, apprêter, amalgamer et préparer pour le marché le minerai, métal et substances minérales de toute sorte, et le roc, argile et pierre, et faire toutes autres opérations qui peuvent paraître utiles à aucun des objets de la compagnie;

Acheter, vendre, manufacturer et faire le commerce de minéraur, appareils, machines, outils, commodités, provisions et choses capables d'être employés en rapport avec ces opérations, ou requis par les ouvriers et autres employés de la compagnie ;

Construire, faire, maintenir, améliorer, conduire, travailler, contrôler et surveiller tous chemins, routes, ponts, réservoirs, cours d'eau, aqueducs, quais, fournaises, moulins, machines à broyer, travaux hydrauliques travaux, manufactures, entrepôts et autres travaux et commodités qui peuvent paraître, directement ou indirectement, utiles à aucun des objets de la compagnie, et contribuer, subventionner, ou autrement aider au prendre part dans toutes telles opérations ;

Acquérir, faire le commerce, vendre des mines, minerais et métaux, et en disposer autrement; fondre, réduire, épurer, moudre et traiter les minerais et disposer des produits de mines, minerais et métaux ;

Acheter, acquérir, posséder, louer, conduire contrôler et mettre en opération, et vendre, louer, en disposer, à telle personne ou personnes,corporation ou corporations.et pour tel prix ou prix et c tels termes et conditions qui peuvent paraître propres à cette corporation, de l'eau, droits d'eau, pouvoir, privilèges et appropriations pour mine, moulin, agriculture, manufacture en général, usages domestiques et pour autres fins; et développer, contrôler, faire le commerce en général en disposer, à telle personne ou personnes corporation ou corporations, et pour tel prix ou prix et à tels termes et conditions que cette compagnie peut juger à propos, pouvoir électrique et autre, pour la production, distribution et fourniture d'électricité pour éclairage chauffage et pouvoir dans les comtés de Pontiac, Ottawa et Argenteuil, dans la province de Québec, et pour tous autres objets et fins auxquels ils sont adaptés ;

En général acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou acquérir autrement tous biens meubles et immeubles et tous droits ou privilèges que la compagnie peut juger nécessaires ou utiles pour les fins de ses affaires ;

Faire toutes autres affaires qui peuvent paraître à la compagnie capables d'être conduites convenablement en rapport avec ou calculées directement ou indirectement à augmenter la valeur des biens ou droits de la compagnie ;

Emprunter de l'argent, faire et émettre des billets promissoires, lettres de change, obligations, débentures et preuves de dettes de toute sorte, garantis par hypothèque, engagement ou autrement, et les garantir par hypothèque, engagement ou autrement ;

Acheter, louer, échanger, donner à bail ou acquérir autrement aucun et tous droits, permis, privilèges ou franchises propres ou utiles pour aucune des fins de ses affaires ;

Eriger et construire, faire, améliorer aider ou souscrire à la construction, érection et amélioration de moulins, manufactures, entrepôts, bâtisses, chemins, bassins, jetées, quais, carrières, maisons pour employés et autres et travaux de toute sorte ;

Et pour l'avancement et progrès des affaires et objets en général de la corporation, tels que ci-dessus décrits, construire, louer, posséder, mettre en opération ou vendre une ligne ou des lignes de transport autres que chemins de fer ;

Payer pour toute propriété, droits ou objets requis par la compagnie ou utiles à icelle, ou pour services rendus à la compagnie après son incorporation ou antérieurs à icelle, dans la préparation de ses incorporation et organisation ou autrement, en obligations, débentures ou autres garanties ou biens de la compagnie ou par l'émission d'actions acquittées et non sujettes à appel de son capital-actions;

Employer aucun des fonds ou biens de la compagnie pour l'achat ou acquisition ou possession autrement d'iceux ou les payer en obligations, débentures ou autres garanties de la compagnie, ou par l'émission de ses actions acquittées et non sujettes à appel, les actions, obligations ou autres garanties ou biens de toute autre corporation faisant des affaires semblables à celles de cette compagnie, et dans le but d'y former, promouvoir et contribuer, subventionner ou autrement aider toutes personnes, sociétés, corporations, syndicats et associations ayant des objets semblables à ceux de cette compagnie, et durant la possession ou jouissance de toutes actions, obligations, garantie ou autres droits, exercer tous les droits et pouvoirs de propriété d'iceux, y compris les pouvoirs de voter ;

Obtenir que la compagnie soit licenciée, enregistrée et reconnue dans toute autre province ou pays et y désigner les personnes pour faire tels actes et objets qui peuvent être à propos en vertu des lois de telle autre province ou pays pour représenter la compagnie ou l'autoriser efficacement à y faire et mettre en opération ses affaires ;

S'amalgamer ou entrer en société ou arrangement pour le partage des profits ou union d'intérêts ou autrement avec toutes personnes ou corporations engagées ou intéressées dans toutes affaires ou transactions convenables et acquérir ou garantir le paiement de toutes actions, obligations débentures ou autres garanties de toutes telles corporations ou de tous dividendes ou intérêt en icelles, et de les vendre ou émettre de nouveau avec ou sans garantie ou en faire le commerce autrement ;

Vendre l'entreprise de la compagnie, son actif, clientèle ou toute partie d'iceux pour telle considération que la compagnie jugera à propos, ou en disposer autrement, y compris les actions, débenture et autres garanties de toute autre corporation ayant les mêmes objets en tout ou en partie, que ceux de la compagnie, et distribuer parmi ses actionnaires l'argent, garanties ou autres considérations ainsi reçus ;

Faire toutes telles autres choses qui peuvent être en rapport ou utiles à l'acquisition des susdits objets pour la mise en opération des projets de la compagnie ;

Promouvoir toute compagnie dans le but d'acquérir toutes ou aucune des entreprises actifs, droits ou obligations de la compagnie ;

Acheter, ou acquérir autrement, posséder, louer, vendre, améliorer, conduire, développer, échanger ou en disposer autrement ou faire le commerce de tous immeubles, terres, bâtisses au autres biens ou droits nécessaires ou utiles pour la mise en opération d'aucune des affaires de la compagnie ;

Faire aucun des susdits objets comme patrons, agents, entrepreneurs ou autrement, soit seule ou en société avec autres, sous le nom de "The Minerals Investment Company, Limited", avec un capital total de deux cent cent mille (200,000) actions d'une piastre ($1.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-neuvième jour de janvier 1912.

JEREMIE DECARIE,
Secrétaire de la province.

MacLENNAN & BAKER,
Procureurs des Applicants.

BENOIT FRERES
20 ST-JACQUES, MAIN, 636

$7,500 Rue St-Denis, près rue Beaubien, près de l'église, maison façade pierre artificielle, trois logements, six et sept appartements. Ecurie pour 3 chevaux, remise, terrain 25 x 120, bâtisse 25 x 45, extension 18 pieds.

$13,000 Rue St-Hubert, près Duluth maison neuve, façade pierre, trois logements sept et huit appartements, chauffage eau chaude, gaz, électricité, écurie pour 3 chevaux, belle remise. Conditions faciles. Terrain 27 x 110. Bâtisse 27 x 77.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée, entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Détroit et Chicago.

A TORONTO
en 7½ HEURES par
"l'International Limité"

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada quitte MONTREAL à 9.00 a. m., tous les jours

QUATRE TRAINS EXPRESS par JOUR
MONTREAL, TORONTO ET L'OUEST
9 a. m., 9.45 a. m., 7.30 p. m., 10.30 p. m., Wagons-buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour : wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits, sur les trains de nuit.

CARNAVAL DU MARDI-GRAS
Québec, 16 au 20 février.
Excursion aller et retour de MONTREAL **$4.90**
Départ jeudi 15 février à mardi, 20 février inclusivement: limite de retour, 22 février.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE
130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, ou gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

L'excellent aménagement des trains du C. P. R., est grandement apprécié du public voyageur.
La seule ligne qui fait circuler des wagons à compartiments entre

Montréal et Toronto

Les trains partent de Montréal à 10.45 p.m. tous les jours, pour la gare Yonge, Toronto.
Les trains pour la gare Union partent à 8.45 a. m., et à 10 p. m.

CALEDONIA SPRINGS
LA GRANDE VILLEGIATURE DE FIN DE SEMAINE
ou l'on se procure la célèbre eau Magi.
Excursions de fin de semaine. Taux réduits.

MARDI-GRAS, QUEBEC
Du 16 au 20 février.
DE MONTREAL A QUEBEC ET RETOUR **$4.90**
Bon pour départ 15 au 20 février.
Limite de retour jusqu'au 22 février 1912.
Service des trains :
Départ Place Viger †9.00 a. m., *1.30 p. m., *11.30 p. m.
†Tous les jours. *Tous les jours excepté le dimanche. *Le dimanche seulement.

CHANGEMENT D'HORAIRE
Le train No. 454 arrêtera sur signal à Ste-Adèle le dimanche seulement, à 7.06 p. m., pour les passagers de Montréal.

BUREAU DES BILLETS
218 rue St-Jacques. Téléphone Main 3732-3763, ou aux gares Viger ou de la gare Windsor

Cie Générale Transatlantique

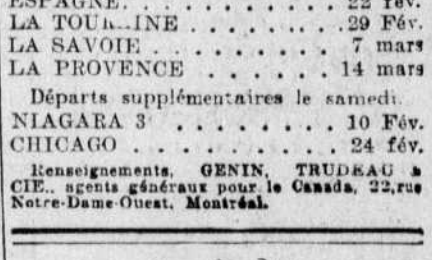

DE NEW-YORK AU HAVRE PARIS (France)
Départs tous les jeudis à 10 a. m.

LA TOURAINE	8 fév.
LA PROVENCE	15 fév.
ESPAGNE.	22 fév.
LA TOURAINE	29 Fév.
LA SAVOIE	7 mars
LA PROVENCE	14 mars

Départs supplémentaires le samedi.

NIAGARA 3	10 Fév.
CHICAGO	24 fév.

Renseignements, GENIN, TRUDEAU & CIE., agents généraux pour le Canada, 22,rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se pésenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix $3.00 l'âcre. Devoir.—Devra résider six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

J. A. ROY
AGENT D'IMMEUBLES
20, ST-JACQUES
Chambres 28-29
Téléphone Main 1318.

$5,800 Rue Beaudry, près Ste-Catherine, 4 logements, avec terrain, de 43 x 80. Peu de comptant. Balance facile.

$5,000 Esplanade, 3 étages, façade en brique pressée, 3 logis de six chambres.

$6,000 Rue St-Germain, 3 étages, façade brique blanche, 6 logements, Revenus $636.00.

$3,600 Rue St-Valier, ci-devant Huntley, près Beaubien, 2 étages façade en brique romaine, 3 logements, Revenus $384.00.

$3,800 Rue Chateaubriand, ci-devant Labelle, 2 étages, façade en pierre, 2 logis de 7 chambres. Faites une offre.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

La Petite Mademoiselle

par HENRY BORDEAUX

17

(Suite)

Avisant Jacqueline que tout le monde, sauf les jalouses, adorait à Fontaine-sous-Bois, la maîtresse de maison en espéra le salut.

—Chantez-nous quelque chanson de France, implora-t-elle de la jeune fille

—Je veux bien, dit la Petite Mademoiselle.

Mme de Chevreuse la conduisit au piano, inévitable anachronisme. Elle chanta "Le roi Loys":

Le roi Loys est sur son pont
Tenant sa fille en son giron.
Ell' lui demande un cavalier
Qui n'a pas vaillant six deniers.

—Six deniers, c'est trop peu, susurra la nouvelle fiancée à sa confidente.

Pierre Savernay, parvenu de l'autre côté de l'étang, s'était arrêté pour regarder le château lumineux que l'eau reflétait.

C'était le palais féerique de sa princesse de légende. Par les fenêtres ouvertes, il entendait vaguement un murmure de conversation, et voyait passer les seigneurs et les dames d'autrefois en habits de gala colorés comme un parterre de fleurs.

Dans le soir qui s'obscurcissait, un vol de notes s'échappa des croisées pour le rejoindre à tire-d'aile. C'était une voix au timbre de cristal qui ne lui était pas inconnue. Rapidement, il se rapprocha et prêta l'oreille.

—Ma fille, il faut changer d'amour
Ou vous entrerez dans la tour.
—J'aime mieux entrer dans la tour,
Mon pèr', que de changer d'amour.

A distance, Jacqueline ne l'exhortait-elle pas à la patience, à la fidélité? Il mit les deux mains sur sa poitrine, comme pour l'élargir; ne fallait-il pas qu'elle aspirât toute la douceur de cette soirée d'automne plus enivrante qu'un printemps?

—J'aime mieux rester dans la tour,
Mon pèr', que de changer d'amour.

C'était le couplet final. Des applaudissements éclatèrent. Aussitôt il gagna les bois pour cacher son espoir qui ressemblait à une peine.

VI

LES OFFRES DU CODE

On désigne sous le nom de "village de la Reine" ce hameau de quelques maisons aux toits de chaume que l'on trouve en bordure de la forêt de Fontaine-sous-Bois, lorsqu'on suit, depuis le château, l'avenue des Chênes. C'est là, veut la légende, qu'un de nos anciens rois découvrit la jolie bergère qu'il installa plus commodément dans son pavillon de chasse. L'histoire ajoute que c'était une bergère déguisée, venue là dans un secret dessein.

Au bout de l'avenue, presque à l'endroit où, comme une rivière qui se perd, elle débouche dans la campagne, un vieux banc, à demi encastré dans la mousse, offre le repos aux promeneurs. Deux jours après la fête de la Fronde, Pierre Savernay y vint s'asseoir avec un livre de format petit, mais très épais. Il aimait ce lieu solitaire, et la matinée de septembre, même à l'ombre des arbres, était d'une chaleur douce et agréable. Enfin n'avait-il pas rencontré ici même, quelques mois auparavant, la Petite Mademoiselle qui tenait un panier au bras? Il ne tarda pas à s'absorber dans sa lecture, et n'entendit point qu'on marchait vers lui dans l'allée. C'était, pour son excuse, un pas si léger et rapide qu'il ne laissait point de traces et que l'herbe sur son passage — les routes de la forêt sont mal entretenues, et l'herbe y pousse comme dans les champs — se relevait après une courte hésitation.

Jacqueline portait au bras son petit panier. Elle rougit en apercevant le jeune homme, voulut continuer son chemin, et puis s'arrêta à la hauteur du banc. Pierre ne bougeait pas plus qu'une borne. Il lisait avec fureur. Jamais elle ne l'aurait cru capable d'une telle faculté d'abstraction. Quoi, pas même un bonjour ! Pour un amoureux, c'était peu galant.

"Voilà bien les hommes ! songea-t-elle. Empressés jusqu'à la fadeur et l'ennui quand ils vous voient, et dès que vous tournez les talons, ils s'occupent d'autre chose ! Mais je n'y comprends goutte : ce chauffeur cacherait-il un érudit ?"

Bravement, avec une question elle le secoua :

—Que faites-vous encore ici ?

Pierre sursauta, ôta son chapeau, le remit, se rassit, se releva et murmura:

—Je... je... je pense à vous.

—Il n'y paraît guère. Votre livre est si captivant que vous ne m'avez ni vue ni entendue venir.

Penaud et déconfit, il protesta néanmoins :

—C'est bien à vous que je pense. Mademoiselle, comme toujours

—Quel aplomb !

—Je cherche mon délit.

—Ah! vraiment ?

—Tenez : c'est le Code pénal.

Il lui tendit son petit livre court et massif, d'un maniement difficile. Elle put lire à la première page : "Codes français et lois usuelles. Nul n'est censé ignorer la loi ; il suffit d'apprendre par cœur deux ou trois mille pages de texte serré.

—Je le connais, dit-elle en le lui rendant.

Cherchant un secours, il la supplia:

—Conseillez-moi, puisque vous le connaissez. Je m'y débrouille fort mal.

—Manque d'habitude : cela viendra.

—Croyez-vous ? j'ai peur que non. Je suis si gauche, si embarrassé.

—Mais il me semble que vous n'avez que l'embarras du choix : quatre cent quatre-vingt-quatre articles.

Il la regarda avec admiration :

—Vous les avez comptés !

—Choisissez le vôtre au plus vite.

Il parut se décider et tenta une démarche de conciliation :

—Voyons, Mademoiselle : une contravention pour excès de vitesse ne vous suffirait-elle pas ? Dès ce soir, je puis me la procurer.

Elle avança dédaigneusement les lèvres :

—Fi donc, Monsieur : une contravention !

—Et un délit de chasse ?

—C'est à la portée de tout le monde.

—Vous n'êtes pas généreuse.

Il prit son gros volume et feuilleta le Code pénal en commençant par la fin. Elle s'assit à côté de lui, sur le banc, pour guider ses recherches, elle qui avait plus de compétence. La solitude du bois les environnait, mais ils ne s'en doutaient point, tant ils s'absorbaient dans leur travail.

—Hier, lui expliqua-t-il, j'ai couru à Paris pour acheter cet affreux bouquin.

Elle ne le suivit pas dans cette digression.

—Ne perdons pas de temps, déclara-t-elle.

—Je vous obéis. Là, j'y suis maintenant. Il y a un tas de délits et de crimes inconnus. Comment choisir ?

—Proposez-les et nous verrons.

—Faut-il violer des règlements relatifs aux manufactures, au commerce et aux arts ?

—C'est bien compliqué.

—Dois-je apporter des entraves à la liberté des enchères ?

—Vous ne sauriez pas vous y prendre.

—En effet. Alors abus de confiance ? banqueroute ou escroquerie ? vols simples ou vols qualifiés ?

Elle interrompit vivement cette nomenclature.

—Non, non. Pas de délits contre la propriété.

Décidément subjugué par sa science, il lui jeta un regard superstitieux et presque effrayé : elle possédait le code jusque dans ses classifications.

—Il me reste, reprit-il, tous ceux contre les personnes : faux témoignage, infraction aux lois sur les inhumations, enlèvement de mineurs, séquestration de personnes, att...

Il tourna court brusquement et rougit comme une petite fille : il arrivait aux chapitres des attentats aux mœurs. Bientôt remis de sa peur, il sauta par-dessus et continua son énumération :

—Coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours. Meurtre, assassinat, parricide, infanticide, empoisonnement.

—Assez ! assez !

A chaque nouveau crime il s'animait, pris de la gaieté des collégiens qui narguent leur professeur. Et ils rirent de compagnie devant cette liste éloquente qui ne les tentait point.

(A suivre)

Garnitures de Cardes
ASSORTIMENT COMPLET
Rubans d'importation anglaise de la meilleure qualité.
D. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

DIMANCHE LE 4 FEVRIER

Septuagésime. So. de la P. B. V. M. Lever du Soleil, 7 h. 18; coucher du Soleil, 5 h. 11. Lever de la Lune, 7 h. 23; coucher de la Lune, 8 h. 54.

LUNDI LE 5 FEVVIER

Ste Agathe, vierge et martye. Lever du Soleil, 7 h. 17, coucher du Soleil, 5 h. 12. Lever de la Lune, 8 h. 45; coucher de la Lune, 9 h. 17.

CE SOIR

FETES ET CONCERTS:—

Ouverture du Salon de l'Automobile au Manège Militaire.

Le "Nationaliste"

Lire demain: *L'enfance criminelle*, Léon Lorrain; *Billet du dimanche — La Popularité*, Simon Bréval; *Poème — Les Clochers*, Englebert Gallèze; *Après la bataille*, Fred Pelletier; *La loi des compensations*, J.-C.-O. Bertrand; *La Politique à Québec*, Grégoire; *Après les discours, les actes*, Paul G. Ouimet; *A la bonne franquette*, Guy Enne; *Macbeth-Lemieux*, de Marchets. Notre page sportive: *Le salon de la locomotion automobile*. Toutes les nouvelles. Nos caricatures.

M. Charles Albert Millette

M. Charles Albert Milette, qui depuis la fondation du "Devoir", faisait la rédaction de nos annonces, nous quitte aujourd'hui pour prendre à son compte une agence d'immeubles.

L'expérience qu'il a acquise depuis qu'il s'est consacré au travail de publicité et ses nombreuses relations, lui permettront de réussir, nous n'en doutons pas.

Nous sommes heureux de lui souhaiter tout le succès qu'il mérite.

Un suicide à Niagara Falls

(Service particulier)

Niagara Falls, 3. — Mme Catherine Desroches est morte ce matin à son domicile, à douze milles des chutes, ayant absorbé une forte dose d'alcool méthylique. Plusieurs fois déjà, elle avait exprimé le désir d'en finir avec la vie.

Un prêt de deux millions à la Perse

Londres, 3. — La Grande Bretagne et la Russie feront prochainement un prêt de $2,000,000 à la Perse, afin de lui permettre de parer aux nécessités immédiates.

La population de Toronto

(Service particulier)

Suivant le relevé de l'almanach des adresses, la population de Toronto était, au premier janvier, de 443,751.

Grave accusation

L'échevin Martin dit qu'on a essayé de l'acheter. On lui aurait offert $3,000 pour qu'il abandonne la lutte. MM. Perron, Taschereau et Rinfret ont intenté une poursuite à la personne qui serait coupable. La charte déclare que cela constitue un délit passible d'une amende de $400.

Association Saint-Jean-Baptiste

ONZIEME LEÇON

Dimanche après-midi à 4 heures, salle No 6, Monument National, M. Dumais donnera la onzième leçon de son cours de diction française. Les élèves termineront l'étude de "Comment naquit la poésie" d'Albert Delpit.

Les anciens élèves sont priés de se rendre à trois heures trente.

On s'y prend à l'avance

Le maire Lavallée est à peine élu, que déjà l'on se préoccupe de trouver son successeur. Ce sera le tour, en 1914 de nos compatriotes de langue anglaise, à moins que s'autorisant du précédent créé pour M. Préfontaine, les Canadiens-français ne veuillent donner un deuxième terme à M. Lavallée.

Toujours est-il que, jeudi soir, M. Hal Brown, M. Allan et d'autres ont salué en l'échevin Robinson le prochain maire de Montréal.

A l'Union Catholique

Il y aura séance à l'Union Catholique, le dimanche, le 4 du courant, à l'heure ordinaire, deux heures et demie.

Le conférencier sera M. J. J. Grignon, avocat et Protonotaire du district de Terrebonne.

Sujet: l'Alcool.

Le talent littéraire bien connu du conférencier et le sujet qu'il a choisi comme texte de son étude promettent de rendre cette séance particulièrement intéressante. Il y aura discussion par des orateurs qui s'occupent de la question d'alcoolisme.

On compte sur une assistance nombreuse.

Bibliothèque Civique

Bulletin Mensuel, janvier 1912

Nombre de visiteurs	1799
Nombre de livres échangés	135
Nombre de consultations téléphoniques	93
Nombre de lettres reçues	125
Nombre de lettres expédiées	101
Nouveaux dépôts	19
Argent en caisse	$442

F. VILLENEUVE,
Bibliothécaire en chef.

Le nouveau maire détient le record

LE CALCUL DEFINITIF DES CHIFFRES DONNES PAR LES RAPPORTS DES ELECTIONS DONNE A M. LAVALLEE 12,432 VOIX. — QUELQUES CHANGEMENTS DANS LES QUARTIERS.

Les comptables municipaux ont refait les calculs des majorités données jeudi, chiffres que dans la hâte on n'avait pas d'abord pu établir correctement. La majorité de M. Lavallée se trouve maintenant de 12,432 voix, ce qui est la plus forte majorité qu'on ait jamais vue à Montréal. La majorité de l'échevin O'Connell tombe de 623 à 601. La majorité de l'échevin Stroud est de 60 au lieu de 19. La majorité de l'échevin Séguin est de 738 au lieu de 718. Celle de l'échevin Garceau est de 487. Celle de l'échevin Vandelac est de 596 au lieu de 600. L'échevin Clément a une majorité de 322 au lieu de 287. L'échevin Emard gagne par 223 voix au lieu de 216. L'échevin Turcot perd deux voix et a une majorité de 845.

Par une transposition de nom, nous avons dit hier, que M. Elie était élu échevin du quartier St-Gabriel. C'est M. P. Monahan qui a remporté la victoire par une majorité de 76 voix.

La majorité officielle du Dr Poissant est de 488 voix, dans La-Fontaine.

La grève de Lawrence

Lawrence, Mass., 3. — John J. Breen, accusé d'avoir déposé de la dynamite en certains endroits de la ville a comparu en cour hier et a été remis en liberté, moyennant un fort cautionnement; 18 témoins ont été entendus pour la poursuite et pas un seul pour la défense.

Breen avait donné sa parole au commissaire de la paix Cornelius F. Lynch d'user de son influence auprès des Syriens pour assurer la paix dans leur quartier durant la grève.

Breen, affirme Lynch, aurait reçu une lettre anonyme disant qu'il trouverait de la dynamite à 294 rue Oak, 76 rue Lawrence et dans le cimetière.

Le défenseur de Breen, après ce témoignage, dit que cela ne prouvait rien contre l'accusé, et que celui-ci n'avait fait que son devoir en avertissant la police et qu'on ne pouvait prouver par ce fait qu'il fut de complot avec les dynamitards.

Faits--Montréal

DEPARTEMENT DE RESSOURCES

Le Pacifique vient de créer un département des ressources naturelles où l'on verra des exhibits de ses terres de l'Ouest, de ses propriétés minières, de ses essences forestières, des plans de ses travaux d'irrigation et de ses propriétés.

PARI ELECTORAL

La rue Ste-Catherine a été témoin hier de l'exécution d'un pari électoral souvent fait en notre pays, mais prenant un nouveau caractère à raison de l'hiver.

Un partisan du vaincu dans le quartier Lafontaine promenait en brouette un électeur vainqueur. Un flambeau précédait le groupe tandis que l'occupant du véhicule chantait son héros.

IL PERD UN OEIL ET UN BRAS

Joseph Vallée, âgé de 27 ans, demeurant à Tétraultville, a perdu un oeil et un bras par suite de l'explosion d'une cartouche de dynamite. Avec d'autres jeunes gens, il célébrait le triomphe de l'échevin Larivière. L'état du malade est très grave.

IL S'EN PREND AUX CENDRES

L'inspecteur en chef Naud du service des incendies déclare que les cendres chaudes furent l'an dernier cause d'un grand nombre d'incendies et que les plombiers ne préservent pas suffisamment les planchers et les murs contre les fournaises.

Durant le mois de janvier, les pompiers sortirent 355 fois, huit de ces alarmes nécessitèrent un second appel.

L'an dernier, durant le mois correspondant, le nombre d'appels fut de 133, ce qui justifie les plaintes du chef Tremblay sur l'insuffisance des brigades.

ONCLE ET BILLET PERDUS.

Le capitaine Riopel, du poste rue Chaboillez, a sous sa garde John Krause, âgé de 13 ans. Le bambin demeure à Hazleton, Pa., et était venu en promenade chez un oncle de Montréal. Il n'a pu trouver sa résidence et pour comble de malheur perdit son billet de retour.

Le capitaine Riopel s'occupera aujourd'hui de la recherche de cet oncle.

ACADEMIE EN FETE

L'Académie Saint-Urbain, sous la direction des Soeurs de la Congrégation, célébrait hier la visite du couvent par Mgr Bruchési. On présenta des adresses en français et en anglais auxquelles répondit Mgr Bruchési.

$325 POUR UNE CHUTE

Le jury a accordé $325 de dommages à Chs. Harris pour une chute que fit sa femme sur la rue Saint-Georges. L'accident se produisit le 22 janvier par suite du mauvais état du trottoir.

LA COMPAGNIE ALLAN ACHETE LE ROMANIC

La compagnie Alla nla' acheté de la compagnie White Star-Dominion pour le service entre Montréal et Glasgow. Il mesure 550 pieds de long, 59 pieds et 3 pouces de large et a une profondeur de trente-cinq pieds et neuf pouces. C'est un navire à doubles hélices, possède huit cylindres et atteint une vitesse de seize noeuds. Il remplacera l'Ionian. Son nom sera changé en celui de Scandinavian. Il fera son premier voyage vers le 15 mars.

Il trouve trente mille piastres

New-York, 3. — Un italien qui travaillait au déblaiement des ruines de l'édifice incendié de l'Equitable a trouvé une liasse de billets de banque au montant de $30,000. On s'empressa de les lui enlever et de les remettre au propriétaire.

Six nouveaux députés pour notre district

TELLE EST UNE DES CLAUSES DU BILL DE REDISTRIBUTION QUI SERA PRESENTE LA SEMAINE PROCHAINE A LA LEGISLATURE —WESTMOUNT SERA REPRESENTE.

Québec, 3. — Hier après-midi, on a appris de source à peu près certaine que dans le bill de redistribution qui sera présenté la semaine prochaine au parlement, il est fait mention de six nouveaux siégés pour l'Ile de Montréal, et qu'en tout neuf nouvelles divisions seront créées. Les nouvelles frontières ne sont pas encore connues. On sait néanmoins qu'un siège sera créé pour Westmount. Les comtés d'Ottawa et de Pontiac seront aussi divisés et on créera une autre division dans un comté voisin de Québec.

M. R. Lemieux parle devant la jeunesse libérale

LE PARTI DOIT SE CONSOLER D'ETRE DANS L'OPPOSITION, DIT L'EX-MINISTRE ET IL VANTE LE REGIME CONSTITUTIONNEL ANGLAIS.

M. Rodolphe Lemieux a parlé hier soir, à la salle St-Joseph devant la jeunesse libérale. M. Victor Béique présidait la réunion et présenta l'orateur aux jeunes libéraux réunis.

M. Lemieux, parlant de la défaite du parti, le 21 septembre dernier, dit que ce fut peut-être un bien pour les libéraux.

Cette alternative du pouvoir et de l'opposition a du bon pour tous les partis. C'est, sous le régime constitutionnel qui nous régit, la condition même de leur existence. Le libéralisme canadien qui symbolise toutes les réformes, doit de temps à autre toucher à la terre pour se fortifier dans son élan vers d'autres conquêtes, vers d'autres progrès. Cette oscillation incessante constitue d'ailleurs la vie du monde comme elle est la vie de chaque parti.

L'orateur parle ensuite du régime constitutionnel anglais. Il ajoute que le Canada a emprunté ses institutions à l'Angleterre. C'est d'elle que nous est venue la liberté, et si j'avais un conseil à offrir à la jeunesse libérale, ce serait de lire dans Macaulay et Brougham le récit des événements politiques qui, au dix-huitième siècle, ont jeté tant d'éclat sur le Parlement Britannique.

La lutte pour les libertés constitutionnelles du Canada, ne saurait vous laisser indifférents.

Vous avez dans notre histoire même, un champ vaste et fertile où exercer vos facultés.

Toute la période de 1840 à 1867, depuis la conquête du gouvernement responsable jusqu'à la confédération est d'un intérêt palpitant.

M. Lemieux aborde ensuite la question du Manitoba qui demande l'annexion du territoire du nord, et la question du décret "Ne Temere". Dans l'un et l'autre cas, des droits constitutionnels sont en jeu.

M. Lemieux en profite pour vanter le gouvernement défunt et plaindre le cabinet Borden, qui selon lui, cherche des expédients pour éviter les écueils de ces questions politico-religieuses.

En passant, M. Lemieux s'attaque à M. Monk qu'il accuse de faire des destitutions et de placer ses amis. L'orateur a été très écouté.

Les drames domestiques aux Etats-Unis

Lawrence, Mass., 3. — On a découvert au No 137 rue Valley, les corps de deux femmes et de deux hommes qui ont été égorgés. Les victimes sont Mme Annie Denis, âgée de 35 ans, M. et Mme Joseph Favia, âgés respectivement de 35 et 30 ans, et un inconnu.

Les gens demeurant à l'étage en-dessous entendirent bien du bruit, vers 3 heures du matin, mais comme le fait avait eu lieu quelquefois auparavant, à l'occasion de veillées joyeuses, personne ne soupçonna la sombre tragédie qui s'y déroulait.

L'inconnu avait la gorge tranchée et portait d'autres blesures sur le corps. Les autres n'avaient été frappés qu'à la gorge.

L'état et la position des victimes indiquent qu'ils ont énergiquement défendu leur vie. Tous, à part l'inconnu, étaient des Canadiens-français. Ces meurtres n'ont aucun rapport avec la grève de Lawrence, car aucune des victimes n'était employée aux filatures.

La police croit que le crime a été commis par un invité de la famille, au cours d'une altercation à la fin de la veillée. Il y aurait eu déjà des troubles dans cette maison, et on y aurait fait souvent usage excessif de boisson enivrante.

Mademoiselle Ida Muslin prétend avoir vu un homme s'enfuir de la maison, à 3 heures du matin, et ayant à la main un objet qui semblait à un poignard. Le meurtrier se serait enfui par la porte d'arrière de la maison.

Sur le boulevard :

—Quelle est votre opinion sur le ministère ?

—C'est un ministère qui ne manque pas de "brillant", qui est plus "bourgeois" que socialiste et qui va faire "chômer" les amateurs de crise, car ce sont des gens à se défendre de toute la force de leurs "poings carrés".

M. Wanklyn donne sa démission

Il l'avait décidé à la fin de l'année dernière pour des motifs purement personnels, mais il a attendu jusqu'à hier pour la remettre au maire, afin de ne pas nuire aux élections.

LA PROCEDURE A SUIVRE POUR LE REMPLACER

M. le commissaire Wanklyn a remis sa démission à M. le maire Guerin hier soir. Venant tout de suite après les élections municipales, cet acte semblerait plein de signification, d'autant plus que dans sa lettre M. Wanklyn ne donne aucune raison et se contente de dire qu'il le fait pour des motifs purements personnels. Mais, au cours d'une interview, il a dissipé le malaise que cela aurait pu créer.

"Ma démission, dit-il, n'a rien à faire avec les élections et leur résultat. La vie sédentaire que la position de commissaire me force de mener et le traitement tout à fait insuffisant pour mes dépenses m'ont seuls dicté ma résolution. J'avais décidé de me retirer il y a plusieurs semaines, mais je voulais attendre après les élections pour ne pas compliquer les affaires. A la fin de l'année j'étais décidé à donner ma démission et j'ai attendu pour le faire jusqu'après les élections. Depuis longtemps, mon médecin me conseillait de laisser cette position et de mener une vie plus active au dehors. En avril dernier, il m'avait ordonné un repos et un voyage assez long, mais il y avait trop d'ouvrage à faire et je suis revenu après dix jours d'absence. J'ai cependant vu tout de suite que je me surmenais et que si je continuais pendant deux ans encore, je serais mûr pour une maison de santé.

"Je vais retourner à mon ancien travail de construction de chemins de fer, ce qui vaudra mieux pour ma santé et pour ma bourse. J'ai donné ma démission au maire et j'espère qu'à la fin du mois je serai libre. Si quelqu'un pense que je me sauve, qu'il essaie lui-même à faire ce que j'ai fait et il changera vite d'idée.

"Je suis reconnaissant aux citoyens de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me nommant commissaire. Je continuerai à faire mon devoir comme citoyen loyal de Montréal, mais je ne puis pas continuer plus longtemps à être à la fois ingénieur, administrateur et debater général du bureau."

LA LETTRE DE DEMISSION

Voici le texte de la lettre de M. Wanklyn au maire.

"Je vous demande la permission de vous remettre ma démission comme commissaire de la Ville de Montréal. Je regrette d'être forcé à le faire, pour des raisons purement personnelles et pressantes, avant l'expiration du terme pour lequel les citoyens m'avaient élu.

"Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous remercier ainsi que mes collègues, les membres du Conseil et les citoyens pour l'appui cordial qu'ils m'ont donné depuis deux ans que j'ai fait tout mon possible pour donner à la ville une administration d'affaires, et d'exprimer l'espoir que le bon travail commencé se continue et prospère."

M. Wanklyn a aussi écrit au président de l'Association des Citoyens une lettre dans laquelle il lui annonce sa démission et il remercie l'Association pour le concours loyal qu'il en a reçu. Cette lettre est conçue dans presque les mêmes termes que celle qu'a reçue le maire.

L'OPINION DU MAIRE

M. le maire Guerin dit que le départ de M. Wanklyn est une très grande perte pour la Ville de Montréal.

"C'est, dit-il, un administrateur éminent et si le bureau des commissaires a réussi a faire quelque chose, c'est en grande partie grâce à son initiative. Quand nous prîmes les rênes de l'administration, il fallait refaire tout, fusionner en une seule les anciennes commissions, et cela nous demanda un travail constant, une application et un travail qui a été tout à l'intérêt de la Ville. J'espère que les électeurs mettront à sa place un homme aussi capable que lui.

"Avant d'accepter sa démission, je conférerai avec les avocats de la ville, pour que l'administration ne soit compromise en rien."

UNE NOUVELLE ELECTION

La charte règle la façon dont sera remplacé un commissaire qui démissionnera ou qui mourra au cours de son terme d'office, à moins que la vacance n'arrive dans les six mois qui précèdent l'élection générale, alors que le Conseil Municipal a le droit de nommer le nouveau commissaire.

Comme il y a encore deux ans avant les élections, voici comment on procèdera. Dans les quinze jours qui suivront l'acception de la démission de M. Wanklyn, le maire fixera un jour pour la mise en nomination des candidats ainsi que pour l'élection en cas de contestation et cette élection devra avoir lieu dans les trente jours qui suivront l'acceptation de la démission.

Cette élection se fait comme celle du maire, le nouveau commissaire devant être élu par toute la ville. Aucune qualification foncière n'est requise des candidats qui sont cependant astreints au dépôt de $200. Pour être éligible il faut être électeur, sujet britannique et avoir résidé dans la ville durant tout le cours de l'année précédant immédiatement la mise en nomination.

INTERESSANTE RUMEUR

On dit que, dans le cas où la commission du Port serait réorganisée, M. Wanklyn serait nommé membre de la nouvelle administration.

DANS LE MONDE POLITIQUE

UNE DECLARATION DE M. BURRELL. —UN NOUVEAU COMMISSAIRE DE COLONISATION. — CE QUE COUTE L'ARBITRAGE. —ON CRAINT LA FRAUDE DANS RENFREW. — IL FAUT ENCOURAGER L'INDUSTRIE DU FER.—LE MINISTRE DES DOUANES EST FETE. — M. SAM. HUGHES MILITARISE. — L'INSTRUCTION DES CADETS. — LE TELEPHONE AU MANITOBA. — L'ENTRAINEMENT MILITAIRE.

CANADIENS DEMANDES

Toronto, 3. — Il n'y a pas longtemps lorsqu'un Canadien désirait recevoir des notions scientifiques d'Agriculture, il lui fallait aller aux Etats-Unis," a dit l'honorable Martin Burrell, ministre de l'agriculture, dans un discours prononcé hier à un dîner offert aux éleveurs de bestiaux par les éleveurs de chevaux du Canada". Maintenant la situation est presque complètement renversée. Tous les jours je reçois des demandes d'hommes et d'institutions de l'autre côté des frontières qui me prient de leur envoyer des experts, car ils pensent maintenant qu'ils peuvent apprendre quelque chose des Canadiens. Rien ne me rend plus fier que le merveilleux système de nos collèges d'agriculture qui ont été fondés et développés dans toutes les parties du aCnada.

Parlant d'agriculture générale, M. Burrell a déclaré que tout ce qui pouvait aider cette industrie, aidait également toute autre industrie dans la nation, directement ou indirectement "et, par conséquent, l'agriculture devrait et doit être aidée" a-t-il déclaré.

NOUVEAU PERCEPTEUR

Toronto, 3. — Le poste vacant depuis longtemps dans le bureau principal du Département de Colonisation et d'Immigration d'Ontario a été rempli. Le nouveau percepteur est M. H. A. MacDonnell, de Collingwood qui fut pendant quelque temps assistant de M. U. S. Calcock, dans le bureau de London du gouvernement d'Ontario. C'est un homme qui possède des notions du système d'immigration.

ARBITRAGE DISPENDIEUX

Ottawa, 3. — Dans le rapport annuel de l'auditeur général pour l'année fiscale finissant le 31 mars 1911, il appert que le coût du tribunal de La Haye qui a siégé pour régler la question des pêcheries du Nord Atlantique, s'est élevé à plus de $200,000. Les honoraires des arbitres non-nationaux, accusent un total de $31,361.67 et ceux des arbitres nationaux, le juge Gray, des Etats-Unis, et Sir Charles Fitzpatrick, du Canada, une somme de $18,500. M. J. S. Ewart, C.R., comme avocat-conseil, a reçu $10,000. Et le rapport déclare que ce montant n'est qu'une partie du total. G. F. Shepley, de Toronto, a reçu $19,886.67 et M. N. Tilly, aussi de Toronto, $19,473.33.

Le Très Honorable Sir Robert Findlay a coûté au pays $47,758.06, et Sir Erle Richards, de London, $20,215.41. Les frais de voyage de Sir Allan Aylesworth, s'élèvent à $4,022.58.

ASSEMBLEE A ARNPRIOR

Arnprior, 3. — Une assemblée qui a réuni un millier de personnes a eu lieu ici hier soir. L'hon. Dr. Roches, secrétaire d'Etat, M. Haughton Lennox, M. P. M. C. J. Foy et M. Maloney ont été les principaux orateurs. On a discuté la possibilité de fraude dans les élections du 22 février, la politique du tarif du nouveau gouvernement fédéral, la question des chemins de fer, etc.

L'INDUSTRIE DU FER

Ottawa, 3. — Le gouvernement a décidé d'accorder des bonus substantiels pour l'encouragement de l'industrie du fer au Canada. Les grandes industries de Sydney et de Soo ont fonctionné à l'aide de bonus. Ceux-ci ont expiré en juin dernier. Le gouvernement les renouvellera.

M. REID BANQUETE

Kempstville, 3. — L'Association libérale conservatrice de notre ville a donné hier soir un grand banquet en l'honneur de l'hon. Dr. J. D. Reid, ministre des douanes, et de M. G. H. Ferguson, député de Grenville au parlement local. Le sénateur Pope, l'hon. Frank Cochrane et l'hon. J. D. Reid ont porté la parole.

LE TRANSPORT DES MILITAIRES

Ottawa, 3. — L'hon. Sam Hughes, ministre de la milice, a obtenu le consentement de Sir Thos. Shaughnessy, Sir William Mackenzie, M. C. M. Hays et l'hon. Frank Cochrane, présidents des compagnies de chemin de fer du Canada, de former un comité d'aviseur pour le transport des militaires sur les chemins de fer canadiens. Ces messieurs comme en Angleterre, auront le titre de colonel honoraire dans l'état-major des forces canadiennes.

INSTRUCTEUR DE CADETS

Ottawa, 3. — Kaid Belton, le fameux soldat anglais, dont les aventures courageuses, ne se comptent plus a été noé par le Co. Sam Hughes, ministre de la milice, à la tête du corps des Cadets de l'Ouest-Ontario. Les quartiers généraux sont a London, Ont.

LE TELEPHONE AU MANITOBA

Winnipeg, 3. — Le comité chargé par le gouvernement provincial de s'occuper du système du téléphone s'est réuni hier. Les pouvoirs du comité sont considérables. Il aura à étudier les nouveaux taux imposés par la compagnie, et qui ont vexé quatre cents souscripteurs.

TOUS IRONT CAMPER

Ottawa, 3. — Le département de la milice a émis des ordres à l'effet que tous les bataillons des villes devront aller camper cette année. On a constaté un peu partout, que les volontaires surtout n'avaient pas suffisamment d'entraînement.

A St-Jacques l'Achigan

Une coquille du typographe nous a fait dire que la quête en faveur du couvent de Saint-Jacques de l'Achigan, avait produit un montant de $921.80, tandis que c'est la jolie somme de $9,213.80.

Nous nous empressons de rectifier et félicitons de nouveau les citoyens de St-Jacques l'Achigan de leur générosité.

L'aviation durant le temps de guerre

CE SERVICE PRODUIT UNE TELLE TENSION NERVEUSE SUR LES AVIATEURS, QU'ILS SERAIENT EN QUELQUE TEMPS, COMPLETEMENT DEPRIMES.

L'armée italienne dispose en ce moment de 32 aéroplanes en Tripolitaine et en Cyrénaique, avec, naturellement, autant d'aviateurs militaires.

Plusieurs unités de cette nouvelle armée accompagnent l'expédition à l'intérieur du pays.

On a construit pour les abriter, des hangars démontables qui sont transportés à dos de chameau.

Les autorités militaires ont trouvé que le service aérien en temps de guerre, produisait une telle tension nerveuse, que, si la guerre durait encore trois mois, tous les aviateurs seraient complètement déprimés.

Afin de leur procurer le repos dont ils ont besoin, on a donné l'ordre d'établir un tour de rôle, et de ne voler qu'une semaine sur deux.

Sir Edward Carson contre le Home Rule

Londres, 2. — Sir Edward Carson, répondant à un dîner de la ligue impériale et constitutionnelle, au toast du vicomte Castlereagh, déclara qu'Ulster voulait préserver la constitution méprisée par les radicaux et conserver les libertés héritées des ancêtres anglais et écossais. Ceux qui ont fait l'empire, s'écria Sir Edward Carson, sont ceux-là même qui, aujourd'hui en Irlande sont déterminés à le maintenir; ils ne croient pas que l'Angleterre en soit rendue à une telle décadence qu'elle consente à abattre ses défenseurs pour faire plaisir à la brigade irlandaise qui dans l'Afrique du Sud fusilla les fils d'Albion.

Six mille Australiens ont envoyé un message d'encouragemens à Sir Carson.

Londres, 3. — Quatre-vingt mille hommes se réuniront à Belfast, jeudi prochain, jour de la réunion en faveur du Home Rule. Trente mille, dit-on, seront armés de revolvers et une bonne majorité de bâtons plus longs que ceux des gendarmes.

Les autorités de Dublin vont envoyer sept milles hommes de troupes sur les lieux.

Toronto, 3.— Sir Edward Carson a répondu qu'il ne pourrait à son grand regret, assister aux assemblées anti-home-rulestes en cette ville.

Courrier de Québec

(Service particulier)

SON PROCES

Québec, 3 février. — Joseph Godbout, accusé du meurtre d'un cultivateur du nom de Cadrin, de Saint-Nérée de Bellechasse, a été condamné hier par le magistrat Panet-Angers à subir son procès au prochain terme de la cour criminelle, qui aura lieu en mars.

INCENDIE

Québec, 3 février. — Le magasin général de Monsieur Alfred Audet, à Saint-Denis de Bellechasse, a été détruit de fond en comble hier par le feu. C'est une perte totale, partiellement couverte par les assurances qui se chiffrent à $2,000. L'orphelinat agricole de Saint-Damien a aussi été menacé de destruction, mais grâce au travail des pompiers volontaires, l'édifice a pu être épargné.

LE PONT DORCHESTER

Québec, 3. — Le contrat pour la construction du nouveau pont Dorchester sur la rivière Saint-Charles a été adjugé hier soir par le conseil municipal, à la Cie J. H. Gignac, de Québec, le plus bas soumissionnaire au prix de $145,000. L'adjudicataire devra s'engager à poser à ses frais les appareils nécessaire pour permettre d'ouvrir le pont à bras, advenant le manque de pouvoir électrique.

EXPOSITION PROVINCIALE

Québec, 3. — Une grande exposition provinciale aura lieu à Québec l'automne prochain.

Le Conseil a voté hier soir $10,000 à cette fin et le gouvernement a promis une subvention égale à celle de la Cité.

Si la législature autorise la Cité à municipaliser la Compagnie de l'Exposition, celleci se fera sous le contrôle de la Ville. Dans le cas contraire, l'Exposition sera faite par la compagnie.

Le bureau de direction se composera du maire et de deux échevins, d'un membre de l'Association des Eleveurs de la province de Québec, du représentant du gouvernement et des directeurs de la Compagnie de l'Exposition, comprenant en tout douze membres.

CONDOLEANCES

Québec, 3. — Le Conseil municipal a adopté hier soir une résolution de sympathies à S. A. R. le duc de Connaught, à l'occasion de la mort du duc de Fife.

Au musee de Barcelone

Chefs-d'oeuvre détruit par le soleil et la pluie.

Barcelone, 3. — Le musée de cette ville est dans une situation scandaleuse. Plusieurs toiles célèbres ont été complètement détériorées par le soleil, même par la pluie, qui pénétra par les ouvertures du toit.

Une crise de cabinet en Serbie

Vienne, 3. — On annonce que le Cabinet Serbe a démissionné.

La résolution du ministère est due en partie, dit-on, à la découverte d'une récente conspiration militaire ayant pour but de forcer le roi Pierre, soit à dissoudre le Cabinet, soit à abdiquer en faveur du prince héritier.

D'un autre côté, on assure que le Prince Alexandre lui-même, veut donner sa démission d'inspecteur de l'armée, à la suite des menaces de la Main Noire, une société terroriste secrète que le gouvernement ne parvient pas à mâter.

Les Puissances et l'occupation de la Chine

L'ALLEMAGNE PROPOSE QUE LES POUVOIRS S'ENGAGENT A N'AGIR EN EXTREME-ORIENT, QUE DE CONCERT ET EN CAS DE NECESSITE.

Berlin, 3. — Les autorités allemandes sont d'avis et le disent, que le moment est venu, pour les puissances, de conclure une entente par laquelle tous, y inclus le Japon et les Etats-Unis, s'engageraient a ne pas intervenir dans les affaires de Chine, si ce n'est en commun et seulement au cas où la chose serait nécessaire.

La Russie, le Japon et les autres puissances, (lisez l'Angleterre) que l'on accusait de vouloir pêcher en eau trouble, pour leur propre avantage, ont, paraît-il carrément nié la chose, mais tout le monde admet que le danger d'une intervention étrangère augmente à mesure que la révolution traîne en longueur.

L'Allemagne n'est pas en faveur d'une action séparée, soit par un pays ou par un groupe. Ces objections à ce sujet, s'expliquent facilement. Le Kaiser est d'avis qu'en faisant promettre aux puissances de n'intervenir que de concert, on pourrait éviter la nécessité d'une occupation active, surtout si les pouvoirs donnent du poids à leur représentation à Pékin et à Shanghai.

Quelques personnes bien au courant des affaires d'Extrême-Orient assurent que les Etats-Unis et l'Allemagne sont d'accord sur cette politique quoique, aux affaires étrangères, on dise que rien n'a été fait dans cette voie.

LES TROUPES A PEKIN

Pékin, 2. — Le premier Yuang Shi Kai continue à concentrer des troupes dans la capitale. Lorsqu'il y aura 20,000 hommes rendus, on publiera, dit-on, le décret d'abdication.

Un détachement révolutionnaire est arrivé en territoire neutre, près de Tsimo; les Allemands ont protesté contre cette façon de faire qui est, disent-ils, en contravention avec le traité de Kiachow.

St-Pétersbourg, 2. — Une dépêche de Karbin dit que les Mongols ont attaqué hier la garnison chinoise de Lubin Fu-près et la station frontière de la Mandchourie.

Le commandant des troupes russes envoya un détachement pour prévenir la violation de la neutralité du chemin de fer.

Un officier russe a été tué et un soldat grièvement blessé.

Association d'incendiaires

New-York, 3.— On dit qu'une association existe pour garantir la destruction d'une propriété par le feu, au taux de $250 par incendie, pour ceux qui désirent collecter le montant de leur assurance.

Le juge Swarm, en rendant sa sentence contre Antonio Bertalino, l'épicier incendiaire, exprima l'opinion que la plupart des 17,000 feux qui ont eu lieu à New-York, l'an dernier, ont été allumés par une main criminelle.

"Nous savons, dit-il, bien que nous ne pouvions le prouver, que chaque homme, qui désire un incendie dans la cité de New-York, peut, pour une petite prime —$250 je crois— payée à un syndicat, avoir sa maison incendiée de la manière habile et particulière aux membres de cette association.

Des extincteurs chimiques remplis de "kerosene" et d'éther furent trouvés dans le magasin de Bertalino, où des marchandises évaluées à $900 se trouvaient assurés pour $5,000.

L'entrevue de Douvres

(Service particulier)

Londres, 3. — L'entrevue qui a eu lieu, mardi dernier, à Douvres, au Lord Warden Hotel, entre Manuel, roi détrôné de Portugal, et le prétendant au trône dom Miguel, semble présager un regain d'activité de la part du parti royaliste au Portugal. Il est toutefois absurde de prétendre que l'ancien roi et le prétendant se seraient rencontrés pour la première fois en cette circonstance pour signer entre eux une entente cordiale.

En fait, dans une entrevue que dom Manuel et dom Miguel avaient eue à Londres il y a quelques mois, le prétendant avait promis de s'employer, selon tous ses moyens, au rétablissement du roi sur son trône.

Portrait de la reine Victoria

Ottawa, 3. — Un cadeau intéressant a été présenté, aujourd'hui, au gouverneur-général, par M. J. H. McLellan, surintendant du canal de Trent. Il consiste en une rare gravure, sur acier, de la feue reine Victoria, et exécutée par un artiste belge, alors que la reine n'avait que dix-sept ans.

Il y a quelque temps, M. McLellan avait comme hôte au "Trent Valley Canal", le ministre des travaux publics de Belgique. En reconnaissance pour la courtoisie qui lui avait été témoignée, il fit cadeau au surintendant de cette gravure.

M. McLellan avait d'abord l'intention de donner cette gravure, d'un rare mérite historique, au Musée National; mais à la suggestion du Col. Hughes, il la donna au gouverneur général et elle ornera maintenant Rideau Hall. Son Altesse Royale ignorait l'existence de ce portrait et elle fut réellement intéressée.

Mariage prochain

Le mariage de Mlle Annonciade Payette, fille de M. l'ex-maire Louis Payette, avec M. Francis Fauteux, avocat de Montréal, aura lieu le mercredi, 7 février, à l'église de St-Louis de France, à 7 heures du matin.

SERVICE ANNIVERSAIRE

LAMOUREUX. — Jeudi, le 8 courant, à 8 heures 15 a.m. à l'église St-Charles de Montréal, sera chanté un service anniversaire pour le repos de l'âme de feu Hormisdas Lamoureux; parents et amis sont priés d'y assister.

Remerciements

Madame Horace H. Ethier, de Saint Lin, remercie bien sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de son mari.